Les migrants

Lettre 104 aux cercles de silence

Avril 2025

Il est nécessaire que l'information soit présentée sous différents points de vue, afin de laisser le lecteur maitre de son interprétation. A ce sujet il est intéressant, ou effarant ou angoissant, de lire l'avis des responsables libyens (2 avril 2025): Les ONG sont accusées

de participer à "l'installation de migrants d'origine africaine en Libye", une action hostile visant à modifier la composition démographique du pays et [qui] menace la société" libyenne. Elles ont la volonté de "porter atteinte à l'intégrité de l'État et à sa sécurité intérieure" . Elles sont accusées de "trafic" de migrants et de "blanchiment d'argent" sous couvert d'action humanitaire.

La traque aux mineurs non accompagnés continue à Paris. En effet, s'ils ne sont plus visibles, on ne voit plus leur besoin d'être protégé. Cependant ils sont des centaines à avoir eu le courage de quitter leur famille, leur pays, de marcher pendant des jours, d'être exploités dans divers pays pendant des mois, d'avoir été torturés pour certains ou violées pour d'autres, d'avoir survécu à la mer, afin d'arriver dans le pays qu'ils nomment le pays de la liberté! Mais il ne sont pas reconnus, et la galère continue.

Et cependant, en Europe et dans le monde , de plus en plus de pays considèrent les migrants comme des auteurs de trouble : bouc émissaire faisant croire que sans les migrants tout irait bien dans le pays ! Qu'ont fait les résidents pour vivre mieux en fraternité avec tous ceux qui viennent vers eux en toute confiance ? Le racisme surgit de partout de diverses manières. Où en est-on de la xénophobie ? Beaucoup remarquent que les désirs de suprématie politique de quelques-uns, utilisent les migrants comme s'ils étaient la cause de ce qui ne va pas bien économiquement !

Un instant d'optimisme : Le Kenya accueille généreusement des réfugiés et des demandeurs d'asile qui sont dans les deux plus grands *camps de réfugiés* au monde. Ils accueillent plus de 720 000 personnes. Dans le cadre du plan Shirika, ces zones d'accueil de réfugiés seront *transformées en municipalités* afin d'accroître les opportunités économiques, l'éducation, la santé et les services essentiels.

Une nouveauté : Frontex commence à enquêter sur des refoulements de migrants aux frontières de la Grèce.

Michel Girard

Table des matières

FRANCE	3
Pour Mayotte, vote définitif à l'Assemblée sur un nouveau durcissement du droit du sol	3
En France, les réfugiés peinent à accéder à l'emploi	4
Evaluation de l'âge des mineurs isolés : exemple à Paris	5
Dématérialisation des procédures : dix associations saisissent le Conseil d'État face aux bugs "m l'ANEF	
Comment des écoles françaises tissent des liens avec les parents étrangers	10
Bézier	11
Biriatou	12
Bouches-du-Rhône	12
Caen	12
Cholet	13
Guéret	13
Hérouville-saint-clair (proche de Caen)	14

Les Landes	14
May- sur-Evre (Maine-et-Loire)	
Mordelles (métropole rennaise)	
Nantes	16
Paris	17
Quimper	19
Reims	19
Rennes	20
Strasbourg	21
Vannes	22
Versailles	22
MANCHE	23
Les maires du littoral	23
MEDITERRANEE	24
Grèce	25
UNION EUROPÉENNE	26
Le "Talent pool" de l'UE pour recruter dans des pays tiers se précise.	
Allemagne	
Autriche	
Grèce	30
Italie	32
Pologne	34
Suede	37
EUROPE	38
Mettre fin aux programmes de retours « volontaires » depuis les pays	s de transit
Royaume-Uni	39
ASIE	
Inde	43
AFRIQUE	43
Guinée-Bissau	
Libye	
Kenya	
Niger	
Sénégal	
Soudan	
Tchad	
Tunisie	
AMERIOUE	51

Canada	51
République Dominicaine	52
USA	53
NTERNATIONAL	58

FRANCE

POUR MAYOTTE, VOTE DEFINITIF A L'ASSEMBLEE SUR UN NOUVEAU DURCISSEMENT DU DROIT DU SOL

Mardi 8 avril 2025, le Parlement a définitivement adopté une loi imposant que les deux parents du futur naturalisé soient résidents réguliers depuis un an - contre un des deux parents depuis trois mois actuellement - dans le département de Mayotte. Sans majorité claire et solide, c'est toujours mieux que rien pour le rapporteur du texte (LR): « Il n'y a pas de grande loi immigration aujourd'hui qui soit possible. Donc il faut y aller par petites touches ». À Mayotte, récemment dévastée par le cyclone Chido, le droit du sol est un sujet prégnant. <u>Un habitant de l'ile sur deux est étranger</u>.

La députée Mahoraise vote la loi en la sachant insuffisante : « La limitation du droit du sol, c'est toujours une avancée. Bien que Mayotte demande surtout l'abrogation du droit du sol. » Le ton est encore plus dur encore avec Marine Le Pen, très populaire à Mayotte, mardi 8 avril 2025 à la tribune pour sa première prise de parole consacrée à autre chose que ses déboires judiciaires : « La première urgence, vous le savez, consisterait à supprimer purement et simplement le droit du sol, et pas seulement à Mayotte, sur l'ensemble du territoire national. » À gauche en revanche, on est vent debout contre cette proposition qui ne réglera, selon elle, rien à la surpopulation liée à l'immigration en provenance des Comores, tout en portant atteinte au principe d'égalité devant la loi. Elle a déjà promis de saisir le Conseil constitutionnel (qui contrôle la conformité des lois) en espérant la voir censurée. "Mayotte est en passe de devenir le laboratoire des idées de l'extrême droite", a déploré une députée écologiste, affirmant que le texte "présage de la fin du droit du sol en France". Les chercheurs craignent, eux aussi, que cette nouvelle réforme ne produise que très peu d'effets sur l'immigration à Mayotte. En 2018, "on a déjà eu une réduction de l'accès à la nationalité française, mais on n'a pas vu une réduction du nombre d'arrivées irrégulières à Mayotte", signale une professeure de droit public à l'université. La loi de 2018 n'a pas non plus provoqué une chute des naissances de parents étrangers dans l'archipel. "Ce nombre a même augmenté. En 2022 à Mayotte, il y a eu une augmentation de 14 % des naissances de parents étrangers par rapport à 2018. Ce qui suggère que les facteurs qui déterminent la migration ne sont pas liés au droit du sol", explique un chercheur au CNRS.

Il y a quelques mois, le ministre de la Justice avait lui aussi ouvert le débat. C'est perçu comme une menace pour la gauche dans la minorité opposée au texte. De son côté, La France insoumise (LFI) propose de constitutionnaliser le droit du Sol : « La France, c'est le droit du sol. Quand on est sur le territoire et qu'on veut devenir Français, on peut le devenir ». S'agissant du droit du sol, Mayotte fait figure d'exception sur le territoire français. Ce qu'approuve d'ailleurs le Conseil constitutionnel de par la situation géographique particulière de l'archipel.

L'absence de l'Aide médicale d'État pour Mayotte sera étudiée le 15 mai 2025. "Mayotte est aujourd'hui le seul département français" où l'AME, dispositif permettant aux étrangers en

situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins sans avance de frais, "ne s'applique pas", explique l'exposé des motifs du texte, porté par la députée de Mayotte. Et ce, "alors même qu'il s'agit du territoire qui compte la plus forte proportion d'étrangers en situation irrégulière". En l'absence d'AME, ceux-ci "se tournent majoritairement vers le seul Centre hospitalier de Mayotte (CHM)", ce qui "contribue à l'engorgement du seul service hospitalier de l'île", ajoute le texte, qui sera examiné en première lecture. La prise en charge tardive des pathologies entraîne également "un surcoût significatif pour l'ensemble du système", selon la proposition.

https://www.rfi.fr/fr/france/20250409-france-vote-d%C3%A9finitif-%C3%A0-l-assembl%C3%A9e-sur-un-nouveaudurcissement-du-droit-du-sol-%C3%A0-mayotte

EN FRANCE, LES REFUGIES PEINENT A ACCEDER A L'EMPLOI

La France fait face à une pénurie de main-d'œuvre dans un certain nombre de secteurs. Selon France Travail, l'établissement public en charge des questions de l'emploi dans le pays, les secteurs les plus en tension sont la restauration, l'agriculture, ainsi que ceux de la propreté et du soin à la personne. En 2024, six entreprises sur dix déclaraient anticiper des problèmes au recrutement. En France, 600 000 étrangers ont le statut de réfugié et sont en droit de travailler légalement. Pourtant, ce public peine à trouver des emplois.

Une congolaise, de la République démocratique du Congo, a obtenu son statut de réfugié il y a trois ans. Elle a fait une formation de commis de cuisine, secteur en tension. Pourtant, elle dit peiner à trouver un emploi. "C'est difficile. J'ai postulé en ligne, mais il n'y a pas de réponse", affirmet-elle, qui explique avoir envoyé plusieurs dizaines de CV. "S'il y a une réponse, on me dit : 'Il n'y a pas de place Madame'. Je ne sais pas si c'est parce que suis Congolaise qu'ils ne veulent pas me donner de travail", s'interroge la quadragénaire. "Je suis pourtant motivée, je suis dynamique. Je respecte les temps. Je sais faire le travail de cuisine, préparation, je sais travailler à l'accueil..."

À l'occasion d'un salon dédié à la recherche d'emploi pour les réfugiés, une jeune femme venue de Côte d'Ivoire, maman d'un enfant de cinq ans, sillonne les stands des hôteliers. "Jusqu'à présent, je n'ai pas encore eu de premier emploi, et là, je ne sais pas comment faire pour trouver", se désole-t-elle. Elle se questionne sur la raison de ces difficultés : "Je vais dans les ateliers, je vais dans les événements, toujours pas. Je ne sais pas si c'est parce que j'ai un enfant qu'on ne me prend pas. Je ne sais pas." Malgré un profil qui semble intéresser les employeurs, la question de l'expérience bloque le processus. "J'ai travaillé quand j'étais dans mon pays. Mais ici, je n'ai jamais travaillé, donc on me demande mon expérience. Je ne sais pas, je dis ce que j'ai fait dans mon pays et que je n'ai pas d'expérience en France. S'ils me demandent une expérience que je n'ai pas... Il faut me donner un boulot, comme ça, j'aurais de l'expérience!" Comme beaucoup, elle fait également face aux lourdeurs administratives. Elle a obtenu son statut de réfugié et dispose d'un récépissé faisant foi. Mais pas encore le document définitif, ce qui rend réticents certains employeurs. "C'est très long et France Travail n'arrête pas de me mettre la pression. Quand j'explique, eux, ils ne comprennent rien", témoigne-t-elle.

Des difficultés à trouver un emploi pour les personnes peu qualifiées, mais aussi chez celles ayant des diplômes supérieurs. Les équivalences de diplômes ne sont pas toujours reconnues. Un guinéen, diplômé dans le milieu bancaire. "On peut postuler, mais souvent, il n'y a pas d'entretien derrière", fait-il savoir. Car en plus des problématiques de diplômes, celle de l'automatisation des processus de sélection pose également problème. "Le plus compliqué, c'est comment trouver un entretien, comment passer les filtres. Aujourd'hui, comme beaucoup de recrutements sont automatisés, si on n'envoie pas le bon format de CV, le système informatique refuse automatiquement, alors qu'on a tout à fait les qualifications", regrette-t-il.

Une situation qui pousse un grand nombre de réfugiés à accepter un emploi sous leur niveau de qualification. Une étude de l'Institut français des relations internationales estime qu'il leur faut en moyenne dix ans pour retrouver un travail à la hauteur de leur diplôme.

EVALUATION DE L'AGE DES MINEURS ISOLES : EXEMPLE A PARIS

Si les jeunes étrangers, en situation irrégulière, sont reconnus mineurs, ils pourront être pris en charge par les autorités au titre de la protection de l'enfance. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme majeurs, et bien souvent, c'est le retour à la rue qui les attend. Comment se déroule l'entretien à l' Accueil des mineurs non accompagnés (AMNA) ? À quoi les jeunes doivent-ils s'attendre ? Ont-ils droit à un hébergement pendant la procédure ?

Entretien avec la directrice du service d'évaluation au sein de l'AMNA.

1/ L'AMNA est donc la seule structure à évaluer l'âge des jeunes étrangers qui arrivent à Paris et veulent faire reconnaître leur minorité?

La directrice du service d'évaluation au sein de l'AMNA: Oui. Il faut savoir que les jeunes ne nous connaissent pas trop sous l'appellation 'AMNA'. À Paris, on dit plutôt : 'Tolbiac' ou 'Les rendez-vous de Tolbiac'. Ici, pas besoin de prendre rendez-vous, on vient spontanément, on est ensuite orientés par le personnel de France terre d'asile.

En moyenne, on accueille 130 jeunes par semaine. En ce moment, la fréquence est légèrement plus basse. Mais le plus souvent, la moitié des jeunes qu'on reçoit sur l'ensemble de la semaine se présentent à nous le lundi. On parle d'une quarantaine de personnes. Plus la semaine avance, moins ils sont nombreux. Souvent, le samedi on accueille moins d'une dizaine de jeunes.

Quand ils arrivent, les jeunes passent par ce qu'on appelle un pré-accueil où l'on enregistre leur identité, on évalue leur état de santé. Nous travaillons avec cinq infirmiers et deux psychologues au sein de l'AMNA. L'évaluation de leur âge ne se fait pas tout de suite. On les laisse 'atterrir' avant.

Concrètement, il y a un délai moyen de cinq jours environ entre le moment où ils arrivent et le moment où ils sont reçus. On ne les 'interroge' pas tout de suite. Après le passage en pré-accueil, les jeunes vont être mis à l'abri et se reposer, ils peuvent se faire soigner en fonction des pathologies détectées. On peut les diriger vers une PASS ou vers une de nos psychologues. Ce n'est que trois ou quatre jours plus tard qu'ils reviendront dans nos locaux pour leur entretien d'évaluation de la minorité et de l'isolement.

2/ Tous les jeunes sont-ils automatiquement hébergés durant leur évaluation?

Oui, leur mise à l'abri est automatique. Nous avons deux foyers pour les garçons dans les 11e et 12e arrondissements parisiens. Nous faisons en sorte qu'il y ait toujours des places disponibles. Nous avons également un centre pour les filles dans le 20e arrondissement. En tout, nous avons quelque 100 places d'hébergement, mais le nombre de lits peut augmenter si davantage de jeunes se présentent.

Dans ces foyers exclusivement dédiés à la prise en charge des jeunes, ils sont encadrés par des animateurs, des éducateurs, ils peuvent avoir accès à des activités sportives, le plus souvent, ils se tournent vers le foot... C'est un temps de répit bienvenu pour ces personnes qui ont souvent des parcours migratoires compliqués.

Je répète et j'insiste, tous les jeunes qui passent par nos locaux auront un endroit où dormir le soir pendant toute la durée de leur évaluation.

3/ Comment détermine-t-on l'âge d'un adolescent, j'imagine que l'évaluation est subjective et donc délicate ?

Ce n'est pas simple en effet. Il faut savoir que tous nos évaluateurs suivent une formation

obligatoire de trois ou cinq jours pour acquérir des connaissances juridiques, comprendre l'enjeu de cette évaluation, préparer leur entretien, les former à recueillir les paroles d'un enfant ou d'un adolescent, les aider à analyser les éléments entendus pendant l'entretien. On les sensibilise aussi à la psychologie de l'enfance. L'idée, ce n'est pas d'avoir le même rapport final pour chaque jeune Ivoirien ou Guinéen qu'on reçoit, nous sommes là pour individualiser chaque entretien.

En 2024, les principaux pays d'origine des jeunes reçus dans les locaux de l'AMNA étaient : la Guinée (32%), la Mali (26%), la Côte d'Ivoire (15%), la Gambie (4%) et le Bangladesh (3%).

4/ En se présentant à l'AMNA, les jeunes ne sont pas obligés de se soumettre aux relevés de leurs empreintes et de passer par le fichier AEM ?

Pour faire reconnaître leur minorité, les jeunes migrants arrivant en France doivent passer par une nouvelle procédures de plus en plus utilisée : le fichier Appui à l'évaluation de la minorité (AEM). Ce système implique de passer par la case préfecture dès l'arrivée dans le département. Les craintes des associations ? Que le préfet ne place un jeune en centre de rétention avant tout recours. Les jeunes ne sont absolument pas obligés de passer par le fichier AEM. En revanche, nous sommes obligés de les en informer. Nous leur disons que le fichier existe et nous leur faisons signer un document qui recueille leur consentement ou non. La plupart des jeunes refuse de donner leurs empreintes.

5/ Présenter des papiers d'identité ou un extrait d'acte de naissance ne suffit pas à obtenir une réponse positive de l'AMNA ?

Les pièces d'identité et les actes de naissance sont des éléments qui nous aident évidemment, ce sont des 'indices' particulièrement importants, mais ils sont pris en compte parmi d'autres. Idem avec l'apparence physique. Nous ne nous arrêtons pas à ça en disant : 'Ah il fait plus vieux que 15 ans'. C'est humain de jauger le physique d'une personne, mais nous apprenons aux évaluateurs que les physionomies changent, notamment en fonction du parcours de vie des jeunes.

Encore une fois, nous croisons tous les éléments d'un récit. Nous cherchons à savoir quelle est la composition familiale, la scolarité de la personne évaluée. Nous faisons aussi un important travail de recherche sur les pays d'origine. La scolarité n'est pas la même dans tel ou tel pays. On apprend à nos évaluateurs à utiliser les repères des jeunes et à ne pas se baser sur nos références à nous.

Nous travaillons aussi avec des traducteurs, par téléphone ou physiquement. Souvent, nous faisons appel à des professionnels qui parlent le soninké, le malinké, le bambara, l'arabe et maintenant le bengali aussi. Le recours à un traducteur est fortement encouragé pour bien comprendre le récit de la personne évaluée. L'idée est de mettre le jeune en confiance pour qu'il puisse livrer son récit dans les meilleures conditions possibles - et pouvoir ensuite rassembler un faisceau d'indices. Ce qui nous permettra d'évaluer la cohérence de ce faisceau avec l'âge allégué par le jeune. Encore une fois, nous avons pour mission d'individualiser chaque entretien, d'avoir un rapport d'évaluation final propre à chaque jeune.

5/ Ce n'est pas vous qui prenez la décision finale mais la Ville de Paris...

Oui, à la fin de chaque évaluation, un rapport est écrit. L'évaluateur va débriefer avec un coordinateur. Ce rapport est relu par une tierce personne. Un deuxième entretien est même possible en cas de doute sur certains éléments d'un récit, ce que nous appelons un "entretien complémentaire". Ensuite, à la fin de l'évaluation, nous émettons une conclusion qui plaide ou ne plaide pas en faveur de la minorité d'un jeune. C'est ensuite la Ville de Paris qui étudie les dossiers que nous leur transmettons et prend la décision finale.

En termes de chiffres, l'AMNA a reçu 12 288 jeunes en 2023 et 11 736 en 2024. Selon la Mairie de Paris, en 2024, 30% de ces jeunes ont reçu une réponse favorable, soit environ 3 500

personnes. Un chiffre stable par rapport à 2023 où 31% avaient reçu une réponse positive, soit environ 3 800 jeunes.

"La stabilité de ce taux tient à la grande qualité du partenariat avec FTDA et de la conclusion des rapports qui plaide en faveur de la minorité en cas de doute", ajoute le service de la Prévention et Protection de l'enfance à la Mairie de Paris.

6/ Que se passe-t-il une fois que le jeune reçoit la réponse ?

L'AMNA remet la décision de la Ville de Paris aux jeunes. En cas de réponse positive, le jeune est donc reconnu mineur. Il va patienter dans son foyer parisien le temps de lui trouver une place sur le territoire national.

Une fois reconnu mineur, un jeune peut rester dans le département où il a été évalué ou être orienté vers un autre département. Dans tous les cas, son orientation a pour but de mieux distribuer la prise en charge des mineurs non accompagnés sur l'ensemble des départements français.

Si la personne n'est pas reconnue mineure, nous lui expliquons les alternatives qui s'offrent à elle : nous lui expliquons qu'elle peut demander un recours auprès d'un juge pour enfant, et nous la dirigeons vers les dispositifs de protection de droit commun. À FTDA, nous plaidons pour que ces jeunes, vulnérables, soient mis à l'abri tout au long de leurs procédures administratives.

À Paris, la situation des jeunes dits "en recours" qui ont fait appel de la décision négative de la Ville de Paris, est très précaire. Considérés comme majeurs, en situation irrégulière, ils errent dans les rues de la capitale sans hébergement, dépendants exclusivement des associations pour survivre, en attendant leur audience devant un juge pour enfant. Les associations estiment qu'ils se comptent par plusieurs centaines. Entre les mois de décembre et mars 2024, environ 400 jeunes en recours ont occupé la Gaîté Lyrique avant d'être expulsés. Avant ce squat, ils avaient occupé la Maison des Métallos, et encore avant, le parc de Belleville. À chaque fois, les forces de l'ordre les ont expulsés.

7/ Quel est le profil des jeunes que vous recevez ?

Nous avons déjà eu des 'très jeunes', des profils de moins de 12 ans, mais c'est très rare. Les jeunes qui se présentent à nous disent avoir 16 ans ou 16 ans et demi la plupart du temps. L'écrasante majorité sont des garçons, seuls 4% ou 5% sont des filles. Les jeunes filles ont généralement un parcours émaillé d'événements traumatogènes, elles représentent plus des deux tiers des consultations psychologiques à l'AMNA. Elles sont hélas davantage victimes de traites, de prostitution forcée, d'agressions.

DEMATERIALISATION DES PROCEDURES : DIX ASSOCIATIONS SAISISSENT LE CONSEIL D'ÉTAT FACE AUX BUGS "MASSIFS" DE L'ANEF

Dix associations françaises ont saisi fin mars le Conseil d'État pour dénoncer les dysfonctionnements "massifs et récurrents" de l'ANEF, cette plateforme de service public obligatoire depuis 2021 pour renouveler les titres de séjour des étrangers de France. L'ANEF, censée simplifier toutes les procédures, est "un outil à fabriquer de la précarité", dénoncent les militants.

Dix associations, dont le Secours catholique, France terre d'asile et La Cimade, ont annoncé mardi 8 avril 2025 avoir saisi le Conseil d'État - le 27 mars 2025 - pour "carence fautive". Elles dénoncent les dysfonctionnements "massifs" de l'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF), cette plateforme dématérialisée qui permet notamment aux étrangers de France de demander ou de renouveler leur titres de séjour. Selon les associations, les multiples bugs

informatiques et couacs administratifs de l'ANEF empêchent les personnes étrangères de travailler et de s'insérer dans la société. "Les dysfonctionnements kafkaïens de la plateforme numérique des demandes de titres de séjour, signalés à maintes reprises aux pouvoirs publics, entravent l'accès des personnes étrangères au marché du travail, aggravent leur précarisation et pénalisent lourdement les associations et les entreprises qui les accompagnent ou les emploient"

En effet, les multiples bugs de l'ANEF empêchent concrètement les étrangers régularisés - qui sont obligés d'y recourir - de prendre un rendez-vous à la préfecture, de renouveler leurs papiers ou même de déclarer un changement d'adresse ou de situation familiale. Pourtant, sans ces documents obtenus dans un temps imparti, les étrangers <u>risquent de perdre leur emploi ou leurs droits sociaux</u>. Et impossible de se déplacer physiquement dans les préfectures pour plaider sa cause, aucun rendez-vous non programmé n'est accepté.

Une réalité dont a été témoin InfoMigrants, lors d'un reportage à la permanence d'accès au droit de La Cimade, le mois dernier. Là-bas, l'association se dit débordée par des étrangers démunis face aux blocages de l'ANEF. Un Afghan de 32 ans n'arrive plus à renouveler son titre de séjour. De 2018 à 2023, il a pu refaire ses papiers sans soucis mais en 2024 à l'arrivée de l'ANEF, les ennuis commencent. Son renouvellement de titre de séjour a bien été accepté, lui fait-on savoir, mais il n'obtient pas de rendez-vous à la préfecture pour le récupérer. Il a en sa possession une attestation de prolongation d'instruction [API, qui remplace les anciens récépissés]. Après plusieurs mois d'attente, il perdra son emploi, en novembre 2024. Son employeur exigeait le précieux sésame pour l'embaucher - l'API ne suffisait plus.

Les histoires similaires sont légion. Un autre n'arrive pas à refaire ses papiers après le vol de son titre de séjour. Pour faire un duplicata, ce réfugié nigérian doit se connecter à l'ANEF mais il n'a plus accès à son compte car son numéro d'étranger – nécessaire à la connexion - se trouvait sur ledit titre de séjour. La préfecture n'a jamais répondu à ses appels pour trouver une solution.

Les associations fulminent donc depuis des mois face à ces "dysfonctionnements massifs et récurrents" et dénoncent "des parcours de vie brisés, des personnes empêchées de travailler, des entreprises privées de salariés, des associations qui s'épuisent dans des procédures dysfonctionnelles et des services préfectoraux qui peinent à débloquer des situations".

La Défenseure des droits a récemment dressé un bilan sévère à propos de l'ANEF. Entre 2020 (début du déploiement pour les étudiants) et 2024, l'institution a enregistré une augmentation de 400% du nombre de réclamations liées à ce sujet. Elle demandait aussi "la possibilité d'interagir avec l'administration par plusieurs canaux et pas seulement via le numérique" pour garantir un accès équitable aux services publics. Autrement dit, obtenir des réponses humaines en cas de couacs informatiques. Le numérique "ne peut pas se substituer aux rendez-vous physiques, téléphoniques ou aux dépôts de documents papiers", a-t-elle plaidé.

La situation est telle qu'aujourd'hui "ce sont des employeurs qui nous appellent à l'aide pour renouveler les titres de séjour de leurs employés alors qu'ils ont eu du mal à recruter", souligne le président de la Fédération des acteurs de solidarité (FAS), collectif d'associations figurant parmi les requérants. "Outre les dysfonctionnements de la dématérialisation, il y a une volonté politique de multiplier les obstacles pour les immigrés, mais on ne fait que les empêcher de travailler". "Il y a dix ans, le problème était d'avoir un titre de séjour, il demeure, mais aujourd'hui il y a un problème massif de renouvellement", constate-t-il.

Avec ce recours déposé devant la plus haute juridiction administrative du pays pour "carence fautive", les associations espèrent enjoindre l'État à corriger le tir. Car, ces derniers mois, des courriers ont été adressés au ministère de l'Intérieur pour demander la mise en place de mesures correctives, en vain, déplorent les requérantes.

Interrogée par InfoMigrants en mars dernier, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) - qui dépend du ministère de l'Intérieur et qui est à l'initiative de l' 'ANEF - dit être

consciente de l'impact de ces dysfonctionnements et travailler d'arrache-pied à leur résolution. "Le système de remontée des bugs a été mieux organisé au cours de 2024", a avancé une source de la DGEF.

Une ancienne fonctionnaire de Béziers soupçonnée de fraude aux titres de séjour

Une ancienne fonctionnaire de la sous-préfecture de Béziers, dans le département de l'Hérault est soupçonnée d'avoir délivré frauduleusement des titres de séjour pour le compte d'un "réseau d'aide au séjour irrégulier". Plusieurs membres présumés ont été interpellés, a indiqué, jeudi 3 avril, le procureur de Béziers. "Plusieurs gardes à vue sont en cours dans le cadre d'une enquête préliminaire" confiée à l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim) de Toulouse, a-t-il expliqué dans un communiqué titré "suspicion de corruption d'une ancienne fonctionnaire de la sous-préfecture de Béziers". L'enquête ouverte en juin 2024 porte sur un "réseau d'aide au séjour irrégulier par la fourniture de titres de séjour frauduleusement obtenus entre 2022 et 2023", ajoute le procureur, en évoquant "une quarantaine de dossiers suspects". Les accusés auraient vendu des documents moyennant 10 000 euros par titre de séjour. Les faits reprochés relèvent notamment de la "corruption active, corruption passive, aide aux séjours irréguliers en bande organisée, obtention frauduleuse de titres de séjour et blanchiment".

Une quinzaine de personnes ont été placées en garde à vue, un chiffre que n'a pas confirmé par le procureur, précisant qu'il donnerait "des éléments précis du contenu des investigations et des suites judiciaires décidées" à l'issue des gardes à vue vendredi 4 avril 2025. "C'est une affaire en réalité assez ancienne qui sort fort heureusement maintenant", a réagi le préfet de l'Hérault, en précisant que l'agent mise en cause avait été suspendue et que l'État s'était porté partie civile dans ce dossier. "Surtout, nous allons regarder chaque titre délivré pour les retirer", a-t-il ajouté. Plus largement, a souligné le préfet, "depuis déjà un an et demi", des mesures sont prises pour éviter ce genre de trafic : "Transfert de l'autorité de la gestion du service de Béziers à Montpellier (dans le cadre d'une réforme nationale), renforcement du contrôle local (double validation du sous-préfet sur les titres sensibles)" et création d'un poste de "référent anti-fraude départemental".

Ce n'est pas la première fois que des agents de l'État sont inculpés pour corruption dans des procédures de régularisation. Une fonctionnaire de Nancy a été accusée d'avoir trafiqué des documents dans des procédures de régularisation de séjour de personnes étrangères au mois de janvier 2025. Une quinzaine de dossiers frauduleux seraient concernés. Une information judiciaire avait été ouverte pour "aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'étrangers en bande organisée" (voir lettre 100).

Des travailleurs sans-papiers demandent justice aux géants du secteur des déchets

Une dizaine de travailleurs - majoritairement Marocains et Algérien - sont venus plaider leur cause, devant le Conseil des prud'hommes de Paris, tribunal chargé de régler les litiges en lien avec le droit du travail en France. Tous ont travaillé pour le compte de NTI, une entreprise soustraitante spécialisée dans le <u>tri des déchets</u>. Parmi eux, une femme, venue avec sa petite fille : "*J'ai travaillé chez NTI pendant trois ans, sans contrat. J'ai trié les déchets sur le tapis alors que j'étais enceinte. J'ai dû travailler la nuit jusqu'à l'accouchement. Aujourd'hui, ma fille à trois ans demi." NTI a été placée en redressement judiciaire il y a bientôt deux ans. Mais ces anciens employés demandent réparation aux donneurs d'ordres Veolia, Suez, Paprec, pour le compte desquels ils ont effectivement travaillé.*

Pour leur avocate, les géants du secteur du déchet ont volontairement fermé les yeux : "Le Code du travail demande aux donneurs d'ordres de vérifier que son sous-traitant ne commet pas de travail illégal. Cela veut dire qu'il n'emploie pas de travailleurs étrangers sans titre et ne commet pas

de travail dissimulé. On leur demande de ne pas ignorer, parce que, ce qui ressort du dossier, c'est qu'ils ont profité d'une main-d'œuvre hyper bon marché du sous-traitant NTI, qui a raflé tous les contrats de sous-traitance dans le secteur. Pourquoi ? Parce que la main-d'œuvre était vachement moins chère... Bizarrement, puisqu'elle n'était pas déclarée." Les travailleurs de l'ombre décrivent un système où ils étaient totalement captifs. L'un d'eux confie : "J'ai travaillé cinq ans au noir, dans l'incinération, dans les fours. Parfois, je travaillais la journée, la nuit. On travaillait sans formation, on faisait des heures supplémentaires sans être payés. On n'a pas eu droit au chômage, on ne pouvait pas refuser un travail. Parfois, ils nous appelaient la nuit pour commencer le matin. Et si tu refusais, tu n'avais pas de travail le mois d'après."

Le représentant syndical CGT chez Veolia qui les accompagne, ne veut pas résumer le problème à celui d'un simple patron voyou. Lui aussi dénonce un véritable système : "Ce sont des métiers en tension où les entreprises ont du mal à recruter, et du coup, il y a une délocalisation de la masse ouvrière des salariés. Étant donné que l'on ne peut pas délocaliser nos activités de collecte et traitement des déchets ménagers, pour pallier ce manque de main-d'œuvre, on délocalise les salariés en France pour assurer ces services essentiels à la nation."

La justice attendra encore quelques mois. L'audience a finalement été reportée au 26 septembre 2025.

COMMENT DES ECOLES FRANÇAISES TISSENT DES LIENS AVEC LES PARENTS ETRANGERS

Deux fois par semaine, une quinzaine de femmes assistent aux ateliers du dispositif OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) à Bonneuil-sur-Marne, au collège Paul Éluard. Certaines viennent accompagnées d'un enfant en bas âge en poussette. Pour qu'elles puissent suivre librement les ateliers, le collège dispose d'une crèche éphémère au sein même de l'établissement. Un impératif pour permettre à ces mères de famille, qui n'ont généralement pas de mode de garde, de prendre un temps pour elles.

Une quinzaine de femmes sont rassemblées dans la salle de technologie du collège. Devant elles, la directrice de l'espace de vie sociale Léo Lagrange et animatrice OEPRE, leur propose de découvrir le nouveau site internet de la ville. "Cherchez le menu des écoles élémentaires et maternelles", donne-t-elle comme consigne. L'atelier se poursuit par la lecture du calendrier scolaire : "Quelles sont les périodes de vacances de printemps ?", "vous voyez, l'année scolaire se termine le 5 juillet". Des questions et informations qui sont autant d'occasions de rappeler les règles de la scolarité à des familles qui passent parfois tout l'été dans leur pays d'origine. "On met l'accent sur ça parce qu'on voit des enfants partir mi-juin et revenir mi-septembre avec un niveau de français très impacté par ce long séjour", explique le professeur de technologie au collège et animateur OEPRE. L'école se termine officiellement le 5 juillet et reprend le 1er septembre 2025.

Créé en 2008 et co-financé par l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur, l'OEPRE a pour mission de créer des liens entre le monde scolaire et les parents étrangers qui en seraient éloignés. Cela passe par des interventions sur des thèmes tels que la laïcité, la santé, les dangers des écrans chez les enfants, les démarches administratives, mais aussi la vie affective et sexuelle etc. Le tout saupoudré de notions de grammaire, conjugaison et orthographe. "On n'est pas là pour apprendre le français [aux parents], on est là pour qu'ils puissent avoir un niveau de français qui leur permette d'être parent et de suivre la scolarité de leur enfant", explique la conseillère technique pour l'éducation prioritaire et la politique de la ville pour le Val de Marne. À Bonneuil-sur-Marne, les participantes reçoivent aussi des formations sur le numérique dispensées par l'association de parents d'élèves PEP94 pour apprendre à utiliser les logiciels éducatifs tels que Pronote ou EduConnect, indispensables pour pouvoir consulter les bulletins de son enfant, écrire à un professeur

ou suivre l'organisation d'une sortie scolaire.

La seule condition d'accès aux ateliers est d'être un parent étranger (allophone ou francophone) d'un enfant scolarisé en France, quelle que soit la situation administrative de la famille.

Le dispositif OEPRE fait le pari d'une meilleure scolarité des élèves par un plus grand investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants. "Si les parents n'osent pas venir au collège à cause de la barrière de la langue ou pour une autre raison, l'élève va se dire : 'Ici, je fais ce que je veux'". L'importance de l'implication des parents a été validée par l'École d'économie de Paris à titre expérimental durant l'année scolaire 2008-2009 dans le Val de Marne.

L'auteur de l'étude note dans son résumé que ces rencontres ont entraîné une plus grande implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. "Ce surcroît d'implication s'est également traduit par une amélioration très sensible du comportement des enfants : moins d'absentéisme, moins d'exclusions temporaires, moins d'avertissements en conseil de classe, plus grande fréquence des distinctions lors du conseil de classe (félicitations, encouragements...)". Pour des mères de familles habituées à garder leurs enfants chez elle et à se tenir à l'écart des institutions, franchir la porte d'un établissement scolaire est parfois une épreuve. "L'idée, c'est que les mamans prennent confiance en elles et osent s'affirmer". Et la recette fonctionne. La dynamique travailleuse sociale assure avoir vu les femmes de l'OEPRE changer. "Elles font plus de démarche scolaires et administratives, alors que c'était leurs maris qui faisaient tout avant. Certaines ont aussi pu passer un Delf (Diplôme d'études en langue française)".

C'est le cas de cette mère de trois enfants scolarisés en CM2, 4e et 3e dans une ville voisine de Bonneuil, arrivée de Turquie en France en 2008. Elle suit les ateliers de l'OEPRE depuis quelques semaines et a déjà amélioré son français. Mais, surtout, elle ose désormais se rendre aux réunions parents-profs du collège de ses fils. "Avant, c'était toujours mon mari qui y allait mais je suis déjà allée à deux réunions depuis la rentrée [...] J'ai posé une question sur le sommeil des élèves parce que je trouve que mon fils se couche trop tard", déclare-t-elle fièrement.

Pour d'autres parents, c'est le rapport avec l'école en général qu'il faut améliorer. Une tunisienne est vite gagnée par l'émotion lorsqu'elle évoque les brimades et coups dont elle a été victime durant sa scolarité en Tunisie. Harcelée et humiliée par une professeure, cette mère de trois jeunes enfants s'est montrée méfiante lorsqu'on lui a proposé de mettre son aînée en toute petite section de maternelle, à deux ans et demi. "Au départ, je ne voulais pas parce que je me disais que s'il lui arrivait quelque chose, elle ne pourrait pas me le raconter", se souvient la jeune femme. Finalement, elle a parlé de son expérience devant les autres mamans de l'OEPRE et l'entrée à l'école de sa fille lui a permis de faire la paix avec le sujet. "Aujourd'hui, je peux aider ma fille à faire ses devoirs", se réjouit-elle. Et de rêver déjà à de nouveaux projets en lien avec l'éducation. "Il y a un petit garçon autiste dans la classe de ma fille. Je trouve ça formidable qu'il puisse être en classe avec les autres enfants. Dans deux ou trois ans, je pense faire une formation pour devenir AESH (accompagnant d'enfant en situation de handicap) et m'occuper d'enfants comme lui".

BEZIER

Enquête sur un réseau d'aide au séjour irrégulier

Après la publication de plusieurs articles de presse, le procureur de la République de Béziers, jeudi 3 avril 2025 pour confirme que plusieurs gardes à vue sont en cours dans le cadre d'une enquête préliminaire diligentée sous son autorité par l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) de Toulouse. Son communiqué est intitulé : "Suspicion de corruption d'une ancienne fonctionnaire de la sous-préfecture de Béziers." Cette enquête porte sur "un réseau d'aide au séjour irrégulier par la fourniture de titres de séjour frauduleusement obtenus entre 2022 et 2023 auprès de la sous-préfecture de Béziers. Elle porte sur une quarantaine de dossiers suspects. Elle est ouverte depuis juin 2024 des chefs notamment de corruption active, corruption passive, aide aux

séjours irréguliers en bande organisée, obtention frauduleuse de titres de séjour et blanchiment." Le magistrat rappelle que cette enquête était censée rester "secrète le temps des investigations, conformément à la loi". Il communiquera sur les suites judiciaires à l'issue des gardes à vue, vendredi 4 avril 2025.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/beziers-plusieurs-gardes-a-vue-en-cours-dans-le-cadre-d-une-enquete-sur-un-reseau-d-aide-au-sejour-irregulier-4575893

BIRIATOU

Un passeur indien de clandestins pakistanais interpellé à la frontière

C'est une nouvelle opération de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) de la PAF (Police aux Frontières) d'Hendaye. Un passeur indien, travaillant pour une filière installée au Portugal, a été arrêté au poste frontière de Biriatou sur l'autoroute A 63 samedi 29 mars 2025 à 4h30 du matin. Dans un fourgon de location, étaient entassés neuf migrants clandestins, dont cinq dans le coffre. Le chauffeur de nationalité indienne devait transporter ses passagers à Paris. Selon les premiers éléments de l'enquête, il était payé 400 euros pour ce trajet sud/nord. L'homme a été placé en garde à vue puis déféré devant le procureur de la république de Bayonne. Il a été placé en détention provisoire avant son procès en comparution immédiate à délais différé devant le tribunal judiciaire de Bayonne au mois de mai. La filière des passeurs indiens ou pakistanais qui habitent au Portugal, et qui font transiter des clandestins vers la France, est un phénomène qui se répète depuis plusieurs mois au Pays Basque.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-passeur-indien-de-clandestins-pakistanais-interpelle-a-la-frontiere-au-poste-de-biriatou-5152969

BOUCHES-DU-RHONE

Opération de lutte anti-clandestins

Les services de police des douanes ou encore de la gendarmerie ont mené une opération d'ampleur ce jeudi à Marseille, Martigues, Gardanne, Arles et Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) avec une cible, l'immigration clandestine.

Une démonstration de force contre l'immigration clandestine a été menée jeudi 3 avril 2025. Une opération regroupant l'ensemble des services de police, de gendarmerie, de douanes, PAF, CRS. Dans six départements : Marseille, Martigues, Gardanne, Arles et Port-de-Bouc, dont les Bouches-du-Rhône, les fonctionnaires avaient un objectif assigné par le ministre de l'Intérieur : lutter contre les flux migratoires irréguliers. "Pour bien accueillir, il faut savoir sanctionner ceux qui viennent sur notre territoire illégalement" pour la nouvelle préfète déléguée auprès du préfet de police

Des contrôles ont été effectués sur les autoroutes ou aux abords des trains pour traquer l'immigration clandestine et les passeurs qui l'organisent. Quelque 115 agents supplémentaires ont été assignés à cette opération menée sur dix points de contrôles dans les Bouches-du-Rhône. Résultat, en gare Saint-Charles, cinq personnes en situation d'OQTF (obligation de quitter le territoire français) ont été interpellées et remises à la PAF (police de l'air et des frontières).

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-operation-de-lutte-anti-clandestins-menee-sur-une-dizaine-de-points-de-controles-dans-les-bouches-du-rhone-2546569

CAEN

En application d'une décision de justice, « les services de l'État ont accordé le concours de la force publique et ont procédé ce matin à l'évacuation des occupants sans droit ni titre d'un terrain situé avenue de l'Orne à Caen », a indiqué la préfecture du Calvados, jeudi 27 mars 2025. Elle assure que « l'opération s'est déroulée dans le calme, les personnes présentes ont quitté les lieux en emportant leurs affaires. Ceux qui n'étaient pas là pourront récupérer les leurs dans un garde meubles". » Mais n'a pas été en mesure de préciser combien de personnes ont été concernées par la fermeture d'un squat installé dans un bâtiment désaffecté sur la presqu'île de l'Orne. Les occupants, notamment des jeunes originaires d'Afghanistan, étaient installés dans un bâtiment désaffecté et très rudimentaire : un hangar.

 $https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-squat-evacue-sur-la-presqu-ile-de-caen-8691795 \\ https://www.ouest-france.fr/societe/logement/un-squat-evacue-sur-la-presquile-de-caen-350240bc-0b29-11f0-8a07-c6476d4a0ef7$

CHOLET

Sans papiers à Cholet, elle témoigne

Après avoir fui la République démocratique du Congo, une mère et sa fille de 13 ans habitent à Cholet depuis plus de six ans. Elle espère obtenir une régularisation dans quelques mois Soutenue par l'association Migrants solidarité choletaise, la première est toujours en attente d'une régularisation alors que les conditions pour son obtention se durcissent avec la circulaire Retailleau.

Même des années après, évoquer la République démocratique du Congo est toujours douloureux pour elle. Ce ne sont que des mauvais souvenirs, glisse avec pudeur celle qui a quitté son pays en 2018 pour la France, en quête d'une vie meilleure. Aujourd'hui à Cholet, la mère de famille de bientôt 35 ans est toujours en attente de régularisation et ne voit pas le bout du tunnel **Migrants** malgré l'aide financière et administrative de l'association solidarité choletaise. Heureusement qu'ils sont là. Sans eux, je ne sais pas où j'en serais, explique-t-elle. Car retourner dans son pays d'origine est source d'angoisses pour elle, sa sécurité n'étant plus garantie après une fin de relation amoureuse houleuse avec un soldat congolais. Harcelée, menacée et violentée, elle a fait le choix de partir.

https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/sans-papiers/a-nantes-jai-dormi-quatre-mois-dehors-avec-ma-fille-sans-papiers-a-cholet-elle-temoigne-bb76ec98-0e16-11f0-ab9e-ddf89dc6d8e3

GUERET

Un jeune ouvrier agricole mauritanien, bien intégré, reçois une OQTF

Plus de 100 personnes se sont rassemblées jeudi 3 avril 2025 devant la préfecture de la Creuse à Guéret pour soutenir un jeune Mauritanien venu signer son obligation de quitter le territoire français (OQTF), et son assignation à résidence en attendant son expulsion. Le jeune homme est ouvrier agricole dans trois exploitations à Maisonnisses depuis plus de deux ans. Le maire de la commune, était parmi les manifestants, il a même pris la parole, outré, "je connais Mansour depuis longtemps. Aujourd'hui, j'apprends qu'il est frappé par cette mesure et je sais ce que cela veut dire humainement pour lui. Des tribulations, des chamboulements, le massacre d'une jeunesse qui ne demande qu'à s'épanouir".

L'édile est d'autant plus en colère que le jeune homme a demandé son titre de séjour depuis plus d'un an, sans suite, et qu'il est un lien important dans le village. "Qu'est-ce que c'est la vie économique à Maissonnisses? s'interroge l'élu. Ce ne sont pas des usines, ni des centaines de gens qui viennent pointer, ce sont des fermes isolées dans des endroits paisibles où, finalement, tout ce que l'on attend, ce sont des bras pour faire vivre la terre. Et lui, il a cette volonté et il a trouvé des gens pour l'employer. Ce que font ces fermes, c'est du lien social. C'est des gens comme lui qui font vivre la terre et on les sort? " s'indigne-t-il. Les employeurs du jeune Mauritanien dénoncent une situation

ubuesque parce qu'ils ont aussi du mal à trouver de la main d'œuvre qualifiée comme le jeune homme. "Il faut quelqu'un pour traire mes vaches demain explique le gérant de la ferme du Prévert qui produit du fromage. Je vais devoir refaire une demande à pôle emploi mais si je trouve personne? Comment je fais? On va se retrouver vraiment coincés parce qu'on a réellement besoin de cette main d'œuvre pour faire vivre notre territoire".

https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-creuse/une-centaine-de-personnes-rassemblees-a-gueret-en-soutien-a-un-jeune-ouvrier-agricole-menace-d-expulsion-7728979

HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (proche de Caen)

Des séances d'ostéopathie gratuites pour les demandeurs d'asile

Dans un bureau du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de l'association France terre d'asile, au deuxième étage d'un immeuble d'Hérouville-Saint-Clair, près de Caen, les neuf bénévoles de l'association Ostéo pour tous, créée il y a deux ans à partir de l'ancienne antenne caennaise de Corp'Ostéo, proposent des consultations gratuites un jeudi matin par mois. . « Notre but est de proposer des soins à des personnes qu'on ne voit pas en libéral dans nos cabinets », explique une femme, ostéopathe à Creully-sur-Seulles.

https://www.ouest-france.fr/associations/benevole/cest-inestimable-a-caen-des-seances-dosteopathie-gratuites-pour-les-demandeurs-dasile-6ff6a078-0a70-11f0-b7cc-fc47e8b86125

LES LANDES

Grosse opération de contrôle des flux migratoires menée dans les Landes

Plus d'une centaine de policiers, de gendarmes, de douaniers ont été mobilisés mercredi et jeudi sur une vaste opération de contrôle des flux migratoires dans les Landes. Deux passeurs et 23 étrangers en situation irrégulière ont été appréhendés.

Les contrôles ont duré deux jours et mobilisé un sacré contingent.

La préfecture des Landes communique vendredi 28 mars 2025 après-midi sur une vaste opération de contrôle des flux migratoires menée dans la semaine dans les Landes, les mercredi et jeudi 26 et 27 mars 2025. Plus d'une centaine de gendarmes, de policiers, de douaniers ont procédé à des contrôles un petit peu partout dans le département sur les principaux axes de passage.

La préfecture détaille le dispositif : des points de contrôles statiques et dynamiques ont été mis en place. Au niveau des barrières de péage de l'A63 et de l'A65, sur le réseau secondaire à St-Sever et Aire-sur-l'Adour, et en gare de Dax. Selon la préfecture, **deux passeurs ont été interpellés** au cours de ces contrôles. Ils ont été condamnés à un an de prison ferme et incarcérés dans la foulée au centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan. Ils ont aussi une "interdiction du territoire français de cinq ans, ils seront éloignés du territoire à la fin de leur peine" précise le communiqué.

23 étrangers en situation irrégulière ont aussi été appréhendés : "Sept d'entre eux ont été remis aux autorités espagnoles et font l'objet d'une interdiction de circulation sur le territoire français pendant un an." Pour les 16 autres, ils ont l'obligation de quitter le pays, deux d'entre eux ont déjà été conduits dans un centre de rétention administrative.

En tout 1.343 véhicules ont été contrôlés, 13 bus et 1.639 personnes. Ces contrôles ont été menés dans le cadre d'une opération dite zonale, diligentée par le préfet de Région. Le même type d'opération a eu lieu dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-grosse-operation-de-controle-des-flux-migratoires-menee-dans-les-landes-deux-passeurs-interpelles-2651293

MAY- SUR-EVRE (MAINE-ET-LOIRE)

Près de Cholet, des collégiens aident une association d'aide aux migrants

Tous les ans, le collège Saint-Joseph du May-sur-Èvre (Maine-et-Loire) organise une opération bol de riz, dont les bénéfices sont reversés à une association. Elle a lieu vendredi 4 avril 2025. « Cette année, une enseignante au collège, a proposé l'association Misolcho, contraction de Migrants solidarité choletaise», explique la cheffe d'établissement. Lundi matin 31 mars, cinq membres de l'association, accompagnés de quelques migrants, sont venus présenter Misolcho aux élèves de 4^e, dont le programme de géographie aborde le thème de la migration dans le monde. Mais les collégiens des quatre niveaux sont tous sollicités pour participer à l'action solidaire.

Émigration, immigration, migrant, réfugié : les bénévoles ont différencié ces termes qui tournent tous autour de la problématique : être ici et venir d'ailleurs. Face aux élèves, ils étaient cinq à venir d'ailleurs et à exposer les raisons qui les ont poussés à quitter leur pays d'origine.

L'une a quitté le Congo-Brazzaville pour fuir la précarité, et trouver une vie meilleure. Son voisin invoque des raisons politiques, religieuses et ethniques. Une jeune mère d'origine arménienne a fui son pays à cause de la politique et de la guerre. Tout à côté, la jeune femme venue de Côte d'Ivoire a voulu échapper à un mariage forcé. « Je cherchais un pays qui respecte les droits de la femme », explique quant à elle la jeune Égyptienne. Face aux problèmes auxquels les migrants se heurtaient, la France, pays des droits de l'Homme, les a attirés. La migrante ivoirienne n'a de cesse de répéter des « merci à la France ».

Mais une fois arrivé dans le pays rêvé, le chemin est long et difficile avant d'avoir une vie normale, avec un logement et un travail. Une jeune femme raconte avoir dormi dans la rue. L'Arménienne et l'Égyptienne ne parlaient pas français, et il faut faire des démarches pour obtenir un titre de séjour et avoir le droit de travailler.

Intéressés, les collégiens posent de nombreuses questions relatives à la vie des migrants en France. Notamment : « Comment avez-vous été accueillis ? » Ou encore : « Où êtes-vous allés quand vous êtes arrivés en France ? » « On va vers les associations pour être aidés », répond une migrante. C'est précisément le rôle de l'association Misolcho, créée en 2019. Elle accompagne principalement les migrants par une aide au logement. Elle compte 120 adhérents et donateurs qui permettent actuellement à une trentaine de personnes d'être logées à Cholet, dans neuf logements. L'association n'a ni salarié ni subvention. Seuls les donateurs la font vivre, ainsi que les bénéfices d'actions ponctuelles. Elle finance non seulement ces neuf logements, mais apporte une aide au niveau de la nourriture, une aide financière parfois, accompagne le quotidien (demandes administratives, rendez-vous médicaux, alphabétisation), voire propose des activités de loisirs.

Misolcho est en quelque sorte « l'émanation du comité Oumar-Diallo » soutenant la famille de ce jeune père arrivé en France, en 2003, et menacé d'expulsion. L'action principale consistant alors essentiellement en une aide administrative. Misolcho est né quinze ans plus tard pour combler un manque de logements.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-may-sur-evre-49122/merci-a-la-france-pres-de-cholet-des-collegiens-aident-une-association-daide-aux-migrants-73251f98-10c1-11f0-981c-497dd6571c93

MORDELLES (métropole rennaise) De nouveaux logements de transition pour Tabitha

L'association mordellaise « Tabitha solidarité » héberge et accompagne des personnes migrantes en attente de régularisation. Afin de remédier au laps de temps plus ou moins long pour accéder à un logement durable, l'association loue deux nouveaux appartements dont un à Mordelles.

« Nous payons le loyer au propriétaire. Et, avec son autorisation, nous pouvons faire de la sous-location. Il s'agit d'une situation de transition. Les locataires s'engagent à partir dès

l'obtention d'un logement définitif », explique la présidente. « Je souhaite ajouter que les migrants ne bénéficient d'aucune priorité. Leurs dossiers suivent le même parcours que les habitants français avec les mêmes délais d'attente », complète la vice-présidente. Le propriétaire qui met à disposition un logement à l'association a l'assurance d'être payé chaque mois par Tabitha. « S'installer dans un logement individuel positionne une famille au rang de citoyen français et permet de se sentir intégré avec des droits et des devoirs en respectant lieux et voisins », ajoute la présidente.

L'association ne fonctionne qu'avec l'aide des bénévoles. Chaque personne qui le souhaite peut y trouver sa place, adultes et plus jeunes, selon ses appétences et disponibilités. Cela peut aller de temps de conversation en français à l'accompagnement des personnes. « Cette association permet de faire de belles rencontres. Plusieurs actions se mettent en place au bénéfice des familles de migrants comme une séance de cinéma pendant les prochaines vacances ».

https://www.ouest-france.fr/bretagne/mordelles-35310/mordelles-de-nouveaux-logements-de-transition-pour-tabitha-1f1a36ce-0bec-11f0-ae86-6d5913869474

NANTES

Étrangers : la note du directeur de la police suspendue par le tribunal administratif

Mercredi 26 mars 2025, devant le tribunal administratif de Nantes, les avocats du syndicat de la magistrature, du syndicat des avocats de France et de la Ligue des droits de l'Homme ont demandé au juge des référés la suspension de l'application d'une note, signée le 20 novembre 2024 par le directeur interdépartemental de la police nationale de Loire-Atlantique. Elle instaure une nouvelle procédure « en cas de délits commis par les étrangers en situation irrégulière », par le biais de « fiches-navette » circulant entre la police et la préfecture, comprenant des données sur la situation administrative de la personne suspectée et l'exposé des faits qui lui sont reprochés. Ces fiches individuelles concernaient des personnes étrangères interpellées, y compris des données extraites du fichier des antécédents judiciaires (TAJ), les dates de garde à vue, les raisons de l'interpellation et les suites judiciaires. Ces informations étaient compilées dans un tableau informatisé, sans aucun cadre légal ni contrôle indépendant. Objectif : permettre d'apprécier d'éventuelles mesures de retrait, annulation ou dégradation du titre de séjour.

La justice a tranché, vendredi 4 avril 2025. Le tribunal administratif de Nantes <u>suspend</u> <u>cette note de service</u> contenant « *des informations sur les procédures pénales engagées* » à l'encontre d'étrangers en situation régulière.

Au-delà de cet aspect juridique, cette affaire révèle une intention politique grave : surveiller, ficher, trier et potentiellement sanctionner les personnes étrangères sur la base d'enquêtes en cours, sans garantie ni procédure contradictoire. Une telle logique de suspicion généralisée, ciblant des personnes en situation régulière, est inacceptable.

https://www.ouest-france.fr/societe/police/etrangers-la-note-du-directeur-de-la-police-contestee-devant-le-tribunal-administratif-a-nantes-7ea03d50-0a20-11f0-8a07-c6476d4a0ef7

https://www.ouest-france.fr/societe/justice/note-de-police-visant-les-etrangers-en-situation-reguliere-suspendue-ce-que-dit-le-juge-d9bd6e76-1158-11f0-95ee-d86636cacd85

https://www.lacimade.org/presse/fichage-illegal-des-etrangers-en-situation-reguliere-une-derive-stoppee-net/

Les 52 migrants d'un gymnase occupé, ont été relogés dans des hôtels

Les 52 personnes migrantes, dont des enfants, qui s'étaient installées mercredi 26 mars 2025 après-midi dans le gymnase Pré-Gauchet, sur l'île de Nantes, ont été logées hier soir dans des hôtels situés à Nantes, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Indre. Plus tôt dans l'après-midi de mercredi, l'association Droit au logement avait installé ces personnes sans domicile dans les gradins du gymnase pour mettre la pression sur la ville et sur l'État afin que des solutions soient

trouvées, indiquaient alors les membres du collectif « un toit un droit » présent sur place.

Ce matin 27 mars 2025, un responsable du Dal 44, se disait toutefois « toujours inquiet et attentif, car ce relogement en hôtels reste précaire. On n'a pas eu d'engagement sur la durée, il faut des solutions pérennes. Mettre les gens dans des hôtels, ça coûte une fortune à l'État alors qu'il y a de la place dans des bâtiments publics : l'ancienne école de la marine marchande n'accueille que quarante mineurs alors qu'il y a de la place pour accueillir bien plus de personnes en demande. Pareil pour la MAN (l'ancien bâtiment administratif situé sur l'île de Nantes), désormais vide alors qu'il a été réquisitionné cet hiver. C'est un manque de volonté politique », dénonce Droit au logement.

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/gymnase-occupe-a-nantes-les-migrants-reloges-dans-des-hotels-7041d74c-0aec-11f0-8a07-c6476d4a0ef7

Trois établissements d'enseignement catholique de Nantes accueillent des jeunes migrants

Une rencontre sur l'insertion de jeunes migrants dans le monde du travail a eu lieu mardi 25 mars 2025, à La Joliverie, établissement catholique à Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique), au sud de Nantes. Responsables, travailleurs sociaux et d'accueil se sont rassemblés pour « croiser les compétences et établir des liens ».

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-sebastien-sur-loire-44230/trois-etablissements-denseignement-catholique-de-nantes-accueillent-des-jeunes-migrants-8fbfd854-099c-11f0-b3d9-6951c6a0d9b7

PARIS

200 personnes n'ont pas bénéficié d'hébergement d'urgence pérenne ni de relogement

Le collectif de lutte pour un logement durable et Utopia 56 sont installés devant la mairie du 20éme arrondissement avec le soutien de Médecins du monde, du DAL et de Jamais sans toit. Ce choix de rester devant une mairie a pour objectif de limiter le risque d'une intervention policière violente et d'obtenir de l'aide des élus de la ville ou de l'arrondissement pour une mise à l'abri d'urgence pour tout le monde.

"C'est tous les jours que nos enfants sont dans la rue, qu'ils font leurs devoirs dans une tente et s'endorment à l'école tant ils sont épuisés. Alors, avec notre détermination et toute la force que nous avons déjà pour survivre à la rue, nous sommes avec nos enfants, qui savent la peine que l'on met à les protéger tous les jours et à continuer à les élever et à les aimer comme si leur vie était normale et légère. Sauf qu'elle n'est ni légère, ni normale, ni souhaitable." Membre du Collectif en lutte pour un logement durable et mère à la rue depuis 7 mois.

Tous les soirs de cet hiver, Utopia 56 a accueilli en moyenne 150 personnes et plus de 60 enfants qui ne trouvaient pas de réponse auprès du 115. Chacune a été hébergée par des citoyens ou dans notre lieu d'hébergement, d'autres encore ont dû rester dehors certains soirs. Ces solutions ne sont que des pansements à ce que l'État se doit d'assurer : un hébergement digne, pérenne et inconditionnel.

En cette fin de période de trêve hivernale, et alors que :

- le 13 février dernier, 40 associations ont assigné l'État en justice pour inaction fautive en matière d'hébergement d'urgence et de logement ;
- que le 19 mars 2025, l'ensemble des sénateurs ont voté un texte demandant à l'État de prendre des mesures concrètes afin de mettre fin aux sans-abrisme des enfants ;
- que le 26 mars 2025, l'État a été condamné par le tribunal à rembourser la ville de Grenoble pour ne pas avoir hébergé une mère et ses enfants ;
- et que le 27 mars, la Ville de Paris a assigné l'État en justice pour demander le remboursement des

sommes engagées par la ville pour l'hébergement des mineurs isolés en recours ;

On compte toujours 350 000 personnes à la rue, dont plus de 2000 enfants, et toujours neuf millions de mètres carrés de bureaux vides. La réquisition est une solution pour mettre un terme à cette fabrique de la précarité.

Le tribunal administratif a validé l'expulsion de jeunes migrants installés sous des tentes

L'évacuation de jeunes migrants installés sous des tentes sur les quais de la capitale depuis leur évacuation de la Gaîté lyrique « peut avoir lieu », a assuré la préfecture de police de Paris dimanche 30 mars 2025, après une décision du tribunal administratif. « Nous sommes confirmés et l'évacuation peut avoir lieu », a expliqué la préfecture de police. « Le juge mentionne que l'installation de tentes sur les quais de Seine constitue par elle-même un risque pour la sécurité de leurs occupants comme des passants et que les conclusions présentées contre le préfet de police tendant à l'évaluation de vulnérabilité sont mal dirigées alors qu'au demeurant la PRIF (préfecture d'Île-de-France) a prévu un dispositif lors de l'évacuation de la Gaîté lyrique », a-t-elle poursuivi.

Le mardi 18 mars 2025, vers 6h30 du matin, les forces de l'ordre étaient intervenues pour évacuer de la Gaîté lyrique les migrants qui l'occupaient. Ils s'étaient alors déplacés vers les quais de Seine, au niveau de l'île Saint-Louis sur le quai Louis-Philippe. "L'expulsion s'est déroulée calmement, avec un dispositif policier léger et sans violence manifeste", indique la coordinatrice du programme mineurs non accompagnés à Médecins du Monde (MdM). "On a même pu récupérer une partie des tentes", ajoute le fondateur d'Utopia 56.

Dans un arrêté mercredi 19 mars, le préfet de police de Paris soulignait que « plus de 250 personnes et près de 140 tentes » étaient « installées illégalement », une « occupation illicite » qui comportait « des risques avérés pour la salubrité publique et la santé des occupants ».

Un recours contre leur évacuation avait été déposé en fin de semaine. Dans sa décision, rendue samedi 29 mars 2025, le tribunal administratif de Paris a rejeté ce recours, estimant que « l'installation de tentes sur les quais de Seine constitue par elle-même un risque pour la sécurité de leurs occupants comme des passants » et que l'évacuation « ne peut être regardée comme ayant porté une atteinte grave et manifestement illégale à l'une des libertés invoquées par les requérants ».

Pour les humanitaires, cette évacuation ne résout rien. "Ce dispositif ne fonctionne pas. On sait très bien qu'ils vont revenir dans les rues, ils n'ont nulle part où aller", pour Utopia 56. Les associations regrettent qu'aucune solution pérenne ne soit apportée. "Une nouvelle fois, ce démantèlement montre la volonté des autorités de faire disparaître ces jeunes du paysage. S'ils ne sont plus visibles, leur besoin d'être protégé n'est plus visible non plus", estime MdM.

Comme toujours, presqu'aucun de ces jeunes migrants sans papiers - qui attendent généralement leur rendez-vous devant un juge pour enfant à Paris pour faire reconnaître leur minorité - n'a accepté une solution de relogement en région. C'est pourtant la seule alternative proposée par la préfecture. "Ils n'iront pas dans ces lieux faits pour les majeurs", insiste un militant. "Alors ils s'évaporent avant ou pendant les démantèlements".

"Où sont-ils aujourd'hui? Difficile de les recenser... Ils sont éparpillés un peu partout...", souffle le militant. "Ils sont dans différents campements, ceux qui tiennent encore". Des petits camps dans les Hauts-de-Seine (92), en Seine-Saint-Denis (93), dans le nord de la capitale, dans le centre de Paris aussi, énumère le chargé du pôle mineurs isolés chez Utopia 56. "Il y a toujours des jeunes qui sont au niveau du métro Pont Marie, en plein cœur de Paris, mais ils démontent leur tente chaque matin et la remettent chaque soir". Les associations regrettent qu'aucune solution pérenne ne soit apportée. "Une nouvelle fois, le démantèlement [des quais de Seine] montre la volonté des autorités de faire disparaître ces jeunes du paysage. S'ils ne sont plus visibles, leur besoin d'être protégé n'est

plus visible non plus", estime aussi la coordinatrice du programme mineurs non accompagnés à Médecins du Monde (MdM). "L'impossibilité d'avoir un lieu de vie fixe, c'est terrible pour eux, et c'est très embêtant pour les associations. C'est 10 fois plus compliqué de garder le lien avec eux !", s'énerve le militant qui évoque plus d'un millier de jeunes "abandonnés" dans la région parisienne. "Il y avait les 450 de la Gaîté Lyrique, mais en réalité, ils sont beaucoup plus. On distribuait aussi des couvertures et des tentes à d'autres jeunes qui ne pouvaient pas rester à la Gaîté à cause de la saturation du lieu. Ceux-là repartaient dormir sur les trottoirs... En tout, j'imagine qu'il y a plus d'un millier de jeunes en errance". Avec des risques de les "perdre totalement", et pas seulement physiquement. "Leur état psychique se dégrade de plus en plus". "Les filles que nous suivons sont très fragiles, certaines ont des pensées suicidaires. Les garçons, bien plus nombreux, vont très mal. Certains s'isolent, s'éloignent de nous, puis sortent complètement de nos radars. Ils n'en peuvent plus, pour de multiples raisons", continue le militant. "Et là, quand on les perd totalement de vue, il y a le risque qu'ils tombent dans des réseaux de traite, de prostitution. Pourtant, nous sommes impuissants. Nos équipes de bénévoles sont limitées. Il faut gérer ces jeunes qui errent depuis des mois voire des années, et accueillir tous les primo-arrivants qui ne connaissent rien à Paris... On n'arrive pas à être sur tous les fronts".

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/le-tribunal-administratif-a-valide-lexpulsion-de-jeunes-migrants-installes-sous-des-tentes-a-paris-be 551d6a-0d5b-11f0-96cc-1b48eea9be0a

QUIMPER

La maire accorde 1 500 € pour assurer un toit pour une famille albanaise

Le collectif Urgence un toit pour tous et l'association Droit d'asile Quimper-Cornouaille ont investi le hall de la mairie de Quimper, lundi 7 avril 2025, dans l'espoir d'obtenir une solution de logement pour une famille albanaise sans domicile, après le rejet de leur demande d'asile. La maire, a assuré qu'une réponse serait donnée dès le lendemain. La réponse tant espérée est enfin arrivée. Mardi 8 avril 2025, la mairie de Quimper (Finistère) a annoncé accorder une subvention de 1 500 € pour aider à loger la famille albanaise. « Nous sommes plutôt contents de leur réponse », confie l'association Droit d'asile. Cette subvention permettra de financer partiellement le loyer d'un mobile home [816 €/mois] jusqu'à la fin de l'année scolaire ». La famille est actuellement logée au camping de Lanniron. « Pour le reste, nous ferons appel à la solidarité de particuliers et d'associations. » Une cagnotte en ligne a été ouverte pour financer les frais d'hébergement de la famille.

https://www.ouest-france.fr/bretagne/quimper-29000/des-militants-interpellent-la-maire-de-quimper-sur-lurgence-duntoit-pour-une-famille-albanaise-75b0114e-138e-11f0-93cb-6a1f6f4d56fd

REIMS

Une association se bat pour éviter l'expulsion d'un réfugié nigérian homosexuel

L'association LGBT Exaequo de Reims accompagne depuis plusieurs semaines un Nigérian homosexuel qui a fui son pays après des persécutions. Mais les autorités françaises mettent en doute son histoire et son homosexualité, ses deux demandes d'asile ont été rejetées.

Depuis plusieurs semaines, l'association de défense des droits LBGT "Exaequo" de Reims est aux côtés d'un demandeur d'asile nigérian homosexuel. Arrivé en France en mars 2024, les autorités françaises ont refusé à deux reprises sa demande d'asile, elles mettent en doute son homosexualité, son histoire, et les persécutions subies au Nigéria en raison de son orientation sexuelle. Au Nigéria, l'homosexualité est illégale, punie de 14 ans de prison ou de la lapidation et les intimidations fréquentes. Une situation qui inquiète les membres de l'association et l'avocate de ce demandeur d'asile, qui vont tenter de déposer un ultime recours. Pour le moment, il n'est pas visé par une obligation de quitter le territoire français mais c'est la crainte de ses proches.

Il explique avoir fui le Nigéria après, dit-il, "les décès, brûlés vifs, de son compagnon et de son beau-frère" juste après la découverte de leur relation. Un drame au bout, selon lui, de plusieurs semaines de pression et de chantage à la photo sexuelle volée par un homme, membre d'un mouvement séparatiste, pour qu'il ne dévoile pas publiquement cette relation. "J'ai peur de rentrer au Nigéria après ces deux refus, je ne comprends pas leurs raisons et je demande aux Français de croire que je suis homosexuel", se désole le demandeur d'asile. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides explique de son côté, dans un document que nous avons pu consulter, qu'il reste trop évasif et flou quand il parle de son orientation sexuelle, et qu'il est ainsi difficile d'établir son orientation sexuelle. Une position que critique Samuel Tarcy, président de l'association "Exaequo" de Reims : "C'est extrêmement difficile de faire état de quelque chose qui est lié à l'intime, comme l'orientation sexuelle, alors qu'en parallèle les personnes qui font cette demande au titre de l'orientation sexuelle ont pris l'habitude de devoir mentir et cacher ces éléments-là."

Anna, la bénévole qui l'accompagne dans ses démarches, "se sent dans l'impasse, on n'a pas vraiment d'autres moyens d'agir, et en même temps, il s'agit probablement d'un problème de timing avec beaucoup de dossiers et de demandes, on est désemparés devant le fait que tous les éléments sont là et, au final, c'est une réponse négative, c'est un appel à l'humanité parce que la situation est très grave". La bénévole se dit extrêmement inquiète si aucune solution n'est trouvée : "S'il doit revenir au Nigéria, il va être poursuivi en raison de son orientation sexuelle par la police et les membres du mouvement séparatiste IPOB, quelle que soit l'issue c'est la mort qui l'attend, ou 14 ans de prison."

https://www.francebleu.fr/infos/societe/c-est-la-mort-qui-l-attend-a-reims-une-association-se-bat-pour-eviter-lexpulsion-d-un-refugie-nigerian-homosexuel-8473727

RENNES

Expulsés d'un gymnase, des dizaines de sans-abris trouvent refuge dans le parc de Maurepas

Occupé depuis fin novembre 2024, . Le gymnase Félix Masson de Rennes a été évacué, lundi 7 avril 2025, conformément à la décision du tribunal administratif en date du 21 mars 2025. Une centaine de sans-abris, en majorité des exilés, y vivaient depuis quatre mois. La plupart d'entre eux ont obtenu des places en hébergement d'urgence, mais pour une semaine seulement. Ensuite, ils viendront grossir les rangs des personnes qui campent déjà dans le parc de Maurepas depuis deux semaines. Les associations dénombraient, lundi, 70 personnes, dont 50 enfants. Neuf enfants ont moins de trois ans. Elles devraient être une centaine d'ici à une semaine. "Il y a beaucoup de mineurs non accompagnés, mais également des familles d'exilés", précise la coordinatrice de l'association Utopia 56 qui leur vient en aide à Rennes. "Certaines d'entre elles sont en situation régulière, avec un titre de séjour ou un statut de réfugié. Leur droit à l'hébergement est donc bafoué et ils se retrouvent à dormir sous des tentes."

Un deuxième gymnase était occupé à Rennes dans le quartier de La Poterie. Celui-ci a été évacué, samedi 5 avril 2025. Il accueillait une quarantaine de personnes qui se sont installées dans le parc de Bréquigny.

Toutes ces personnes se retrouvent dans des situations très précaires, dans des tentes d'occasion, sans accès à l'électricité. Ils n'ont pas de douche et doivent se contenter des toilettes du parc. "Les personnes sont de plus en plus nombreuses, chaque année, à se retrouver dans cette situation, et c'est alarmant".

https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/expulses-du-gymnase-felix-masson-des-dizaines-de-sans-abristrouvent-refuge-dans-le-parc-de-maurepas-a-rennes-6599289

Verbalisés, des soutiens aux personnes sans-papiers, dénoncent un « délit de solidarité »

La police a verbalisé les militants associatifs venant en aide aux personnes étrangères en situation irrégulière, au lendemain de l'évacuation du bâtiment appartenant à la Région, jeudi 11 juillet 2024. Ces Rennais contestent les contraventions.

https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/verbalises-des-soutiens-aux-personnes-sans-papiers-de-rennes-denoncent-un-delit-de-solidarite-88353300-1062-11f0-a359-3785f88c9270

Derrière des silhouettes d'enfants, un collectif militant pour protéger les élèves à la rue

Alors qu'avril sonne le glas de la trêve hivernale, le collectif rennais « Élèves protégés » a réalisé une action inédite, vendredi 28 mars 2025, en fin de journée. Une cinquantaine de personnes – parents, adolescents, enfants – ont collé soixante-huit silhouettes sur les murs des archives municipales, près du métro Jules-Ferry, représentant les soixante-huit enfants, de 6 mois à 17 ans, qui vivent à la rue, à Rennes, selon leur dernier décompte. « Nous collons, en pleine journée, à visage découvert. Nous n'avons pas peur de montrer nos visages, pour dire que nous ne sommes pas d'accord »... ils l'espèrent, de nombreuses prises de conscience.

https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/derriere-ces-silhouettes-denfants-un-collectif-militant-pour-proteger-les-eleves-a-la-rue-a-rennes-f8ce7fa2-0bfa-11f0-96cc-1b48eea9be0a

STRASBOURG

Démantèlement d'un trafic de migrants entre la France et l'Italie

Une opération de police judiciaire, menée simultanément entre l'Alsace, la Seine-Saint-Denis, la Savoie et l'Italie, a permis la mise en examen de 12 personnes et le démantèlement d'un trafic de migrants, a annoncé mercredi 9 avril 2025 le parquet de Strasbourg. Au total, 24 personnes ont été interpellées dans cette opération. Douze d'entre elles ont été mises en examen. Dix ont été placées en détention provisoire et deux sous contrôle judiciaire. Le 1er avril 2025, ces "24 individus ont été interpellés grâce à l'engagement de près de 300 gendarmes de la région du Grand-Est mais aussi d'Île-de-France ou de Savoie. Des biens et du numéraire ont été saisis pour une valeur estimée à 130 000 euros".

Les migrants, "notamment des femmes et des enfants, de diverses nationalités (des Afghans, Syriens, Libyens, Irakiens et Iraniens) étaient entassés à l'arrière de fourgons dans des conditions indignes puis conduits dans des pays voisins", explique dans un communiqué le parquet de Strasbourg. Il ressort des investigations que "des chauffeurs pouvaient être rémunérés jusqu'à 25 000 euros par trajet et que les convoyages concernaient parfois plus de trente migrants entassés dans une même camionnette". Ces interpellations et les investigations menées "permettent de conforter à ce stade l'existence d'un réseau international particulièrement organisé". L'opération s'inscrit dans le cadre d'une instruction ouverte fin 2022 par le parquet de Strasbourg "pour des faits d'association de malfaiteurs, aide à l'entrée ou au séjour irrégulier d'étrangers en bande organisée et blanchiment".

La mise en place d'une cellule d'enquête, regroupant "différentes forces de gendarmerie, associée à Europol", a permis "d'identifier plusieurs individus en lien avec cette structure organisée en Italie et en France, et plus précisément en Alsace en ce qui concerne les logisticiens du trafic". Ces logisticiens "recrutaient un grand nombre de chauffeurs qui se transportaient dans l'Est de l'Europe avant de contacter les passeurs locaux".

L'opération a été déclenchée "avec l'appui, en Italie, des Squadra mobile de Turin et de Bologne, des groupements de gendarmerie du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Savoie, de Seine-et-Marne et de la section de recherches de Chambéry". "Les investigations se poursuivent désormais pour caractériser le rôle de chacun et identifier et arrêter éventuellement d'autres mis en cause", selon le parquet.

VANNES

Deux journalistes réfugiés accueillis à la rédaction Ouest-France de Vannes

Dans le cadre d'un partenariat avec la Maison des journalistes – qui accueille, à Paris, des professionnels des médias exilés en France –, la rédaction *Ouest-France* de Vannes a reçu, mercredi 26 et jeudi 27 mars 2025, deux journalistes réfugiés.

L'un, Syrien de 31 ans, est un « journaliste citoyen » depuis qu'il a filmé « un peu par hasard », en 2011, une manifestation dans sa ville natale de Kafarbatna, dans la banlieue de Damas. « J'avais 17 ans, un *Nokia E66* avec lequel j'ai filmé d'autres manifestations », raconte le jeune homme. Mais, très vite, « la police l'a su. Elle est venue chez moi et a dit à mon père : "Si on l'attrape, on lui coupe la tête." Je ne suis pas revenu chez moi pendant cinq mois. » Cette pression de la police et de l'État a décidé le jeune homme à créer un « centre média local », une page Facebook, comme il en existe dans de nombreuses villes, « pour montrer ce qui se passe en Syrie. J'ai couvert des batailles armées, des massacres », dit-il, lui qui a fui la Syrie « par la route orientale » et rejoint la France en 2019. À la recherche d'un « quotidien loin d'un quotidien de guerre ». Photographe, il poursuit sa deuxième année en Master d'arts plastiques et prépare une exposition sur les souvenirs et vécus en Syrie.

L'autre, Tunisien de 40 ans, a lui aussi fui son pays. Journaliste depuis 2009, rédacteur en chef de Cactus prod, il travaillait pour la chaîne *Elhiwar Ettounsi*. La situation dans son pays, le fait d'avoir « braqué les projecteurs sur des affaires », son action syndicale et, surtout, le « décret-loi 54 » (critiquée par les défenseurs des droits de l'Homme car menaçant la liberté d'expression) ne lui ont laissé d'autre choix que l'exil. « On ne peut plus exercer. Ce décret-loi vise à faire taire toute opposition. On risque cinq à dix ans de prison et 13 000 € d'amende pour une simple publication sur les réseaux sociaux ! » « La liberté d'expression est menacée en Europe ». Ne pouvant retourner dans son pays, où il risque la prison, il doit « refaire (sa) vie, continuer à lutter. Ce n'est pas facile. C'est un nouveau challenge, mais un challenge que je n'ai pas choisi. » Il continue de travailler pour l'éducation aux médias et à l'information. L'un et l'autre disent avoir « apprécié l'expérience de partager la vie d'une rédaction ».

https://www.ouest-france.fr/medias/ouest-france/deux-journalistes-refugies-accueillis-a-la-redaction-ouest-france-devannes-4bcefffa-0b16-11f0-8a07-c6476d4a0ef7

VERSAILLES

Où en sont les actions des préfectures ?

Les associations d'aide aux étrangers en demande de titre de séjour ont rencontré le 3 avril dernier le service des migrations de la préfecture de Versailles. Il s'agissait de savoir comment mettre en œuvre les dernières circulaires (Darmanin de février 2024 puis Retailleau de janvier 2025). Du personnel dédié au service a pu être engagé en janvier 2025 et certains samedis matin, des volontaires permettent d'écluser le stock des dossiers en attente, spécialement ceux de renouvellement. Bien des questions n'ont pas eu de réponses soit parce qu'ils ne savent pas soit qu'ils ne peuvent pas ! La notion de « menace à l'ordre public » est utilisée pour chaque demande avec consultation du casier judiciaire B2. La liste des « métiers en tension » n'est pas encore validée nationalement. Le site de la préfecture n'est toujours pas à jour. Cette rencontre fut très utile, non pas seulement pour obtenir des réponses, mais aussi pour que le personnel de ce service sache bien qu'ils ont des personnes unies en face de lui.

MANCHE

LES MAIRES DU LITTORAL

Ils veulent être reçus par les parlements français, britannique et européen

Le collectif des maires du littoral a des propositions à faire pour répondre à la crise migratoire et veut être reçu par les parlements français, britannique et européen. Chaque semaine, des migrants tentent de traverser la Manche pour rejoindre la Grande-Bretagne.

Vendredi 4 avril 2025, le collectif des maires du littoral (Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Calais, Coquelles, Cucq, Equihen Plage, Escalles, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Loon-Plage, Marck, Oye-Plage, Sangatte, Tardinghen, Wimille et Wissan) demande à être auditionné par le Sénat, l'Assemblée nationale et les parlements britannique et européen pour faire entendre ses propositions concernant la crise migratoire. Dans un communiqué, ce collectif composé de 17 élus locaux souligne que, plus d'un mois après la visite du ministre de l'Intérieur français et de la ministre de l'Intérieur britannique, cette crise semble être repassée au second plan des priorités politiques. Pourtant, les traversées de la Manche ont augmenté de 22 % en un an. Il demande notamment la mise en place d'un fonds de compensation des frais engagés par ces communes (entre 2500 à 3000 euros par an) ou encore l'ouverture de discussions sur la mise en place de voies légales d'immigration vers le Royaume-Uni. Il menace également de mener des actions "fortes", s'il n'est pas entendu rapidement.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/crise-migratoire-le-collectif-des-maires-du-littoral-demande-a-etre-recu-par-les-parlementaires-francais-et-etrangers-6305040

115 personnes ont été secourues, vendredi 4 avril.

Plusieurs opérations de sauvetages de migrants ont eu lieu vendredi 4 avril 2025 dans la Manche, au large du Pas-de-Calais. Tôt dans la nuit, de jeudi à vendredi, une première embarcation qui était partie de la plage de Wimereux avec 66 personnes à bord s'est retrouvée en difficulté. Toutes ont été récupérées par le service du Cross Gris-Nez. Puis un autre bateau, parti cette fois d'Audresselles, a été secouru. Certains occupants ont refusé l'assistance, mais 49 personnes ont finalement été récupérées. Au total, ce sont 115 personnes qui ont été secourues.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/crise-migratoire-le-collectif-des-maires-du-littoral-demande-a-etre-recu-par-les-parlementaires-francais-et-etrangers-6305040

Premier trimestre 2025

Sur ce premier trimestre, 6 639 personnes ont fui la France pour rejoindre le Royaume-Uni par la mer, un record par rapport aux années précédentes sur la même période. Ce chiffre représente en effet une augmentation de 22 % par rapport à l'année dernière. En seulement trois mois, au moins huit incidents mortels ont eu lieu en mer, un autre record.

Cette réalité dramatique se joue dans un contexte où les moyens dédiés à la répression à cette frontière ne cessent de s'accroitre, un investissement qui atteint les 12 millions d'euros par mois. Les avions, les drones, les barrages flottants, les véhicules tout-terrain, les caméras thermiques et le millier de policiers déployés n'ont pour <u>seul effet que d'augmenter les risques et la violence</u>.

Pourtant, face à ces chiffres, les ministres de l'Intérieur successifs ne cessent de vanter leur efficacité, n'hésitant pas à tronquer la réalité des faits et à exiger continuellement des moyens supplémentaires ; une approche aussi inefficace que dangereuse.

Au-delà de ces chiffres, persiste une crise humanitaire et morale sans précédent. Pour le seul mois de mars, et sans même parler de la situation dans les campements de fortune, les équipes

d'Utopia 56 ont été contactées par plus de 5 000 femmes, hommes et enfants, souvent trempés et traumatisés après une tentative de traversée échouée. Ces mots ne peuvent se faire l'écho de la violence et des souffrances ressenties par les personnes rencontrées.

Depuis des années, la situation à cette frontière persiste en tant que laboratoire de la violence pour les autorités, se faisant le thermomètre de l'état de notre société. Face à cela, il est indispensable d'y mettre un terme et de garder les yeux ouverts.

https://2k2yu.r.sp1-brevo.net/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiII66L/aobtixT21euo

MEDITERRANEE

Les ONG en mer sauvent plus de 400 migrants de la noyade

Entre le 3 avril et le 6 avril 2025, **quatre navires humanitaires européens (Italie, espagnol, allemand**) ont secouru au total 439 migrants qui se trouvaient à bord de canots de fortune à la dérive en Mer Méditerranée.

Safira de l'ONG italien Mediterranea Saving Humans

La plus récente date de dimanche 6 avril 2025. Vers 16h, le navire Safira de l'ONG italien Mediterranea Saving Humans a secouru 28 personnes dans un bateau à la dérive, dont 12 mineurs, dans la zone de détresse et de sauvetage tunisienne (SAR zone). Selon les informations de l'ONG, les rescapés avaient quitté la côte libyenne de Sabratha. Ils dérivaient en mer "depuis 52 heures", "leur moteur avait pris feu." "La découverte de l'embarcation s'est produite lors d'opérations de recherche commencées depuis 9 heures ce matin-là dans la même zone, après que l'équipage a repéré un corps sans vie qui a ensuite disparu dans la mer".

Life Support, de l'ONG italienne Emergency

La veille, samedi 5 avril 2025, l'équipe Life Support de l'ONG italienne Emergency a mené de son côté trois opérations distinctes pour secourir trois bateaux en difficultés dans les eaux internationales de la SAR zone libyenne. Au total, les équipes humanitaires ont mis 215 personnes en sécurité, dont 53 femmes, 83 mineurs isolés et font route vers le port d'Ancône pour les débarquer. Selon les premiers témoignages, les rescapés sont originaires d'Érythrée, de Somalie, du Bangladesh, du Cameroun, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Bénin. "Des pays ravagés par les conflits armés, l'instabilité politique, la pauvreté et la crise climatique", écrit l'ONG. Lors du premier sauvetage, aucun migrant ne portait de gilet de sauvetage. "Les naufragés ont déclaré être partis à 22 heures la nuit précédente de Zaouïa, en Libye". Des disparus sont à déplorer. "Certains des naufragés ont indiqué aux médiateurs culturels qu'il y avait également 14 autres personnes qui se trouvaient à bord du canot pneumatique mais qu'elles étaient tombées à l'eau avant l'arrivée des secours". Avant même que la première intervention ne soit terminée, "depuis le pont du navire", les humanitaires ont repéré un deuxième bateau en difficulté, une barge en bois sur laquelle étaient entassées 78 personnes, dont 18 femmes et 29 mineurs. "Elle était surchargée et les personnes à bord étaient très fatiguées par le voyage, l'une d'entre elles ne pouvait pas se lever à tel point qu'elle a été transportée sur une civière à bord de l'assistance respiratoire". Les survivants ont indiqué qu'ils avaient quitté Sabratha la nuit précédente et qu'ils étaient restés dans l'eau pendant plus de 15 heures.

Une fois la deuxième opération terminée, Emergency a reçu une nouvelle alerte d'Alarm Phone pour un canot pneumatique en détresse. L'équipe de sauvetage a alors procédé à sa troisième opération "après en avoir informé les autorités de Rome" - comme le veut la procédure. Quarantequatre personnes ont été sauvées de la noyade, dont 9 femmes et 19 mineurs (dont 17 mineurs isolés).

Aita Mari du collectif espagnol

Le même jour, l'Aita Mari du collectif espagnol Maydayterraneo a secouru, lui, 108 personnes en Méditerranée centrale. Elles ont été localisées sur deux bateaux en "grave danger". Parmi les survivants originaires du Soudan, du Nigéria et du Togo, se trouvent 13 femmes et 13 enfants. "Après une nuit à la dérive, les personnes secourues présentaient des signes évidents d'épuisement, de déshydratation et de problèmes respiratoires", a écrit l'ONG.

Les autorités leur ont assigné le port de **Salerne pour débarquer**. Trop loin, explique l'Aita Mari. "En raison des conditions (de santé) dans lesquelles se trouvent de nombreuses personnes et à cause de vagues de plus de 2 mètres prévues, nous demandons un port plus proche pour débarquer conformément aux principes humanitaires et au droit international".

Humanity 1 de SOS Humanity, allemand

Enfin, deux jours avant, entre le 2 et le 3 avril, l'équipage de Humanity 1, de l'ONG allemande SOS Humanity, avait déjà procédé à deux autres opérations de secours en Méditerranée. Les deux embarcations avaient quitté cette fois-ci, les côtes tunisiennes. La première, une embarcation en bois, était "hors d'état de naviguer avec une cinquantaine de personnes à bord". "Tous ont pu être remontés à bord dont de nombreux mineurs non accompagnés, ainsi que plusieurs femmes et des bébés de quelques mois seulement". Lors du deuxième sauvetage, une quarantaine de personnes ont été mises à l'abri. Elles dérivaient depuis trois jours. "Malheureusement, une personne était déjà décédée" quand les secours sont arrivés. Les autorités italiennes ont désigné "le port lointain" de Gênes pour le débarquement de ces migrants.

GRECE

Au moins 16 morts en une journée en mer Égée lors de deux naufrages

Jeudi 3 avril 2025, au moins seize migrants sont morts dans les naufrages de deux bateaux de migrants en mer Égée. Le premier naufrage a eu lieu près de l'île de Lesbos et le second, dans les eaux baignant le district turc d'Ayvacik, au nord-ouest de la Turquie. Les garde-côtes grecs ont indiqué que 23 personnes avaient pu être secourues à la suite du premier naufrage, mais les opérations se poursuivaient dans la matinée pour tenter de retrouver des survivants. Au total, une trentaine de migrants se trouvaient à bord du bateau lorsqu'il a quitté la Turquie, selon les garde-côtes grecs. Les naufrages sont fréquents lors de ces traversées périlleuses entre les côtes turques et les îles grecques voisines, telles que Samos et Lesbos, points d'entrée dans l'Union européenne (UE).

Plus 2 300 disparus en Méditerranée en 2024

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2 333 migrants ont disparu ou ont été repêchés morts en Méditerranée en 2024. D'après le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), près de 9 000 personnes sont entrées en Grèce clandestinement depuis le début 2025, la plupart par la mer.

Le gouvernement conservateur grec n'a cessé ces dernières années de durcir sa politique migratoire. "Si vous souhaitez entrer illégalement en Grèce et que vous n'avez pas droit à l'asile, nous ferons tout notre possible pour vous renvoyer d'où vous venez", a déclaré le Premier ministre devant le Parlement mercredi 2 avril 2025. "Les passeurs et les ONG qui coopèrent avec eux ne détermineront pas qui entre dans notre pays". Les garde-côtes grecs ont été plusieurs fois condamnés pour leur gestion des migrants aux frontières du pays, en mer Égée ou au niveau du fleuve Evros. Ils sont notamment accusés par de nombreuses organisations de pratiquer des refoulements illégaux et de faire preuve de violences envers les exilés.

Selon un rapport de 9 organisations de défense des droits de l'homme actives dans plusieurs pays européens et publié le 17 février, "au moins" 120 457 "pushbacks" ont été enregistrés en 2024 en Europe. Et la Grèce serait le deuxième pays, derrière la Bulgarie, à pratiquer ces refoulements. En 2024, 14 482 refoulements ont été enregistrés à ses frontières.

UNION EUROPÉENNE

LE "TALENT POOL" DE L'UE POUR RECRUTER DANS DES PAYS TIERS SE PRECISE

L'Union européenne veut favoriser la mobilité des travailleurs en mettant en place une base de données capable de mettre en lien des demandeurs d'emploi avec des entreprises.

Une commission du parlement européen a annoncé, le 19 mars 2025, vouloir donner son feu vert à la création de la réserve de talents de l'Union européenne (UE), appelée "Talent pool". La plate-forme en ligne doit faciliter le recrutement de ressortissants de pays tiers dans des secteurs qui souffrent d'une pénurie chronique de main-d'œuvre. Un député européen suédois (Renew) et rapporteur du texte a estimé que "l'UE est à la traîne par rapport à ses concurrents, en partie à cause des pénuries de main-d'œuvre dans notre économie. La migration de main-d'œuvre est un moyen de remédier à ces pénuries et de renforcer notre compétitivité".

Le Talent pool doit mettre en lien les besoins des employeurs avec des candidats dont les profils auront été vérifiés. La plateforme se présente comme une voie sûre et légale de migration vers l'UE, avec le souci de lutter contre des situations d'exploitation. Après la session plénière du Parlement qui doit valider le projet en avril, ce sera aux Etats membres de l'UE de discuter de la mise en œuvre du dispositif.

Voice ce que l'on sait sur le Talent pool :

Qu'est-ce que le Talent pool de l'UE ?

Le Talent pool sera la première plate-forme en ligne à l'échelle de l'UE à mettre en relation des profils de demandeurs d'emploi de pays tiers avec des entreprises. La Commission européenne avait lancé un projet pilote en avril 2022 pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine, afin de les aider à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications et aux besoins au sein de l'UE. En novembre 2023, la Commission a proposé d'élargir le concept aux personnes vivant dans des pays en dehors de l'UE.

Qui pourra postuler?

Le Talent pool doit être basé sur un processus de recrutement équitable, comme indiqué dans les principes généraux de l'Organisation internationale du travail (OIT). La plate-forme sera ainsi ouverte à tous les niveaux de compétences et de qualifications.

Pour la mise en relation, les employeurs seront encouragés à détailler leurs offres d'emploi en fournissant :

- le nom de la personne responsable du recrutement
- le numéro d'enregistrement de l'entreprise
- une brève description de son activité
- la description du poste, le lieu de travail
- les heures de travail
- la rémunération

• les congés payés

Pour les demandeurs d'emploi, les informations sur leur profil doivent inclure :

- le pays de l'UE souhaité
- leur disponibilité
- leur compétences et expérience professionnelle

Faut-il prévoir des frais de candidature ?

Pour lutter contre la discrimination à l'embauche, la Commission veut rendre la plateforme gratuite pour les demandeurs d'emploi.

Tous les pays de l'UE participeront-ils?

La participation au Talent pool serait facultative pour les pays de l'UE et n'affecterait pas leur droit de décider du nombre de travailleurs de pays tiers à admettre sur leur territoire.

Qui est pour, qui est contre le projet ?

Les opposants au dispositif estiment que leur pays devrait se concentrer sur l'embauche et l'emploi de talents locaux avant de recruter à l'étranger.

La Confédération européenne des syndicats (CES), par exemple, rejette le Talent pool dans sa forme actuelle. La CES demande des dispositions pour garantir les bonnes conditions de travail des migrants ainsi que des politiques de recrutement alignées sur les systèmes de recrutement nationaux existants.

En face, de nombreuses organisations ont exprimé leur soutien au Talent pool, y voyant une réelle opportunité face au manque de main d'œuvre. Des associations d'employeurs, comme l'Association européenne des hôtels, restaurants et cafés (HOTREC), souhaite être associée à l'identification des métiers en tension.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) soutient également le Talent pool et suggère des formulaires de demande de visa et permis de séjour harmonisés au sein de l'UE.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a salué le projet comme une étape importante pour faciliter la migration légale et la reconnaissance des qualifications.

L'OIM insiste sur la nécessité de respecter la transparence et des principes éthiques dans le processus de recrutement.

https://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/expert/2025/3/press_release/20250318IPR27410/20250318IPR27410_en.pdf

ALLEMAGNE

Renforcer la dignité et orienter les réfugiés

Alors que la peur de l'aliénation grandissait en de nombreux lieux, les Servantes de Jésus dans l'Eucharistie ont décidé d'employer leur charisme parmi les réfugiés. Les nombreux problèmes auxquels les réfugiés doivent faire face sont évidents: un avenir incertain, la peur, le refus, des exigences excessives, le poids des interdictions de travailler, une éducation insuffisante, la séparation, les traumatismes, la langue, les incompréhensions culturelles, un apparent arbitraire. Chaque point suffirait à faire vaciller une saine confiance en soi. Certains sombrent dans le désespoir, surtout lorsque leur droit de rester leur est nié et que la décision de les expulser vers un pays qui, pour eux, est associé à la mort, devient imminente.

Ces personnes se tournent vers sœur Sandra. «Il y a beaucoup d'endroits où l'on peut poser des questions simples. Mais si c'est vraiment difficile, je les oriente vers toi», lui a dit un jour

une mère dont la date d'expulsion avait été fixée et qui a finalement réussi à rester. «Lorsque personne ne peut vous aider, vous avez besoin d'Allah. Et il est avec vous», a déclaré un réfugié musulman qui avait très peur pour sa famille. Tous espèrent sortir d'une impasse. La voie espérée n'existe pas toujours. Mais même si la situation ne peut être changée, les personnes qui demandent conseil quittent la salle, réconfortées et remplies de gratitude. Elles savent que leur situation a été entendue et qu'elle est désormais entre les mains de Dieu.

Sœur Sandra est une «pèlerine d'espérance». Dans ces situations, elle essaie de parcourir dans une certaine mesure le chemin de la peur, de donner de la force et d'éclairer ceux qui lui demandent conseil, de changer leur point de vue et de les aider à devenir capables d'agir grâce à une compréhension plus profonde de leur situation. Cela nécessite une ouverture à d'autres cultures et d'autres modes de pensée, de solides connaissances juridiques et une bonne compréhension des responsabilités officielles. Ensuite, avec une grande sensibilité, il est possible de faire la médiation entre le monde des réfugiés, la réalité allemande en général et les exigences bureaucratiques. «L'Esprit Saint est parfois le meilleur traducteur».

https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2025-04/allemagne-renforcer-la-dignite-et-orienter-les-refugies.html

Le racisme du quotidien n'est pas l'exception mais la règle

En Allemagne, plus de 60 % des personnes noires et la même proportion de fidèles musulmans ont été victimes de racisme et de discrimination, selon une nouvelle étude.

Une institutrice de maternelle à Berlin constate des incidents racistes dès le matin sur la route vers le travail. "Les autres chauffeurs me dévisagent", explique-t-elle, alors qu'elle porte un foulard. "L'instructrice de mon programme de formation m'a dit un jour qu'elle pensait que le foulard n'était pas hygiénique." Elle explique avoir eu du mal à décrocher un poste malgré le fait d'avoir obtenu son diplôme avec de "très bonnes" notes et que Berlin, tout comme le reste de l'Allemagne, manquent d'instituteurs dans les écoles maternelles. Elle assure que le foulard la désavantage. "Cela me dépasse vraiment", confie-t-elle. Une autre femme vit également à Berlin. "Je n'ose pas aller dans certains quartiers». Elle dit être régulièrement la cible de "commentaires stupides" à chaque fois qu'elle prend le métro avec ses enfants, simplement parce que leurs cheveux sont noirs.

"Les actes de discrimination ne se produisent pas par hasard", estime la co-auteure du Rassismusmonitor, une étude de surveillance du racisme publié par le Centre allemand de recherche sur l'intégration et la migration. Il s'agit de l'une des enquêtes les plus complètes sur le racisme et la discrimination en Allemagne. Les chercheurs ont ainsi interrogé près de 10 000 personnes. Les résultats du rapport de mars 2025 montrent que ceux qui sont considérés par d'autres comme des immigrés ou des musulmans présumés sont les plus touchés.

Pour certaines personnes, c'est le foulard qui déclenche des actes de haine. Pour d'autres victimes, la couleur de leur peau ou leurs cheveux noirs provoquent des comportements racistes. Plus de la moitié des personnes qui se trouvent dans cette situation ont signalé être victime d'une forme de discrimination au moins une fois par mois.

Les femmes musulmanes et les personnes noires sont les plus touchés. Parmi elles, plus de 60 % sont régulièrement victimes de discrimination dans leur vie quotidienne. "Nous constatons que les expériences de discrimination sont inégalement réparties dans la société allemande", le directeur du Rassismusmonitor. "Nous voyons que le racisme en Allemagne devient plus subtil et s'adapte aux normes sociales". La croyance que les minorités ethniques et religieuses exigeraient trop de droits politiques est très répandue au sein de la société. "Cela montre que certains groupes sociaux se voient encore refuser des droits politiques." Et le racisme est structurel. "Plus d'un cinquième de la population allemande a des attitudes racistes ancrées"

Le chef du Rassismusmonitor rappelle que les préjugés et l'exclusion peuvent avoir des

conséquences considérables sur la santé mentale. "L'anxiété et la dépression augmentent lorsque l'on rencontre de la discrimination et du racisme. Et plus une personne est victime de discrimination, plus sa confiance dans les institutions sociales diminue". Les auteurs de l'étude dénoncent le manque d'engagement de la classe politique sur le sujet. "Une famille sur trois en Allemagne a un lien avec une histoire de migration", explique la directrice du centre de recherche. La discrimination affecte "un grand pan de la société." Elle note toutefois qu'en Allemagne, "une large majorité de la population est contre le racisme. Les gens veulent apprendre, et ils veulent être informés sur le racisme." La commissaire fédérale à la Lutte contre la discrimination, voit les résultats de l'étude comme un ordre de mission clair pour les partis politiques, avant tout pour le prochain gouvernement de coalition qui devrait réunir les conserveurs et les sociaux-démocrates : "L'Allemagne a parmi les lois anti-discrimination les plus faibles. L'étude montre clairement que les gens doivent être mieux protégés."

AUTRICHE

L'Autriche voudrait suspendre le regroupement familial, les ONG dénoncent cette mesure

Mercredi 26 mars 2025, le nouveau gouvernement de coalition autrichien, réuni en Conseil des ministres à Vienne, a rappelé son intention de suspendre le regroupement familial. Le but, selon lui : "protéger les systèmes" de santé, d'emploi et d'éducation du pays alpin face à l'afflux de réfugiés constaté ces dernières années.

"Nous avons atteint les limites de nos capacités d'accueil", a affirmé mercredi la ministre de l'Intégration. D'après cette conservatrice du Parti populaire de centre-droit (ÖVP), "la probabilité d'une intégration réussie diminue à chaque nouvelle arrivée". La tâche est "titanesque, alors que de nombreux réfugiés ont du mal à apprendre l'allemand, à trouver un travail et une place dans les écoles", justifie-t-elle. Un décret doit désormais être publié et "d'ici mai, cet arrêt deviendra réalité", a-t-elle ajouté. Un projet de loi a aussi été soumis mercredi au Conseil national, la chambre basse du Parlement autrichien, afin de modifier la loi sur l'asile en vigueur dans le pays et créer une base juridique pour passer ce décret sur le regroupement familial. Cette mesure, en vigueur pour six mois dans un premier temps, pourrait être prolongée jusqu'en mai 2027.

Le nouveau gouvernement est donc sous pression pour maintenir une ligne dure sur l'immigration. "Les capacités de l'Autriche sont limitées et c'est pourquoi nous avons décidé d'empêcher toute surcharge supplémentaire", avait déjà argumenté mi-mars le chancelier Christian Stocker. Vienne dit avoir observé "une nette hausse" des arrivées de membres de la famille de ceux ayant obtenu l'asile, ou ayant droit à une protection subsidiaire parce que leur pays d'origine est considéré comme dangereux. En 2024, près de 7 800 personnes sont arrivées en Autriche au titre du regroupement familial. Un nombre en baisse : en 2023, ce chiffre s'élevait à près de 9 300. En février 2025, le ministre de l'Intérieur, a rapporté que seules 60 demandes de regroupement familial avaient été traitées. Notamment parce que les demandes émanant de ressortissants syriens - la principale nationalité à demander le regroupement familial dans le pays – ont été gelées après la chute de Bachar al-Assad en décembre 2024.

Le regroupement familial est une politique encadrée et garantie par le droit européen sur l'asile et l'immigration. Cette suspension ne peut devenir définitive sans une validation de l'Union européenne. Le chancelier autrichien avait donc adressé une lettre à la Commission européenne sur le sujet début mars, en invoquant la "clause d'urgence" de l'UE, selon laquelle le droit national peut exceptionnellement primer sur le droit européen en cas de menace pour l'ordre public et la sécurité intérieure. Sauf que la Cour de justice européenne (CJUE) a une définition très étroite de cette "clause d'urgence". Il s'agit d'une mesure qui ne devrait être prise qu'en dernier recours et qui permet avant tout d'éviter une situation de chaos dans un pays, indique l'agence de presse autrichienne.

"La surcharge des écoles dans certaines villes d'un État ne remplit en aucun cas cette

condition (...) Il y a toute une série de critères qui ne sont pas remplis ici", analyse le directeur de l'Institut de droit européen de l'Université de Linz. Pour lui, le projet du gouvernement a donc peu de chance d'aboutir sans être retoqué par l'UE.

Il n'est pas question d'un gel direct des demandes de regroupement familial. Le dépôt de demandes dans les ambassades autrichiennes par les membres de la famille de réfugiés et de personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire resteront possibles. Mais avec le nouveau décret, une fois la demande déposée par un individu, son dossier restera lettre morte. Le délai de six mois dans lequel les autorités doivent normalement prendre une décision sera alors "suspendu", aussi longtemps que le décret sera en vigueur. Il prévoit néanmoins des exceptions, pour rester en accord avec le droit européen : les regroupements familiaux qui relèvent de ce que la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) appelle "les cas impérieux de droit à une vie privée et familiale" seront exemptés de suspension et devront toujours être examinés dans un délai de six mois. Il s'agit par exemple des cas de mineurs non accompagnés qui n'ont pas de responsables locaux dans leur pays d'origine et qui souhaitent rejoindre leurs parents. Vienne envisage aussi à l'avenir un système de quotas pour limiter le regroupement familial.

Plusieurs associations de défense des droits humains fustigent cette mesure jugée "inhumaine". Elles dénoncent une violation du droit d'asile européen commun et de la CEDH. "Il faut justifier d'une situation d'urgence" pour pouvoir stopper le regroupement familial, "ce qui n'est pas le cas en Autriche", a réagi le porte-parole du Bureau autrichien de la Coordination de l'asile. L'association compte déposer un recours en justice. "Priver les familles de toute perspective de regroupement familial ne résout pas les problèmes, mais en crée d'autres". "Rendre impossible pour ces personnes d'avoir une vie de famille en raison d'un décret d'urgence est non seulement inhumain mais témoigne aussi d'une vision limitée." D'après la Coordination de l'asile, les problèmes de saturation du système éducatif autrichien - une des principales justifications du gouvernement pour cette mesure - sont incontestés. Mais ils n'ont « n'ont rien à voir » avec le regroupement familial. "Nous sommes toujours une démocratie parlementaire basée sur les droits de l'homme, estime pour sa part une personne du groupe engagé contre l'extrême droite "Omas gegen Rechts". Si nous accueillons des personnes venant de régions en crise, nous ne pouvons pas changer la loi comme bon nous semble."

GRECE

Frontex enquête sur des refoulements de migrants aux frontières de la Grèce

Mardi 8 avril 2025, Frontex a annoncé avoir ouvert une enquête concernant des allégations de refoulement illégal de migrants aux frontières grecques. Les investigations portent sur la période allant de 2023 à début 2025, a précisé l'agence européenne de surveillance des frontières. Douze incidents graves présumés, dont neuf survenus en 2024, sont ainsi examinés par le Bureau des droits fondamentaux de l'organisation. "Chaque cas fait l'objet d'un examen approfondi", a déclaré mardi le porte-parole de Frontex, ajoutant que l'agence avait récemment renforcé son mécanisme de plainte. "L'époque du soutien inconditionnel est révolue". "Frontex insiste désormais sur le respect des normes et attend des mesures correctives si nécessaire." Frontex prévient les États membres de l'UE, dont la Grèce, que le fait de ne pas signaler les violations des droits pourrait désormais entraîner la suspension du cofinancement des opérations aux frontières.

L'agence européenne a, elle aussi, été plusieurs fois critiquée pour son rôle dans le contrôle de l'immigration aux frontières grecques. En octobre 2022, un rapport de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) révélait que Frontex n'avait pas traité correctement des preuves de refoulements maritimes et terrestre, allant jusqu'à les dissimuler. Or, ces "puschbacks" sont contraires au droit international et européen, puisqu'ils empêchent tout examen d'une demande de protection. L'agence avait alors reconnu de "graves fautes de conduites" commises par les dirigeants de Frontex d'alors, et affirmait qu'il s'agissait de "pratiques du passé". Le numéro un, directeur général depuis

2015, avait démissionné fin avril 2022 face aux accusations relayées dans la presse.

Athènes n'a pas encore réagi à cette nouvelle enquête menée par Frontex. Mais un responsable des garde-côtes a défendu leurs opérations, affirmant qu'ils agissaient "avec un sens aigu des responsabilités et dans le plein respect des vies humaines et des droits humains". Au cours de la décennie écoulée, la Grèce n'a jamais reconnu l'existence de ces refoulements et a toujours nié les pratiquer. Elle a rappelé à plusieurs reprises que depuis 2015, les garde-côtes grecs ont secouru plus de 250 000 personnes en mer Égée.

Mais en janvier dernier, la Grèce a été épinglée par la CEDH dans une affaire de pushback. La requérante, une Turque, avait été expulsée le jour-même de son arrivée en Grèce vers la Turquie puis arrêtée et emprisonnée par les autorités turques. La CEDH a condamné la Grèce à lui verser 20 000 euros. Lors du verdict, la Cour a accusé la Grèce de se livrer à des "refoulements systématiques" de demandeurs d'asile vers la Turquie. Dans son arrêt, "la Cour estime qu'elle dispose d'indices sérieux laissant présumer qu'il existait (en 2019) une pratique systématique de refoulements par les autorités grecques de ressortissants de pays tiers depuis la région d'Evros vers la Turquie".

Depuis des années, des rédactions internationales récoltent de nombreux témoignages d'exilés victimes de ces expulsions illégales en Grèce, qu'elles se déroulent dans la région de l'Evros ou en mer Égée (voir les numéros précédents des Migrants). En 2024, selon une enquête de la BBC en trois ans, 43 exilés sont morts en mer Égée après avoir été refoulés par les autorités grecques. Selon le média britannique, neuf d'entre eux ont été directement jetés à l'eau par les garde-côtes, et se sont noyés.

Incendie du camp de Moria en Grèce : trois migrants acquittés en appel

Trois exilés afghans ont été acquittés vendredi 4 avril 2025 par le tribunal pour mineurs de Mytilène, sur l'île grecque de Lesbos. Ils étaient accusés d'avoir volontairement mis le feu au camp de migrants de Moria, qui a totalement détruit le site en septembre 2020. Mais le tribunal a estimé que leur implication dans l'incendie n'avait pas été prouvée.

La justice a ainsi annulé la décision donnée en première instance, qui avait condamné ces trois afghans à 10 ans de prison en 2021. Ils étaient alors considérés comme des majeurs au moment des faits, malgré la présentation de documents officiels indiquant leur âge (15, 16 et 17 ans). Les autorités n'avaient pas pris en compte ces éléments et s'étaient appuyées sur des radios de leur poignet pour déterminer leur âge - une pratique controversée car elle ne permet pas de donner avec certitude l'âge d'une personne.

Les avocats de la défense et des ONG avaient à cette époque dénoncé une "parodie de procès". "Ils ont été condamnés aux peines maximales possibles sans que le tribunal ne reconnaisse la moindre circonstance atténuante. Leur âge aurait dû être pris en compte conformément au code pénal grec. Ce que nous avons vu, au contraire, c'est une parodie de justice". Les défenseurs avaient également déploré que les charges établies contre les migrants reposaient sur le témoignage d'un autre demandeur d'asile afghan. Mais ce témoin-clé n'était pas présent à l'audience de 2021, car il n'avait pas pu être localisé, selon les avocats. Les accusés avaient affirmé avoir été victimes de discrimination. Le témoin en question était un Pachtoune pratiquant l'islam sunnite, et les accusés sont des Hazaras, une minorité chiite souvent persécutée en Afghanistan.

En 2024, un cour d'appel avait estimé que le tribunal de première instance n'était pas compétent, ce qui a conduit à un nouveau procès en vertu du droit des mineurs. À l'issue du verdict du 4 avril 2025, l'avocat des trois accusés, a déclaré que "cette affaire illustre parfaitement l'échec de la justice pénale lorsque la peur, les stéréotypes et l'opportunisme politique l'emportent". "Mes jeunes clients ont été détenus pendant près de trois ans et demi dans des prisons inadaptées aux mineurs, sans preuves suffisantes et sans procédure régulière", a-t-il rappelé. Les trois Afghans devraient désormais réclamer une indemnisation pour le temps pendant lequel ils ont été injustement détenus en prison. Dans cette même affaire, deux autres mineurs afghans ont été condamnés en première

instance à 5 ans de prison en 2021, puis à quatre ans en appel. Ils ont depuis purgé leur peine et ont été libérés.

Au moins 16 morts en une journée en mer Égée

Jeudi 3 avril 2025, au moins seize migrants sont morts dans les naufrages de deux bateaux de migrants en mer Égée. Le premier naufrage a eu lieu près de l'île de Lesbos et le second, dans les eaux baignant le district d'Ayvacik, au nord-ouest de la Turquie. Les garde-côtes grecs ont indiqué que 23 personnes avaient pu être secourues à la suite du premier naufrage, mais les opérations se poursuivaient dans la matinée pour tenter de retrouver des survivants. Au total, une trentaine de migrants se trouvaient à bord du bateau lorsqu'il a quitté la Turquie, selon les garde-côtes grecs.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos

Réponse à sa condamnation par la CEDH pour la mort d'un mineur irakien tué par balle

La Grèce réagit à sa condamnation par la Cour Européenne des droits de l'Homme (CEDH), concernant le décès d'un mineur irakien tué par balle par un garde-côte grec (voir lettre n°103). Lors d'un point presse jeudi 27 mars 2025, le porte-parole du gouvernement grec a assuré que "la doctrine des garde-côtes est de protéger les frontières maritimes du pays (...) et en même temps de sauver des vies humaines". "Cette décision [de la CEDH] n'a pas été jugée en dernier ressort pour l'État grec", a-t-il encore déclaré. Il assure toutefois que "des mesures appropriées seront prises" après "l'évaluation de la décision par le Conseil juridique de l'État" - la juridiction compétente grecque.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos

ITALIE

20 millions d'euros pour financer des "retours volontaires"

L'Italie a annoncé, mercredi 2 avril 2025, le versement d'une allocation de 20 millions d'euros pour financer le retour volontaire vers leurs pays d'origine des migrants en situation irrégulière présents en Tunisie, en Libye et en Algérie, a indiqué le ministère italien des Affaires étrangères. Une enveloppe qui a également ravi le ministre de l'Intérieur italien. "Aujourd'hui, j'ai participé [...] à la Commission mixte de coopération au développement [...] au cours de laquelle a été approuvé le programme de rapatriement volontaire assisté de 3 300 migrants d'Algérie, de Tunisie et de Libye vers leurs pays d'origine". Ces 3 300 retours volontaires seront chapeautés et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). "Cette initiative, en collaboration avec l'OIM, s'inscrit dans une stratégie plus large visant à lutter contre l'immigration illégale et à renforcer la coopération et le développement dans les pays d'origine des migrants", a-t-il écrit

La situation délétère en Tunisie pousse depuis plusieurs mois les migrants à fuir le pays par n'importe quel moyen. Beaucoup envisagent de traverser la Méditerranée pour rejoindre au plus vite - et quels que soient les risques - l'île italienne de Lampedusa. Les exilés sont accusés d'être la source de violences et de crimes, harcelés par la population et les autorités. Conséquence de cette violence : les retours ont explosé. Sur l'ensemble de l'année 2024, l'OIM a accompagné 7 250 migrants subsahariens de Tunisie à rentrer "volontairement" dans leur pays, avait indiqué fin janvier le secrétaire d'État tunisien auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger. En 2023 Ils n'étaient que 2 557 à rentrer depuis la Tunisie vers leur pays d'origine, et 1 614 migrants en 2022. La Tunisie a demandé à l'OIM - et aux différentes ONG présentes dans le pays - de faire davantage : "seulement" 1 500 personnes ont été rapatriées depuis le début de l'année, a déclaré la présidence dans un communiqué le 27 mars 2025.

L'OIM promeut aussi son programme de retours volontaires dans de nombreux pays africains, comme au Niger, au Maroc ou encore en Libye où des milliers d'exilés subissent toujours

de graves exactions dans les prisons officielles ou officieuses du pays...En 2024, l'OIM a rapatrié 16 207 migrants coincés en Libye. C'est plus qu'en 2023 où seuls 9 300 migrants avaient quitté le pays via l'agence onusienne. Mais ces retours dans les pays d'origine sont loin d'être évidents à mettre en œuvre. De manière générale, l'OIM est tributaire des processus imposés par les États d'origine pour délivrer les laissez-passer. Il faut, en effet, obtenir leur feu vert avant de renvoyer les migrants. En attendant ces accords, les migrants peuvent attendre leur rapatriement pendant des mois voire des années.

Au Niger, par exempt, les retards s'accumulent et les migrants perdent parfois patience. "Il y a des raisons pour lesquelles les retours ne peuvent pas avoir lieu dans un court délai [...] Les raisons peuvent inclure la situation politique dans le pays d'origine, les délais pour obtenir les documents de voyage pour ceux qui n'en ont pas, la logistique liée à l'organisation des vols [...]".

Rome veut recycler ses centres en Albanie en bases de rapatriement

Vendredi 28 mars 2025, le Conseil des ministres a adopté un décret-loi permettant de recycler les structures en centres de rapatriement pour migrants en situation irrégulière. Un projet de reconversion qui témoigne de l'inutilité de ces centres alors que la justice italienne a refusé à plusieurs reprises de valider la détention en Albanie de migrants interceptés en mer, exigeant même leur rapatriement sur le territoire italien. La Première ministre d'extrême droite défend, depuis son arrivée au pouvoir en octobre 2022, un projet de d'externalisation du traitement de l'immigration dans un pays tiers, présenté comme un "modèle" pour toute l'Europe. Pour cela, elle avait signé, en novembre 2023, un accord avec son homologue albanais afin d'ouvrir deux centres gérés par l'Italie en Albanie, dans les localités de Gjadër et Shëngjin.

L'avocat spécialiste des questions d'immigration, met en garde contre la légalité de cette nouvelle approche et prévoit une nouvelle "avalanche de recours en justice". Pour lui, ce projet "relève essentiellement de la propagande" et "a une portée hautement symbolique pour le gouvernement, qui ne veut pas donner à voir l'échec du modèle Albanie".

Ces centres étaient devenus opérationnels en octobre 2024, mais les juges italiens ont exigé le renvoi dans la péninsule des quelques migrants qui y avaient été transférés. Le gouvernement avait pourtant établi une liste de pays dits "sûrs" afin que les demandes d'asile de personnes originaires de ces pays puissent y être traitées de façon accélérée. Mais les juges ont invoqué une décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) selon laquelle les pays de l'UE ne peuvent décréter "sûr" l'ensemble d'un pays alors même que certaines régions de ce même pays ne le sont pas. Le gouvernement avait réagi en adoptant une loi réduisant la liste des pays sûrs à 19 (au lieu de 22), assurant que toutes les zones de ces pays étaient sûres. Le débat est désormais remonté devant la CJUE, qui se prononcera au plus tôt en mai ou juin.

Cette situation à l'arrêt est devenue un casse-tête politique pour la Première ministre. L'ancien Premier ministre et sénateur centriste, qui s'est rendu dans les centres albanais mercredi, s'est dit "choqué" à l'issue de sa visite. "Cela fait mal au cœur de voir le gâchis de centaines de millions d'euros littéralement jetés par la fenêtre par le gouvernement italien", a-t-il affirmé. "Ces centres sont vides, coûtent beaucoup d'argent et ne servent à rien", confirme un avocat spécialiste du droit de l'immigration. La "logique" du gouvernement, avec sa décision de vendredi, c'est, "faisons voir que ces centres, en fin de compte, on les fait fonctionner d'une manière ou d'une autre", explique-t-il.

En outre, cela permettrait au gouvernement d'anticiper le projet de règlement en discussion au niveau européen qui devrait entrer en vigueur en 2027 et qui prévoit une externalisation des centres pour migrants des pays tiers. Pour la première ministre, "l'avantage serait de dire : 'Vous voyez, l'Europe nous suit, nous sommes les chefs de file et l'Europe fait après nous les choses que nous avons faites en premier'", estime l'avocat. De son côté, le gouvernement s'est employé à vendre sa mini-réforme annoncée vendredi 28 mars 2025 à l'opinion publique : le ministre de l'Intérieur

estime ainsi que grâce à leur nouveau rôle, les centres albanais permettront de "renvoyer chez eux des individus qui sinon finissent par rendre nos villes moins sûres".

POLOGNE

Varsovie lance une campagne pour dissuader les migrants de venir dans le pays

Vendredi 4 avril 2025, le premier ministre a dévoilé une nouvelle mesure : une campagne d'informations pour décourager les exilés de venir en Pologne. "Nous sommes sur le point de lancer une campagne d'information dans les sept pays d'où provient le plus grand nombre des migrants qui tentent de franchir illégalement la frontière polonaise". Il n'a pas précisé dans quels États cette campagne aura lieu. Selon les garde-frontières polonais, la plupart des migrants cherchant à entrer en Pologne sont originaires du Moyen-Orient (Syrie et Yémen) et d'Afrique (Érythrée, Éthiopie, Somalie).

Ce n'est pas la première fois que des pays occidentaux lancent de telles campagnes. En mars dernier, c'était la Belgique, en Juin 2024 le Royaume-Uni prévenait les migrants qu'ils "risqu(ai)ent d'être détenus et expulsés" s'ils arrivaient illégalement dans le pays.

"Notre message sera simple : la frontière polonaise est fermée. Ne croyez pas les passeurs, ne croyez pas [le président biélorusse] Loukachenko, ne croyez pas [le président russe] Poutine. Ils vous mentent quand ils disent que c'est le chemin vers l'Europe. Ce n'est pas vrai". "Vous ne demanderez plus l'asile ici et, surtout, vous ne franchirez plus illégalement la frontière polonaise".

Le Premier ministre a par ailleurs rappelé que "des milliers de soldats, de gardesfrontières et de policiers, des caméras et des drones surveillent chaque mètre [de la frontière] 24 heures sur 24".

Dans la zone frontalière, Varsovie a installé une clôture métallique de cinq mètres de hauteur et munie d'appareils de surveillance sophistiqués. Elle y a également déployé des milliers de soldats. Environ 6 000 militaires sont actuellement déployés pour soutenir les gardes qui surveillent la frontière avec la Biélorussie, longue de 247 kilomètres. Ce déploiement peut être porté à 17 000 soldats, si nécessaire.

Depuis 2021, des milliers d'exilés tentent, chaque année, de gagner l'Union européenne (UE) via la route migratoire partant de Russie ou de Biélorussie et traversant la Pologne. Les autorités polonaises, et l'Union européenne, ont plusieurs fois accusé Minsk et Moscou d'orchestrer cet afflux pour déstabiliser l'Europe. Des accusations que les régimes concernés ont toujours niées. En 2024, plus de 30 000 personnes ont essayé de franchir illégalement la frontière avec la Biélorussie, selon les garde-frontières polonais, soit une hausse de 16% par rapport à l'année précédente où 26 000 tentatives de passage y avaient été détectées - contre 15 700 en 2022 et 35 000 en 2021. Mais ces chiffres ne concernent que les tentatives, qui peuvent concernées la même personne plusieurs fois. Ainsi, en 2024, un peu plus de 10 000 exilés sont parvenus à atteindre le sol polonais depuis la Biélorussie.

L'arrivée au pouvoir du chef de file de la coalition d'opposition face au parti conservateur Droit et Justice (PiS) avait fait souffler un vent d'optimisme chez les ONG. Mais les humanitaires ont rapidement déchanté, tant les mesures pour lutter contre l'immigration se sont multipliées.

En mai 2024, le gouvernement a réintroduit une zone tampon de 200 m à sa frontière avec la Biélorussie. En juillet, les députés polonais ont approuvé une loi autorisant les agents à tirer à balle réelle sur des exilés, en situation "de légitime défense" ou de "manière préventive". En mars 2025, une loi très controversée a été votée. Elle permet de limiter le droit de déposer une demande de protection internationale sur le sol polonais. Lorsque des autorités la déclencheront, elles devront indiquer une temporalité déterminée (six mois maximum, renouvelable par accord parlementaire) ainsi qu'une zone précise de la frontière où cette restriction s'appliquera. La commission européenne

a donné son feu vert les 11 décembre 2024 et ouvert la possibilité de limiter le droit fondamental de demander l'asile dans des circonstances "*exceptionnelles*", pour les États de l'UE "*instrumentalisés*" par la Russie par le biais de ce qui a alors été qualifié de "*menace hybride*".

Les ONG ne cessent de dénoncer depuis des années la politique migratoire de Varsovie, qu'elles accusent de pratiques illégales à la frontière biélorusse. Les témoignages de refoulements de migrants ne sont pas rares. Pris en étau entre les gardes-frontières polonais et biélorusses, les exilés se retrouvent souvent à errer dans des bois très denses, gorgés de marécages. Des "familles" et des "femmes enceintes" se perdent parfois et "peuvent rester dans la forêt pendant des jours, avec souvent un accès limité à la nourriture et à l'eau, déplorait en décembre 2023 Médecins sans frontières (MSF). Il y a eu des cas où ils ont bu de l'eau des marais et sont tombés gravement malades". "Les garde-frontières frappent [les migrants], cassent les téléphones et nous aspergent de gaz dans les yeux", avait détaillé un jeune soudanais, aujourd'hui installé à Varsovie. Le jeune homme a été refoulé vers la Biélorussie pas moins de huit fois, avant de parvenir à entrer en Pologne - comme il en la possibilité en vertu du droit d'asile. Ces refoulements l'ont obligé à survivre près de trois mois dans la forêt séparant les deux pays. "Je ne m'attendais pas à subir ça. Moi, je voulais juste fuir la guerre, et trouver un pays qui me protège".

En février 2025, la Pologne, la Lettonie et la Lituanie comparaissaient devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour refoulement illégal de demandeurs d'asile à leurs frontières. Le jugement est attendu.

La Pologne durcit sa politique d'asile

Fin février 2025, le ministre polonais de l'Intérieur, a annoncé que la Pologne prévoyait d'expulser près de 400 migrants pour lutter contre la criminalité dans le pays. "Depuis le début de l'année 2025, 2 616 étrangers ont été accusés d'avoir commis des crimes en Pologne [...] et la procédure d'expulsion de Pologne a été engagée contre 398 d'entre eux", a écrit le ministre. "Il est temps d'expulser", a ajouté le chef du gouvernement.

Des procédures de renvoi ont été lancées à l'encontre de 180 Ukrainiens, de quelque 60 Géorgiens et autant de Colombiens. Ces expulsions s'inscrivent dans le cadre d'une politique plus large visant à lutter contre la hausse du crime organisé impliquant certains groupes d'immigrés. Le gouvernement polonais justifie également sa démarche par les tensions géopolitiques, en particulier à l'instabilité en Biélorussie et à la guerre en cours en Ukraine. Les autorités ont déjà affirmé que la Biélorussie et la Russie facilitaient délibérément le passage des migrants vers la Pologne afin de faire pression sur Varsovie et l'Union européenne (UE).

Si le gouvernement polonais a pris ses distances avec de nombreuses politiques d'extrême-droite du cabinet précédent, il adopte une position de plus en plus ferme sur la question de l'immigration. La Pologne assure la présidence du Conseil de l'UE depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin en mettant l'accent sur la sécurité et les réseaux de trafic de migrants.

Lors d'une opération policière de grande envergure menée en février 2025, 1 474 personnes ont été arrêtées et 166 ressortissants étrangers, dont des Géorgiens, des Colombiens et des Ukrainiens, ont été expulsés. En 2024, la Pologne a expulsé 8 500 ressortissants étrangers, dont 2 589 Géorgiens. En 2023, sur les 7 300 personnes expulsées en 2023, plus d'un tiers étaient originaires de Géorgie, selon les données officielles.

L'adjoint du ministre de l'Intérieur, a indiqué que le gouvernement ne cherche pas seulement à cibler les criminels, mais aussi les migrants en situation irrégulière : "Notre objectif est de réduire de manière significative le nombre de personnes recherchées et sous mandat d'arrêt, car les actions actuelles sont insuffisantes, mais aussi le nombre de personnes qui séjournent illégalement dans notre pays".

Toutefois, certains experts s'interrogent sur l'efficacité de ces mesures en matière de sécurité. Un général, ancien haut-responsable au ministère de l'intérieur, a déclaré que ces mesures "basées sur l'action" étaient insuffisantes et risquaient de ne pas avoir d'impact à long terme. Il estime que la Pologne devrait davantage se concentrer sur une approche cohérente et systématique, ajoutant que les criminels condamnés devraient être envoyés dans les prisons de leur pays d'origine, "afin que le contribuable polonais n'ait pas à payer pour eux".

Le chef du bureau polonais d'Interpol et d'Europol, dit avoir constaté que les crimes commis par les étrangers en Pologne "ont grimpé en flèche au cours de la dernière décennie". Il a également fait part de ses inquiétudes concernant le manque de recrutement dans la police. L'agence de presse nationale polonaise *PAP* a rapporté qu'en novembre 2024, environ 12 700 postes étaient vacants au sein des forces de police du pays.

Suspension des demandes d'asile

En octobre 2024, le gouvernement a proposé une nouvelle loi l'autorisant à suspendre temporairement les demandes d'asile en réponse à des "menaces directes pour la sécurité". Jeudi 20 février 2025, le Sejm, la chambre basse du parlement, a voté en faveur du projet de loi par 386 voix pour et 38 contre. Si le projet de loi est approuvé par le Sénat, il permettra au gouvernement polonais de suspendre le droit de demander l'asile pour une durée maximale de 60 jours le long de certaines parties de sa frontière. Cette suspension pourrait être prolongée avec l'accord du Parlement et éventuellement renouvelée indéfiniment. Néanmoins, des exceptions s'appliqueraient aux personnes vulnérables, comme les mineurs non accompagnés, les femmes enceintes et les personnes nécessitant des soins particuliers en raison de leur état de santé ou de leur âge.

Une chercheuse à Humaun Tights Watch (HRW), estime que le projet de loi "va à l'encontre des obligations internationales et européennes de la Pologne et devrait être rejeté". HRW a également averti que le projet de loi "risque d'officialiser les refoulements illégaux et abusifs à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie" et exposerait les personnes à des conditions inhumaines en Biélorussie, alors que le principe de non-refoulement interdit les renvois d'une personne vers un pays où elle risque d'être victime de torture, de traitements inhumains ou dégradants.

Le HCR aussi, souligne que le principe de non-refoulement s'applique également dans le contexte de l' « *instrumentalisation* » des migrants et des réfugiés par un autre pays. Le HCR appelle le gouvernement polonais à "*traiter les questions de sécurité nationale, de gestion des migrations et d'asile de manière proportionnée*". L'agence rappelle que tous les Etats sont "*tenus de veiller* à ce que les demandeurs d'asile aient accès à des procédures de vérification qui permettent l'examen de leur demande".

La position de la Pologne sur le pacte européen sur l'asile

La Pologne est très critique du nouveau pacte européen sur la migration et l'asile. Celuici doit être mis en œuvre par les Etats membres de l'UE d'ici 2026. Il vise à rationaliser les procédures d'asile et à accélérer les expulsions des personnes qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'asile. Le premier Ministre a expliqué que la Pologne ne mettrait pas en œuvre le pacte si celui-ci contraint le pays à accepter des migrants d'autres pays de l'UE. Le gouvernement rejette en effet les quotas de répartition des demandeurs d'asile, arguant que la Pologne a déjà supporté un poids important en accueillant des millions de réfugiés ukrainiens. L'administration insiste sur le fait que la Pologne ne peut pas accueillir davantage de personnes tout en soutenant l'Ukraine. Aussi, Varsovie invoque des problèmes de sécurité dus à sa proximité avec la Biélorussie et la Russie. La Pologne pourrait ainsi plutôt opter pour le paiement de sanctions financières ou d'autres solutions pour respecter le principe de solidarité.

Préoccupations géopolitiques

La résistance de la Pologne au pacte intervient alors que le pays cherche également à

obtenir un soutien supplémentaire de l'UE pour sécuriser ses frontières. La Pologne partage une frontière extérieure avec la Russie (Kaliningrad), la Biélorussie et l'Ukraine. Actuellement, sa frontière avec la Biélorussie est particulièrement vulnérable. Le gouvernement polonais estime que la Pologne ne doit pas être pénalisée pour ses efforts de soutien à Kiev, une position qui suscite l'approbation d'autres membres de l'UE, en particulier ceux qui s'inquiètent d'une invasion russe audelà de l'Ukraine. La Pologne cherche par ailleurs à renforcer sa frontière avec son plan de devenir le "bouclier oriental" de l'Europe, comprenant un important renforcement d'ici 2028 de ses capacités de surveillance et de défense le long de sa frontière.

SUEDE

La Suède veut imposer un critère de "conduite honnête" aux migrants, sous peine d'expulsion

Le gouvernement suédois a annoncé mardi 1er avril 2025 son intention de mettre en place une règle de bonne conduite pour les étrangers, sous peine d'expulsion de Suède. "La grande majorité des personnes qui viennent en Suède sont parfaitement honnêtes, elles veulent simplement une vie meilleure, pour elles-mêmes, pour leur famille, elles veulent travailler, faire ce qu'il faut, apprendre la langue suédoise, faire partie de notre pays", a déclaré le ministre des Migrations. "Mais nous vivons également à une époque où la confiance des citoyens dans la politique d'immigration repose sur un principe très fondamental, à savoir que ceux qui viennent en Suède et commettent des crimes - ou qui se comportent mal d'une autre manière - ne devraient pas être ici".

Ainsi un ancien juge en charge de l'examen de cette mesure, propose d'introduire dans la législation suédoise un critère de "conduite honorable" destiné aux migrants - principalement les étudiants, ceux ayant un permis de travail, et leur famille. Et de pouvoir invoquer ce motif pour révoquer ou leur refuser un permis de séjour. Ces "manquements dans le mode de vie" pourraient être, outre commettre un crime ou un délit, la fraude aux prestations sociales, l'endettement, les perturbations à l'ordre public induites par la toxicomanie, ou encore l'apologie du terrorisme ou d'autres agissements qui "menacent la sécurité" de la Suède, a énuméré le ministre des Migrations.

"Je suis convaincu que la grande majorité des gens comprennent exactement ce que nous voulons dire dans ce contexte", a-t-il affirmé. "La législation sera plus stricte pour ce groupe de personnes qui ne sont pas des citoyens suédois". Les ONG ont immédiatement critiqué cette nouvelle proposition gouvernementale. À l'instar de Civil Rights Defenders qui estime que "cela créerait un système dans lequel certaines personnes pourraient être punies pour avoir exprimé des opinions qui restent tout à fait légales pour d'autres". Selon l'ONG, "cela porterait atteinte au principe de l'égalité de traitement devant la loi et constituerait une évolution extrêmement regrettable pour la Suède".

Depuis son arrivée au pouvoir en 2022, le gouvernement suédois, soutenu au Parlement par les Démocrates de Suède, parti d'extrême droite anti-immigration, a introduit des restrictions de plus en plus sévères en matière migratoire.

Début janvier, selon le texte, pour devenir suédois, un étranger devra avoir vécu huit ans en Suède - contre cinq ans actuellement -, passé un test de connaissances de la société et des valeurs suédoises, et réussi un examen de langue, avait recommandé une commission d'experts mandatée par le gouvernement.

Lors de la crise de 2015, la Suède avait largement ouvert ses portes aux étrangers et avait accueilli plus de 150 000 demandeurs d'asile, soit le nombre le plus élevé par habitant dans l'Union européenne. La Suède se considérait autrefois comme un refuge pour les personnes victimes de guerre et de persécutions, mais elle a peiné, au fil des ans, à intégrer un grand nombre de ses nouveaux arrivants.

Mais en 2022, le bloc composé de la droite libérale conservatrice et de l'extrême droite l'emportait aux législatives. Une nouvelle ère anti-migrants s'était alors ouverte. "Il est temps de faire

passer la Suède d'abord", déclarait à l'époque, le leader des Démocrates de Suède (extrême-droite). Résultat, en 2024, le nombre de migrants ayant obtenu l'asile et me plus bas depuis 40 ans. Seuls 6 250 permis de séjour pour l'asile ont été accordés dans le pays scandinave en 2024. "Aujourd'hui, trois personnes sur quatre qui demandent l'asile en Suède ne sont pas considérées comme ayant des motifs suffisants pour obtenir un permis de séjour. Elles ne sont donc pas des réfugiées et doivent rentrer chez elles". La Suède a été l'un des premiers pays a annoncé la suspension des demandes d'asile pour les Syriens après la chute de Bachar al-Assad en décembre 2024.

EUROPE

METTRE FIN AUX PROGRAMMES DE RETOURS « VOLONTAIRES » DEPUIS LES PAYS DE TRANSIT

Les organisations signataires, dont Migreurop, dénoncent l'instrumentalisation et l'usage biaisé des retours volontaires assistés depuis les pays de transit, tels que la Libye et la Tunisie, où les droits fondamentaux des migrants sont systématiquement violés. Dans ces contextes, un retour prétendument volontaire ne relève pas d'un choix libre, mais d'un dernier recours, fondé sur une absence d'alternatives sûres, qui en fait une expulsion déguisée. Au lieu d'offrir une protection aux personnes exilées, l'Union européenne et ses États membres financent des programmes qui les renvoient dans les pays qu'elles ont fui, les exposant une fois de plus à la violence et à la discrimination.

Quand un retour peut-il être véritablement volontaire?

Selon les organes des Nations Unies, tels que le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, et le Bureau du Haut-Commissaire pour les droits de l'Homme (OHCHR), pour être considéré comme volontaire, il est crucial qu'un retour soit :

- Le fruit d'une décision libre et éclairée
- Exempt de toute coercion physique ou psychologique
- Dépourvu d'alternatives réelles, telles qu'un accès à la protection ou à des voies de migration régulières

Cependant, dans des pays de transit comme la Libye ou la Tunisie, ces conditions manquent systématiquement à l'appel. Les migrants sont contraints de recourir au retour pour échapper à des situations de violence, de torture et d'exploitation : ce n'est pas un choix libre. Ils et elles ne peuvent pas accéder à des formes légales de protection ou des voies de migration régulières, et le retour devient donc une nécessité imposée, qui les expose à des risques encore plus importants dans leurs pays d'origine.

La réalité que nous dénonçons :

- La protection sur le papier, le contrôle migratoire dans la pratique : ces programmes, qui sont de plus en plus financés par l'UE et ses États membres, et mis en œuvre dans les pays de transit par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), font souvent partie de politiques d'externalisation des frontières visant à empêcher les individus d'atteindre l'Europe, plutôt qu'à garantir leur protection.
- Conditions de vie dramatiques dans les pays de transit : la Libye et la Tunisie sont des lieux où les migrants sont systématiquement sujets à la violence, à l'exploitation, aux abus et à la xénophobie. Les autorités de ces pays, financées par l'UE, sont directement responsables de graves violations des droits

humains; pourtant, l'UE continue à soutenir financièrement ces gouvernements.

- Faux caractère volontaire et violations du principe de non-refoulement : en Libye et en Tunisie, les migrants sont souvent contraints de recourir au retour pour échapper à la persécution et à la violence, et parce qu'ils et elles ne disposent pas de voies de protection ou de migration légale. Le retour n'est jamais vraiment un choix, mais une nécessité dictée par les circonstances. De plus, retourner dans leurs pays d'origine expose les migrants à la violence et à la persécution, en violation du principe de non-refoulement.
- Absence de garanties : bien que ces risques aient été rapportés par de nombreuses organisations de la société civile et par les Nations Unies elles-mêmes, l'UE et ses États membres continuent à financer ces programmes sans exiger de garanties adéquates concernant le respect du principe de nonrefoulement.
- Inadéquation des programmes de réintégration : les programmes de réintégration, lorsqu'ils sont proposés, sont généralement inadéquats et incapables de protéger les individus contre les risques associés au retour dans des contextes de discrimination et de violence systémiques. Dans de telles situations, le soutien individuel, souvent borné à des aides financières, n'est pas une réponse suffisante contre le risque de violence et de marginalisation.

Ce que nous demandons:

- Suspension des financements des programmes de retour volontaire depuis les pays de transit : nous appelons au gel immédiat des financements destinés aux programmes de retour volontaire depuis des pays comme la Libye et la Tunisie, où le retour devient un choix imposé, en violation du principe de non-refoulement.
- Liberté de circulation et politiques de protection, sans externalisation : nous demandons que cessent la coopération fondée sur la dissuasion et les politiques entravant la mobilité, afin de permettre la libre-circulation et la jouissance effective par chacun de son droit à quitter son propre pays en quête de protection, dans le respect du droit d'asile.
- Fin des accords et financements visant à empêcher les migrants de rejoindre l'Europe : nous demandons un arrêt immédiat des accords et financements qui visent à empêcher la migration vers l'Europe en restreignant la mobilité dans les pays de transit, ou en la déviant vers les pays d'origine. Nous appelons à l'adoption de politiques de protection proactives, qui garantiront la possibilité d'entrer en Europe aux personnes qui fuient la violence et les persécutions en Libye, en Tunisie ou dans leur pays d'origine.
- Une plus grande transparence, des garanties et un mécanisme de contrôle du respect des droits humains : nous demandons une plus grande transparence concernant les projets financés avec de l'argent public, la création de mécanismes de contrôle indépendants, et des garanties de respects des droit humains, en commençant par le principe de consentement libre et éclairé.

https://migreurop.org/article3394.html?lang article=fr

ROYAUME-UNI

Le ministre britannique des Affaires étrangères va signer des accords avec le Kosovo et la Serbie

La Grande-Bretagne et la Serbie prévoient de signer de nouveaux accords pour « renforcer la coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière et le crime organisé grave » alors que le ministre britannique des Affaires étrangères se rend au Kosovo et en Serbie cette première semaine d'avril 2025. Ces nouveaux accords avec la Serbie, visent à « briser les gangs au cœur de la crise de la migration irrégulière » et à « sécuriser les frontières du Royaume-Uni avant d'accueillir un sommet diplomatique majeur des Balkans occidentaux cet automne », précise un communiqué de presse du gouvernement britannique. Ces accords supplémentaires interviennent environ cinq mois

après l'annonce d'une coopération accrue avec les pays de la région, et s'ajoutent aux accords signés entre l'ancien gouvernement conservateur et la Serbie, la dernière fois en mai 2024, mais auparavant en 2021 et 2022, qui prévoyaient notamment des « expulsions plus rapides vers la Serbie » et des initiatives conçues pour « protéger les frontières et les communautés du Royaume-Uni ».

Le ministre britannique des Affaires étrangères signera les accords lors de sa visite dans la région cette semaine. Au cours de sa visite, il a également l'intention d'entendre « directement des femmes survivantes de la traite des êtres humains ».

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos

Les lacunes des secours lors du naufrage du 24 novembre 2021

Après un mois d'audition, la commission d'enquête Cranston sur le naufrage du 24 novembre 2021 (où 27 personnes avaient trouvé la mort à quelques kilomètres des côtes britanniques, alors que les secours avaient été alertés) a pris fin jeudi 27 mars 2025. Cette commission britannique, diffusée en live au grand public, a eu lieu en parallèle des procédures judiciaires françaises. Pour rappel, dans l'enquête pénale en France, sept militaires ont été mis en examen pour non-assistance à personne en danger. Onze passeurs présumés sont également poursuivis. La prochaine étape consiste à préparer un rapport et des recommandations, qui seront soumis au secrétariat d'État aux transports britannique, initiateur de cette commission.

Un père de famille kurde a perdu sa mère, ses deux sœurs et son fils dans le naufrage du 24 novembre 2021. La nouvelle du drame lui est apparue au journal télévisé du lendemain, avant que les autorités anglaises le contactent, plusieurs semaines plus tard. "Ils m'ont demandé mon ADN pour pouvoir identifier les corps retrouvés. C'est comme ça que j'ai su". "Décrire l'impact de cette tragédie sur ma vie est impossible. Ils me manquent tous les jours". "J'ai l'impression de les apercevoir partout où mon regard se pose. Pendant 22 ans, j'ai veillé sur eux, je me réveillais la nuit pour les border avec leur couverture. Tout ce que je voulais, c'est qu'ils soient en sécurité." Son fils de 16 ans, est l'un de ceux qui a tenté à de multiples reprises d'appeler les secours, français puis anglais, pour tenter de sauver les passagers. En vain.

L'embarcation avait pris la mer initialement vers 22 heures. "Au bout d'une heure, on a vu un bateau français, qui venait de Calais. Le conducteur a dit : il n'y a pas de souci à se faire, ils sont là pour veiller, jusqu'à ce qu'on soit dans les eaux anglaises", a raconté le premier jour de la commission d'enquête l'un des deux seuls survivants du naufrage, un Somalien de 31 ans. "Ce bateau nous a suivi pendant une heure, une heure et demie. Il braquait de la lumière sur nous, une lumière forte."

Tant que les embarcations ne se signalent pas en détresse, les moyens de secours français les escortent jusqu'à la ligne frontalière maritime, pour passer le relais aux secours anglais. Une pratique tout à fait courante : "si personne ne demande d'assistance, que le canot avance à allure régulière, on reste à distance et on le suit. On ne force personne à être secouru", expliquait l'ex porteparole de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Au bout de cette heure et demie, ce bateau a fait demi-tour. Alors que leur canot s'approche des eaux anglaises, c'est un patrouilleur de la Border Force, stationné au port de Douvres, qui est missionné à 1h30 pour aller l'assister. "Les problèmes ont démarré peu après, vers 2h du matin, quand de l'eau a commencé à entrer dans le bateau". C'est en effet à 1h48 que le fils du père Kurde appelle les secours français. L'appel est alors transféré aux secours anglais. Le jeune homme répète plusieurs fois, en anglais : "C'est fini, nous sommes finis, finis."

La commission d'enquête a mis en lumière différentes lacunes du côté des garde-côtes britanniques : un sous-effectif de l'unité cette nuit-là, une mauvaise coordination avec les secours français, ou encore l'incapacité à utiliser correctement WhatsApp et les géolocalisations transmises

par les passagers. Suite aux appels de détresse, à 2h27 - soit 3h27 côté français -, un signal d'urgence exceptionnel envoyé à tous les bateaux de la zone, est déclenché par les Britanniques. Un dispositif rare et grave, que les secours français ont pourtant ignoré, malgré la présence du navire de la marine à une quinzaine de minutes de navigation, a révélé l'enquête pénale française. L'enquête pénale pointe le fait que l'équipage de ce navire n'était pas connecté au canal 16, la fréquence internationale de détresse, sur laquelle le centre de secours britannique de Douvres a émis ses « signal d'urgence ». Il s'agit pourtant d'une obligation en mer. "J'ai lancé un appel de détresse pour faire intervenir un navire gris avec un pavillon français. Cependant, ils ont complètement ignoré l'appel de détresse, et donc, oui, ça n'a pas fonctionné comme je le souhaitais", a confirmé devant la commission d'enquête un homme, présent à l'unité des garde-côtes britanniques ce soir-là.

Le Monde explique que malgré l'absence de cette veille obligatoire sur le canal 16, un signal s'est bel et bien déclenché à bord du navire français, mais n'a pas entraîné la réaction appropriée. Comme le révèle l'enquête pénale, un militaire à bord a même commenté : "Pas de panique hein. (...) On n'est pas payés au Zodiac non plus."

Ne voyant pas de bateau à l'horizon, le fils kurde rappelle donc plusieurs fois les secours anglais, paniqué. "On est en train de mourir, où est le bateau ?", insiste l'adolescent dans un appel passé quatre minutes après le déclenchement du premier mayday. À l'autre bout du fil, les garde-côtes britanniques lui intime "Arrêtez d'appeler (...) Car, à chaque fois que vous appelez, on pense qu'il y a un autre bateau" en détresse, comme le retranscrivent les appels étudiés par la commission d'enquête. Et le garde-côte d'ajouter : "Tu vas devoir être patient (...) Je ne peux pas faire avancer le bateau plus vite." Il assure au jeune que les secours seront sur place "dans moins d'une demi-heure". En réalité, le navire n'arrivera qu'une heure plus tard, à 3h27. Son équipage ne trouve personne sur place, envoyé sur une géolocalisation datant de plus d'une heure, selon la commission d'enquête - qui ne correspond donc plus à au lieu de présence du canot et de la noyade de ses occupants.

Interrogé par la commission d'enquête le fait d'avoir dit au jeune homme "arrêtez d'appeler", le garde-côte a fondu en larmes lors de son audition. Pour expliquer cette injonction, ainsi que le manque d'ajustement des moyens déployés par les Britanniques face à l'inaction des Français, les chargés du secours en mer invoquent la difficulté récurrente d'évaluation du niveau de détresse. "Neuf fois sur dix, en fait presque systématiquement", les passagers exilés se signalant en détresse s'avèrent être "sains et saufs" et souhaitent simplement être assistés jusqu'à leur arrivée sur les côtes britanniques, a soutenu devant la commission un membre du centre national de coordination des sauvetages des garde-côtes de Fareham. D'où les propos du chargé du commandement tactique aérien à Fareham. Cette nuit-là, ce dernier a indiqué à un pilote d'hélicoptère, toujours dans un appel retranscrit par la commission : "Comme d'habitude, cette série d'appels téléphoniques commence à arriver, du genre : "Je suis perdu, je coule, le fauteuil roulant de ma mère est en train de tomber pardessus bord" (...) les premiers appels (...) arrivent maintenant, des requins avec des lasers qui encerclent les bateaux et on est tous en train de mourir".

Un cynisme qui n'est pas sans rappeler les propos du CROSS côté français, qui avait choqué le grand public : "t'as les pieds dans l'eau, bah... je t'ai pas demandé de partir", avait notamment lâché une opératrice du CROSS, militaire de 21 ans.

"Aucun de nos agents ne peut être tenu responsable de l'échec de cette mission de secours", a soutenu devant la commission de Cranston l'avocat du Home Office, l'équivalent britannique du ministère de l'Intérieur, autorité des garde-côtes. "Si les passagers sont décédés, c'est parce que le bateau fourni par les trafiquants ne tenait pas la route. Si la mission de secours en mer a échoué, c'est d'abord parce que la météo était mauvaise", a-t-il défendu.

La responsabilité est aussi mise sur leurs homologues français. "Les Français ont tardé à nous envoyer les informations dont ils disposaient" et leur bateau le plus proche de la zone, le Flamant, "n'a pas répondu à notre SOS", a insisté l'avocat.

Du fait de tous ces éléments mis en lumière et détaillé par la commission de Cranston, "la tragédie du 24 novembre 2021 était évitable et elle n'aurait jamais dû avoir lieu", « Alors que le nombre de traversées de la Manche augmente de façon exponentielle depuis 2018, les garde-côtes font l'autruche. Le ministère de l'Intérieur se concentre sur la dissuasion de l'immigration, plutôt que de mettre les moyens dans les secours. Ils échouent donc à remplir leur mission principale : protéger les vies en danger. » a conclu l'avocate des familles de victimes.

https://www.rfi.fr/fr/europe/20250327-la-trag%C3%A9die-%C3%A9tait-%C3%A9vitable-la-commission-denqu%C3%AAte-sur-le-pire-naufrage-de-migrants-dans-la-manche-a-pris-fin-ce-jeudi

La crise de l'hébergement des migrants se poursuit malgré les promesses des Travaillistes

La crise du logement pour migrants se poursuit au Royaume-Uni. L'hébergement des demandeurs d'asile en hôtels, auquel le gouvernement travailliste avait promis de mettre fin, pourrait encore durer plusieurs années. Certaines entreprises chargées par le gouvernement de trouver des hôtels pour les migrants ont réalisé des bénéfices records ces dernières années, donnant lieu à de nombreuses critiques. Plus étonnant, le ministère de l'Intérieur a rejeté des solutions alternatives d'hébergement, alors qu'elles étaient moins onéreuses que le système actuel. Le fournisseur d'hébergement Serco a par exemple proposé des "hébergements de taille moyenne", comme la conversion de logements étudiants, mais le ministère de l'Intérieur ne les a pas acceptés.

Une nuit dans un hôtel coûte en moyenne 145 livres au gouvernement contre 14 dans un hébergement en appartement ou en maison. Le coût de l'hébergement en hôtel a même fortement augmenté, passant de 127 livres en septembre 2023 à 148 livres en janvier 2024. "Les travaillistes avaient promis de mettre fin à l'utilisation des hôtels pour les immigrés clandestins. Mais il y a maintenant 8 000 personnes de plus dans ces hôtels, ce qui coûte un total de 2 milliards de livres sterling par an", a accusé mardi le secrétaire d'État à l'Intérieur du cabinet fantôme et membre de l'opposition. En effet, le nombre d'hôtels utilisés pour l'hébergement de migrants a augmenté de 213 en juin 2024 à 218 fin décembre. Les Travaillistes avaient pourtant promis lors des législatives de cesser avec ce système jugé hors de prix pour le contribuable. Fin 2024, 38 000 demandeurs d'asile étaient hébergés en hôtel, représentant un coût de 5,5 millions de livres sterling par jour.

Mais conservateurs comme travaillistes peinent à trouver des solutions efficaces. Le projet de barge flottante Bibby Stockholm a été abandonné. Deux mois plus tôt, c'est le projet d'héberger des demandeurs d'asile à la base militaire a été car il coutait trop cher : 122 millions de livres d'ici 2027. Et en septembre 2025, la caserne Napier, de par ses conditions insalubres, fermera aussi ses portes. "Le Home office espérait loger en janvier 2024 1 870 personnes sur les grands sites (barges, bases militaires), mais en septembre 2024, seulement 900 personnes s'y trouvaient. Le ministère de l'Intérieur a sous-estimé le coût d'ouverture de ces sites, parce qu'il y a non seulement les coûts de fonctionnement, mais aussi le coût des travaux de mise aux normes".

Depuis les émeutes anti-migrants de l'été 2024, le gouvernement britannique se heurte à l'opposition des communes qui redoutent l'installation de demandeurs d'asile sur leur territoire. En août 2024, confronté à l'hostilité des habitants de Stafford (nord de Birmingham), le Home office a renoncé à installer 500 demandeurs d'asile dans d'anciennes résidences étudiantes. En septembre 2024, la ministre de la Sécurité des frontières et de l'Asile a déclaré : "Le gouvernement a l'intention de revenir aux centres d'hébergement dispersés, utilisés depuis longtemps, et ce dès que possible, une fois que nous aurons progressé dans la résorption des arriérés." Fin 2024, 125 000 dossiers de demande d'asile étaient en attente. Et les traversées en small boat se poursuivent : avec plus de 5 847 migrants arrivés au Royaume-Uni au cours le premier trimestre de 2025, ce qui est un nouveau record.

ASIE

INDE

Les expulsions humiliantes d'Indiens mettent à l'épreuve « l'amitié » entre l'Inde et les USA

Depuis la réélection du Président américain, des Indiens en situation irrégulière sont expulsés des États-Unis de façon « *humiliante* ». Narendra Modi, qui fait aussi face aux chantages commerciaux de Donald Trump, laisse faire pour le moment.

https://www.ouest-france.fr/monde/inde/reportage-les-expulsions-humiliantes-dindiens-mettent-a-lepreuve-lamitie-entre-trump-et-modi-b2469828-067b-11f0-83ba-bcc6e19ee859

AFRIQUE

GUINEE-BISSAU

90 migrants interceptés avant leur départ en Guinée-Bissau

Quatre-vingt-dix candidats à l'émigration pour l'Espagne dont 66 Guinéens, quatre Bissau-guinéens et deux Sénégalais, font partie des personnes interpellées dans l'archipel des Bijagos, qui regroupe 88 îles dans l'océan Atlantique. Deux femmes enceintes et des enfants, dont un bébé d'un an, figurent parmi les interceptés. Ils se trouvaient à bord d'une pirogue quand la garde nationale bissau-guinéenne les a arrêtés dans les Bijagos. Deux personnes ont pris la fuite, selon la même source. L'archipel des Bijagos est distant de plus de 1 800 km des Canaries. Il faut compter au moins une semaine, plusieurs parfois, en haute mer, pour rejoindre les Canaries.

LIBYE

La Libye suspend les activités de 10 ONG, accusées de mener des actions "hostiles" dans le pays

Mercredi 2 avril 2025, le gouvernement a annoncé la fermeture des sièges de 10 organisations humanitaires internationales et la suspension de leurs activités. Lors d'une conférence de presse inhabituellement traduite en anglais, le porte-parole libyen de l'Autorité de sécurité intérieure (ASI, rattachée au ministère de l'Intérieur) a imputé aux ONG la volonté de "porter atteinte à l'intégrité de l'État et à sa sécurité intérieure" dans le cadre d'un "complot international". Ces organisations participent à un "projet d'installation de migrants d'origine africaine en Libye", "une action hostile visant à modifier la composition démographique du pays et [qui] menace la société" libyenne. "Ce projet n'est pas nouveau, l'Union européenne (UE) avait tenté [la même chose] avec l'ancien régime, via l'Italie", a-t-il assuré, estimant qu'après la chute et la mort du dictateur Mouammar Kadhafi en 2011, "l'UE a changé de moyen et a eu recours aux ONG pour faire aboutir le même projet".

Parmi les ONG concernées se trouvent le <u>Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)</u>, <u>Médecins sans frontières (MSF)</u>, <u>l'organisation française Terre des Hommes</u>, <u>l'ONG italienne CESVI ou encore l'IRC (International Rescue Committee) ainsi que le Conseil pour les Réfugiés danois (DRC)</u>. <u>MSF a confirmé que ses activités avaient été suspendues</u>, dès le 27 mars "à la suite de mesures de l'Agence de sécurité intérieure libyenne (ASI), comprenant l'interrogatoire de membres du personnel de MSF et la fermeture administrative de nos locaux".

Le porte-parole s'en est pris aussi au Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR), l'accusant d'implication dans des "activités illégales" qui seront, selon lui, sanctionnées par le ministère des Affaires étrangères. Mais les activités du HCR continuent. Toutes les ONG sont

accusées de "trafic" de migrants et de "blanchiment d'argent" sous couvert d'action humanitaire.

Peu avant, avait filtré une lettre d'ambassadeurs principalement européens et d'un représentant de l'ONU, dénonçant "une campagne de répression contre les ONG internationales et les travailleurs humanitaires". Dans leur lettre datée du 27 mars et adressée au ministre libyen des Affaires étrangères, 17 ambassadeurs, notamment de France, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Union européenne, dénoncent la convocation "d'au moins 18 membres du personnel" d'ONG.

Le document faisait état d'interrogatoires d'employés locaux d'au moins six ONG, certains privés de passeports, d'autres forcés à démissionner. Certains ont dû "signer des engagements à ne plus jamais travailler pour une ONG internationale", affirment-ils. Le personnel étranger des ONG fermées a été prié de quitter le territoire ou de ne plus y revenir s'il se trouvait hors du pays pour les congés de fin de ramadan.

Il y a souvent eu des tensions entre les autorités libyennes et les organisations internationales mais, après une période d'arrêt de l'octroi de visas aux humanitaires étrangers entre juillet 2022 et décembre 2023, tout se passait "bien" en 2024. Dans leur lettre, les diplomates ont demandé aux autorités libyennes de permettre aux ONG "de rouvrir leurs bureaux et de redémarrer leurs opérations humanitaires dès que possible". Les diplomates se sont dits "très inquiets de l'impact" de la suspension des activités sur les soins de santé de base, soulignant que des cliniques privées collaborant avec les organisations ont été l'objet "d'enquêtes et/ou arrestations".

La Libye peine à se relever d'une décennie de chaos et divisions entre des groupes armés très actifs à Tripoli, et deux camps rivaux se partagent le pays depuis la chute du dictateur Kadhafi en 2011. Plusieurs rapports de l'ONU ou d'organisations internationales ont dénoncé ces derniers mois des arrestations arbitraires de journalistes, avocats, magistrats et opposants et des exactions contre des migrants, avec la découverte de fosses communes. Des défenseurs des droits humains accusent l'ASI et son chef, très influent, d'interpellations menées sous la forme d'enlèvements en pleine rue, de disparitions puis de réapparitions avec des aveux extorqués.

KENYA

Lancement d'un plan historique d'intégration des réfugiés

Le gouvernement du Kenya a lancé vendredi 28 mars 2025 une initiative historique visant à améliorer la vie de plus de 830 000 réfugiés et demandeurs d'asile et de leurs généreux hôtes, en transformant les camps de réfugiés du pays en des installations intégrées où les réfugiés et les communautés locales bénéficient ensemble de meilleures opportunités économiques et d'un meilleur accès aux services, notamment la santé, l'éducation et bien d'autres.

Le Plan Shirika, mot qui désigne la « collaboration » en swahili, est l'aboutissement d'années de travail en faveur d'une meilleure intégration des réfugiés. Mené par le gouvernement en collaboration avec les autorités locales, l'initiative bénéficie du soutien actif du HCR, d'autres agences des Nations Unies, de donateurs, de partenaires humanitaires et de développement, ainsi que du secteur privé.

Cette initiative marque une avancée significative dans la mise en œuvre par le pays de politiques visant à améliorer la vie des réfugiés et de ceux qui les accueillent de longue date.

Depuis plus de trente ans, le Kenya accueille généreusement des réfugiés et des demandeurs d'asile, principalement originaires de Somalie, du Soudan du Sud, du Burundi et de la République démocratique du Congo. Le pays abrite deux des plus grands camps de réfugiés au monde : celui de Dadaab, dans le comté de Garissa, qui accueille plus de 420 000 personnes, et celui de Kakuma, dans le comté de Turkana, qui en accueille plus de 300 000.

Dans le cadre du plan Shirika, ces zones d'accueil de réfugiés seront transformées en

municipalités afin d'accroître les opportunités économiques, l'éducation, la santé et les services essentiels pour les réfugiés et les communautés locales. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Kenya envers le Pacte mondial sur les réfugiés et s'appuie sur des avancées législatives telles que la loi sur les réfugiés de 2021.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, se félicite de ce plan. « Le Kenya apporte la preuve que la coopération, l'inclusion et l'espoir sont non seulement possibles, mais aussi nécessaires et bénéfiques pour tous ». « Cette initiative nous montre que des solutions qui permettent aux réfugiés de ne plus dépendre de l'aide humanitaire et de prétendre à plus d'autonomie, sont possibles. Le HCR s'engage à soutenir le gouvernement du Kenya pour transformer ce plan novateur en une réalité concrète. »

Dans son discours d'ouverture lors du lancement du plan à Nairobi, le du Kenya a réaffirmé l'engagement de son pays à œuvrer pour des solutions à long terme en faveur des centaines de milliers de personnes déplacées vivant au Kenya, souvent depuis des décennies. « Le Plan Shirika nous offre désormais un cadre pour collaborer de manière plus ambitieuse et réaliser des avancées historiques qui garantiront espoir et dignité aux réfugiés, et accorderont aux communautés d'accueil la reconnaissance qu'elles méritent », a déclaré le président, qualifiant le plan de « solution audacieuse et locale, qui fait écho à l'appel de l'Union africaine en faveur de solutions africaines non seulement aux problèmes de l'Afrique, mais aussi aux défis mondiaux ».

Le HCR se joint au gouvernement du Kenya pour appeler tous les États, les institutions financières, les organisations privées ainsi que les partenaires de développement à continuer de fournir un soutien et un financement à cet important plan afin d'assurer sa pleine réalisation et d'améliorer la vie des réfugiés et de leurs hôtes kenyans.

https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiques-de-presse/filippo-grandi-salue-le-lancement-d-un-plan-historique

NIGER

Tension à son comble dans le centre du HCR d'Agadez

Chaque jour depuis septembre 2024, des dizaines de femmes, d'hommes et d'enfants brandissent des pancartes réclamant de quitter le centre d'Agadez, au Niger, où il se trouvent. Les clichés sont ensuite diffusés sur les réseaux sociaux, seul moyen qu'ils ont trouvé pour faire entendre leurs voix. "On ne veut pas rester ici. On veut bien aller n'importe où mais pas rester à Agadez", lâche une Camerounaise d'une trentaine d'années. Cette mère de trois enfants vit dans le centre humanitaire du Haut-commissariat des réfugiés (HCR) situé à une quinzaine de kilomètres d'Agadez, dans le nord du Niger, depuis 2021.

Environ 1 900 personnes sont hébergées dans la structure, majoritairement des soudanais et quelques Camerounais ou Centrafricains. La plupart de ces exilés ont atterri là après avoir été expulsés en plein désert par les forces algériennes. "Parmi eux, on compte 800 réfugiés. Le reste sont des demandeurs d'asile en attente du traitement de leur dossier" par les autorités nigériennes, précise le représentant du HCR au Niger. Et ce délai d'attente peut prendre un certain temps. "Le processus est extrêmement lent". "Cela peut durer trois ou quatre ans. Certains attendent une réponse depuis cinq, voire sept ans". Durant cette longue période, ces demandeurs d'asile, qui n'ont nulle part où aller, patientent donc dans la structure, avec peu de perspectives. Les réfugiés, eux, restent dans le centre, ne parvenant pas à s'insérer dans la société nigérienne.

La Camerounaise a obtenu le statut de réfugiée en 2021. Et pourtant, elle n'arrive pas à quitter le site du HCR. "Partir, pour aller où ?" Elle a déjà essayé de changer de ville mais les policiers ont mis un coup d'arrêt à son projet. "Ils sont montés dans le bus et m'ont dit de faire demi-tour car je n'avais pas de laissez-passer pour me déplacer. Ma carte de réfugiée n'a rien changé". Lorsqu'un résident du centre souhaite se déplacer hors d'Agadez, il doit être muni d'un document signé par la Direction régionale de l'État civil. "Cette mesure a été récemment renforcée en demandant au porteur de préciser sa destination et son itinéraire". Ce qu'elle ne savait pas.

L'interminable attente des demandeurs d'asile, la difficulté de s'intégrer au Niger, et les conditions de vie dans le centre rendent la situation dans la structure d'Agadez explosive. Les migrants ont la sensation d'être bloqués dans ce lieu, éloigné de tout, et livrés à eux-mêmes depuis tant d'années. "Tout est catastrophique ici, on ne peut plus vivre comme ça", confie un autre Camerounais, hébergé à Agadez depuis 2021. "On n'a rien à faire, on s'ennuie toute la journée et on ne nous traite pas bien", ajoute ce demandeur d'asile.

L'an dernier, la décision prise par les autorités nigériennes de fermer le centre de soins, géré par une association locale au sein de la structure du HCR, a provoqué la colère des résidents. Et a renforcé leur sentiment d'abandon. "*Tu tombes malade, tu te débrouilles*", affirme-t-il. Désormais, les migrants doivent parcourir 10 km pour rejoindre, par leurs propres moyens, le premier centre de santé de la région. "*Cette décision a été prise dans un esprit d'intégration*", signale le représentant du HCR qui précise qu'il s'il y a "*une urgence, des ambulances sont à la disposition*" des exilés.

Les migrants disent aussi subir le racisme de la population locale, et des intimidations de la part du personnel humanitaire. "On ne veut plus leur parler, ils sont trop arrogants avec nous", assure la camerounaise. "Nous ne sommes pas au courant de tels agissements. Nous avons un code de conduite pour nos travailleurs. S'il n'est pas respecté, la personne est sanctionnée", répond le représentant du HCR.

La tension est encore montée d'un cran en février 2025 après une réunion manquée entre des représentants des autorités nigériennes, des instances internationales et le comité national des réfugiés (qui comprend une quinzaine de résidents du centre d'Agadez). L'entrevue a été écourtée après un conflit sur le lieu où devait se tenir la rencontre. "En raison d'un esprit de non-coopération [des exilés], les autorités nous ont demandé de suspendre les distributions de coupons alimentaires. Ce que nous avons fait même si nous pensions que ce n'était pas une bonne solution", indique le chef du HCR au Niger. Ainsi pendant un mois, jusqu'à début mars 2025, les habitants du centre n'ont reçu aucun ticket leur permettant d'acheter des vivres dans les commerces de la région. "Ils nous ont puni", "On s'est débrouillé grâce à la solidarité. Chacun donnait un peu de nourriture à son voisin. Mais certaines personnes n'ont pas mangé pendant plusieurs jours", signale le Camerounais.

Un nouvel incident tend à crisper un peu plus la situation. Depuis le 25 mars 2025, huit membres du comité national des réfugiés, dont quatre femmes, sont retenus à la gendarmerie d'Agadez. Leur tort ? Avoir contesté la décision du gouvernement de dissoudre les comités nationaux des réfugiés dans tout le pays. Entre les deux parties, le dialogue semble totalement rompu, chacun campant sur ses positions. "C'est le seul endroit au Niger où on rencontre ce genre de problèmes", observe le représentant du HCR.

L'ambiance délétère dans ce camp n'est pas nouvelle. Depuis sa création en 2018, la structure d'Agadez voit se répéter les mêmes scènes. En 2020, une centaine de résidents avait mis le feu au centre, détruisant environ 80% des lieux. Ils protestaient déjà contre leurs conditions de vie, la lenteur du traitement de leur dossier d'asile et réclamaient leur réinstallation dans un autre pays. Ils avaient été condamnés à de la prison avec sursis par un tribunal d'Agadez. Leur avocat s'était réjoui du verdict mais avait dénoncé leur quotidien dans le centre. "Ce camp est une sorte de prison à ciel ouvert, car les journées [des habitants] sont toujours les mêmes. La vie d'un être humain ne se limite pas à manger et boire. Chacun a des rêves qu'il veut réaliser". Deux ans plus tard, en mai 2022, un soudanais est décédé lors d'affrontements entre des exilés et la police nigérienne. Les migrants avaient imputé sa mort à des tirs des policiers mais l'autopsie a révélé que l'homme est décédé des suites d'un trauma crânien qui n'a pas été causé par une balle, selon le HCR.

Pour l'instance onusienne, le problème principal réside dans le fait que les exilés ne veulent pas s'intégrer dans la société nigérienne, et attendent une réinstallation qui n'arrivera peut-être jamais. "Leurs griefs, y compris sur l'installation dans un autre État, peuvent être légitimes mais nous n'avons pas les moyens de faire ce qu'ils demandent. En 2025, nous n'avons que 200 places de prévues pour des réinstallations depuis le Niger, essentiellement vers le Canada". "Il faut aussi dire

qu'une partie de cette population refuse de s'intégrer". La Camerounaise tient à nuancer : "Moi, je peux vivre partout si mes droits ne sont pas bafoués. Ici, on ne nous respecte pas et il n'y a rien pour nous".

Comment renouer le dialogue et trouver une solution pour ces 1 900 personnes ? Le représentant du HCR assure qu'il se rendra "dans les prochains jours" à Agadez "pour tenter à nouveau de [s] 'entretenir avec le groupe de manifestants et d'établir un canal d'échange et de communication". Il appelle aussi les exilés à envisager leur avenir au Niger. "Il faut développer des activités pour que les gens puissent subvenir à leur propres besoins (par la formation professionnelle, les projets d'agriculture...). Tout ce qu'on peut faire c'est de leur présenter des options".

SENEGAL

92 migrants interceptés avant leur départ au Sénégal

Au Sénégal, pays de départs illégaux vers les Canaries, la marine a annoncé avoir intercepté lundi 31 mars 2025, 92 candidats à l'émigration clandestine dans une zone insulaire dans le delta du Saloum, au sud du pays.

SOUDAN

Des centaines de réfugiés au Caire cherchent à rejoindre Khartoum en bus

La reprise de plusieurs États centraux par l'armée soudanaise pousse de nombreux réfugiés à regagner leur pays. Fuyant la guerre depuis avril 2023, plus d'un million de Soudanais avaient trouvé refuge en Égypte. Aujourd'hui, près de 200 autobus prennent le chemin du retour vers Khartoum, l'État d'Al-Jazeera ou encore celui de Sinnar.

L'armée soudanaise, qui encourage fortement ces retours, multiplie les facilités offertes aux volontaires désireux de regagner le pays. Des billets d'avion à bord de la compagnie nationale sont proposés à moitié prix, et le voyage est complètement gratuit pour les enfants des martyrs de la guerre. Des organisateurs pour ce retour collaborent avec l'ambassade au Caire. Par ailleurs, de richissimes hommes d'affaires soudanais offrent de l'argent pour aider à ce retour.

Malgré ces facilités, la grande affluence et la lourdeur bureaucratique – surtout du côté égyptien – font des deux points de passage frontalier entre les deux pays une zone noire d'attente et de souffrance pour les voyageurs soudanais. Ils s'entassent par centaines du côté égyptien. Mardi 8 avril 2025, une femme est décédée en attendant de pouvoir traverser la frontière via le point de passage d'Arkine. Des vidéos partagées sur les réseaux sociaux montrent les autobus qui s'accumulent dans de longues fîles. Des volontaires distribuent de l'eau et de la nourriture à de nombreuses familles qui attendent la validation des formalités. Pour expliquer ce retard important, les autorités égyptiennes rejettent la faute sur la nécessité de transporter les bus sur un bateau vers l'autre rive du Nil, ce qui prend, explique-t-on, « beaucoup de temps ».

Les réfugiés soudanais en Égypte candidats au retour souffrent également des hausses drastiques des prix en ce qui concerne le déménagement de leurs meubles. Certains désirent rentrer avec leurs effets personnels, notamment le frigo et d'autres appareils comme l'air conditionné. Ils ont tout perdu au Soudan et tiennent à revenir avec ces appareils, alors qu'il fait déjà très chaud au Soudan et que leurs meubles ont été pillés par les FSR.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250409-soudan-des-centaines-de-refugi%C3%A9s-au-caire-cherchent-%C3%A0-rejoindre-khartoum-en-bus

TCHAD

Suspension de la délivrance de visas américains pour 90 jours

« Aucun rendez-vous pour les visas ne peut être pris à l'ambassade des États-Unis à Ndjamena ». C'est le message désormais affiché sur le site de la représentation diplomatique américaine au Tchad. Depuis le 25 mars, les États-Unis suspendent la délivrance de visas aux ressortissants tchadiens pour une durée de 90 jours. C'est ce qu'annonce le ministère tchadien des Affaires étrangères dans un communiqué de presse publié le 27 mars.

Cette suspension temporaire concerne les visas touristiques, d'études et d'affaires mais ne s'applique pas aux demandeurs de visa diplomatiques ni à ceux en possession d'une carte de résident. Les Tchadiens peuvent néanmoins effectuer une demande de visa depuis l'ambassade américaine d'un pays tiers.

Dans un communiqué officiel, le porte-parole du ministère tchadien des Affaires étrangères, dit « regretter cette décision » et affirme sa volonté de collaborer avec les autorités américaines pour « clarifier les raisons » de cette suspension afin qu'elle soit levée rapidement. Depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, d'autres pays sont concernés par cette évolution des règles d'entrée aux États-Unis. Il y a une dizaine de jours, une liste a fuité, indiquant la mise en place de restrictions d'entrée sur le territoire américain pour les ressortissants de 43 pays dont 22 États africains. Ils sont répartis en trois catégories selon les restrictions imposées. Le Tchad figure sur la liste jaune, la moins contraignante des trois.

Les Etats mentionnés auraient un délai de soixante jours pour rectifier ce que Washington considère comme des manquements sécuritaires. Pour le moment, ces informations n'ont pas encore été confirmées officiellement par le gouvernement américain.

L'Union européenne annonce une aide humanitaire face à l'afflux de réfugiés soudanais

C'est un voyage « symbolique », selon la Commissaire européenne. Devant le poste-frontière d'Adré — où entre chaque jour entre 100 et 200 réfugiés selon le HCR — elle annonce une nouvelle enveloppe d'aide humanitaire européenne. « Nous sommes là pour contribuer à l'aide financièrement, avec un paquet de 74 millions d'euros », explique-t-elle, « qui va aider à soutenir les agences des Nations unies sur place, qui doivent faire face, malheureusement, à une diminution drastique de l'aide financière qui était apportée jusqu'ici par d'autres donateurs, essentiellement les États-Unis. » À ses côtés, la ministre tchadienne de l'Action sociale, de la Solidarité et des Affaires humanitaires, confirme malgré les difficultés, la politique d'accueil menée depuis le début du conflit par le Tchad. « Le Tchad dépasse l'afflux massif de réfugiés, et ça se fait d'une manière continue », assure-t-elle, « en ce moment, il y a un grand nombre de réfugiés, que je peux estimer au moins 300 000 personnes à la frontière. Maintenant, il est question de les relocaliser dans des camps, ce qui nécessite énormément de ressources. »

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250410-tchad-l-union-europ%C3%A9enne-annonce-une-aide-humanitaire-renforc%C3%A9e-face-%C3%A0-l-afflux-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-soudanais

TUNISIE

Des milliers de migrants chassés des champs d'oliviers, près de Sfax

Depuis début avril 2025, plusieurs jours, un climat de terreur règne dans les campements de migrants disséminés à une trentaine de km au nord-est de de Sfax. La Garde nationale mène une opération de grande ampleur visant à démanteler les milliers de logements de fortune érigés dans les champs d'oliviers, sur la route qui mène de Sfax à El-Amra. Selon les estimations des autorités, environ 20 000 migrants vivent dans cette zone, en attendant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Italie.

Jeudi 3 avril, dès 7h du matin, c'est le camp du "km 24", le plus grand, qui a été le premier ciblé par cette campagne de démolition. Quelques 4 000 personnes s'y étaient installées. "*Ils ont tout détruit*", alertait le soir-même, un Guinéen vivant dans la région. Les jours suivants, les autres camps subissent eux aussi le même sort : celui du "km 19", du "km 26", du "km 30" ou encore du "km 25" sont démantelés à leur tour.

Des policiers sont déployés en nombre dans les oliveraies, munis de casques et de boucliers. Les abris, construits avec de grandes bâches, sont détruits par des pelleteuses qui récupèrent tout sur leur passage. Au loin, de la fumée s'échappe. *Tentes, effets personnels et réserves de nourriture sont brûlés* par les autorités, selon les migrants. Ces derniers, totalement démunis, observent le ballet des policiers un peu à l'écart. "*Ils ont cassé toutes nos habitations*", souffle un exilé en filmant la scène tournée au "km 26". "*Ils ont détruit toutes nos affaires, on n'a plus rien*", explique un Gambien de 25 ans, joint par téléphone. "*Ils nous disent de partir mais partir pour aller où ? On a aucun endroit où aller. Ça devient de plus en plus dur ici*".

Les subsahariens se sont installés dedans les oliveraies de la région d'El Amra à l'été 2023, après avoir été chassés des centres-villes par les autorités tunisiennes. Quelques mois avant, en février, le président avait accusé « des hordes de migrants subsahariens » de déstabiliser le pays et de menacer de "changer la composition démographique" de la Tunisie. Régulièrement, ces campements informels sont démantelés par la Garde nationale mais jamais dans les proportions observées ces derniers jours. Le sujet est devenu explosif dans le pays sur fond d'une campagne virulente contre les migrants, la cohabitation avec les riverains étant difficile et les propriétaires terriens réclamant que les nouveaux venus soient chassés de leurs champs.

Les autorités se réjouissent de ces opérations d'évacuations. Le porte-parole de la Garde nationale estime que le démantèlement s'est fait de manière "humaine", soulignant que ses hommes n'ont pas eu recours au gaz lacrymogène. Le président se félicite d'une opération "exemplaire". "Nous refusons que la Tunisie soit une terre de transit ou d'installation", a répété le chef de l'État.

Lundi 7 avril 2025, seul les camps des "km 23" et "km 36" sont encore debout. Mais pour combien de temps ? "On a entendu qu'ils [les policiers] allaient venir demain ou après-demain", avance un Sénégalais de 19 ans qui vit au "km 23" depuis sept mois. "Tout le monde est paniqué".

Que sont devenus les exilés évacués des campements ces derniers jours ? Une grande partie va bénéficier de "retours volontaires", tandis qu'une autre s'est "dispersée dans la nature". L'Organisation internationale des migrations (OIM), qui organise les "retours volontaires" depuis la Tunisie vers les pays d'origine des exilés, ne s'est pas encore exprimée

Après ces démantèlements, la plupart des Subsahariens ont en réalité rejoint les campements alentours. Certains ont pu emporter avec eux des couvertures ou quelques affaires. Mais la majorité ont passé les dernières nuits sous un olivier, à même le sol. "*Ils sont éparpillés un peu partout, ils errent par petits groupes dans la région*", précise un militant allemand vivant en Sicile et en contact permanent avec des migrants de Sfax. D'autres auraient aussi été expulsés dans le désert, à la frontière avec l'Algérie et la Libye. Une soixantaine de ces exilés, se trouvaient alors à Tebessa, ville algérienne près de la frontière tunisienne, après avoir été abandonnés dans le désert par les forces tunisiennes.

La criminalisation du travail des ONG aggrave la précarité des migrants subsahariens

À Tunis, dans un quartier de la banlieue nord, plusieurs migrants subsahariens attendent sur le trottoir au bord de la route. Selon les besoins en petits boulots, les clients viennent à ce rondpoint et embauchent à la journée les premiers à se présenter, comme l'explique un migrant malien de 16 ans. « On attend du travail ici. Travail de chantier, travail de jardin, etc. », énumère-t-il. Ce phénomène est visible dans plusieurs endroits de la capitale de la Tunisie, les migrants n'étant plus embauchés dans des emplois stables à cause des contrôles à répétition des autorités. Une situation de plus en plus difficile pour un Ivoirien de 25 ans. « Il y a beaucoup de problèmes, même pour aller

travailler, ça fait peur, parce qu'on n'a pas de papiers. Il y a la police qui peut nous arrêter pour aller en prison », redoute-t-il.

Un migrant camerounais, 27 ans, est venu il y a sept mois à Tunis, pensant trouver du travail, dans son domaine, la réparation d'objets électroniques. Il se retrouve à faire le « berbecha », le collecteur de plastique. Il fouille dans les poubelles pour trouver des bouteilles à vendre ensuite à des dépôts de recyclage « Quand je suis arrivé et que je suis allé dans des magasins d'électronique pour du travail, on m'a dit que ce n'était pas possible de m'embaucher. Du coup, je ne pouvais rien faire et rester à la maison, je devais payer le loyer, ma nourriture, donc je suis allé dans la rue et j'ai commencé ce travail », explique le jeune homme.

Pour le Forum tunisien des droits économiques et sociaux, une ONG tunisienne, la précarité des migrants est de plus en plus visible dans l'espace public. « Maintenant, c'est remarquable le nombre de mamans accompagnées de leurs enfants dans l'espace public parce que ces mamans-là n'ont pas la possibilité de travailler et sont obligées de sortir dans l'espace public pour chercher quelques moyens à vivre ou d'aide de la part des gens », alerte le porte-parole de l'ONG, pour qui la précarité a atteint un niveau alarmant. Il attribue cette mendicité de plus en plus visible à la criminalisation actuelle, par les autorités, des organisations de la société civile qui viennent en aide aux migrants. En Tunisie, très peu d'ONG peuvent encore travailler sur le terrain.

https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20250404-en-tunisie-la-criminalisation-du-travail-des-ong-aggrave-la-pr%C3%A9carit%C3%A9-des-migrants-subsahariens

Des centaines de migrants interceptés en mer disparaissent des radars

Dans la nuit de dimanche 16 à lundi 17 mars 2025, à Sfax, dans le centre-est de la Tunisie 612 migrants subsahariens ont été interceptés en mer par les garde-côtes tunisiens. Dix-huit corps ont également été retrouvés. Mais depuis cette opération d'ampleur, ces exilés interceptés. "Ils ne sont pas revenus dans le campement", assure un médecin Sierra-Léonais qui vit dans les champs d'oliviers de la périphérie de Sfax. Comment peut-il en être si sûr ? "Un groupe de 600 personnes qui s'évapore dans la nature, ça ne passe pas inaperçu ici", signale-t-il.

Après plusieurs jours de recherches, InfoMigrants est parvenu à entrer en contact avec certains de ces 612 Subsahariens. "On est à Tébessa [ville algérienne proche de la frontière tunisienne", indique un Gambien de 26 ans joint via un appel vidéo. "Après nous avoir récupérés en mer dans la nuit de dimanche 16 à lundi 17 mars, les garde-côtes tunisiens nous ont envoyés dans le désert". "Il y avait cinq bus, tous remplis de Noirs". Environ 200 personnes auraient été expulsées dans le désert, près du parc national de Chambi, à une trentaine de kilomètres de la frontière algérienne. Les exilés, dépouillés de leurs affaires, ont été lâchés au milieu de nulle part, en pleine nuit. Après quatre jours de marche, une soixantaine d'entre eux a trouvé refuge dans une maison près de Tébessa, tenue par un ressortissant Sierra-Léonais qui s'est installé là après son expulsion dans la région par les forces tunisiennes il y a un an. Dans ce groupe de migrants anglophones se trouvent des femmes, dont certaines enceintes, et des enfants. "Regardez ma tête", dit une Sierra-Léonaise enceinte de quatre mois, jointe par vidéo. "Je suis épuisée, j'ai mal partout", ajoute-t-elle en montrant ses pieds abîmés par ces longs jours de marche. Plusieurs de ces Subsahariens présentent des blessures causées par le mélange d'eau salée et d'essence dans le bateau. Un enfant de 13 ans, l'air épuisé, avec des plaies au poignet. "Ils [les policiers tunisiens] lui ont mis des menottes sur sa blessure, ce qui a aggravé les choses". Lorsque les exilés sont envoyés dans le désert, ils sont menottés par les agents de la Garde nationale. Généralement, les enfants en sont exemptés. Les témoignages évoquent aussi des violences commises par les policiers dans les bus. "Ils nous ont frappés avec des bâtons. Certains ont été blessés aux jambes et aux bras".

L'ONG italienne Mediterranea Saving Human affirme dans un communiqué, publié le 20 mars 2025, que l'ensemble des 612 migrants interceptés dans la nuit du 16 au 17 mars ont été envoyés

dans le désert. "De nos réseaux de solidarité présents en Tunisie, nous avons la confirmation d'un refoulement et d'une expulsion à grande échelle qui ont eu lieu depuis le port de Sfax, à l'issue d'opérations de 'sauvetage' en mer, menées entre dimanche 16 et lundi 17 mars, pour plusieurs personnes qui tentaient de traverser vers l'Italie", écrit l'organisation. Mediterranea Saving Human qui rapporte que l'opération "a mobilisé 11 bus". InfoMigrants n'a pas été en mesure de vérifier toutes ces informations, notamment sur le nombre de bus mobilisés.

Où seraient les autres migrants interceptés en mer, s'ils ne sont pas à Tébessa ? D'après le groupe d'exilés anglophones, des personnes ont également été expulsées vers la frontière libyenne, "majoritairement des Soudanais". Quand les migrants sont transmis aux forces libyennes, ils sont transférés en prison. Pour en sortir, ils doivent débourser des centaines d'euros. "On aura plus d'informations d'ici quelques jours, voire quelques semaines, quand ils seront libérés et qu'ils retrouveront un téléphone", pense un Guinéen installé en Tunisie depuis deux ans. Le jeune homme d'une vingtaine d'années est aussi sans nouvelles de plusieurs de ses amis interceptés en mer cette fameuse nuit du 16 au 17 mars.

Les autorités tunisiennes affirment ne pas "avoir de données" sur cette affaire. Tout comme l'Organisation internationale des migrations (OIM) qui "ne dispose pas d'informations ni de données précises à ce sujet".

AMERIQUE

CANADA

Pour un Canada aussi accueillant que nous le sommes

Les chefs des partis fédéraux canadiens doivent défendre les droits des réfugiés et des migrants lors des campagnes électorales fédérales de 2025

Le Conseil canadien pour les réfugiés, l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés et Amnestie Internationale Canada, ainsi que plus de 200 organismes, ont publié une lettre ouverte appelant les dirigeants fédéraux à s'engager à diffuser des messages et à élaborer des programmes politiques qui honorent les réfugiés et les nouveaux arrivants.

« À l'heure où notre souveraineté est menacée et où les Canadiens se mobilisent d'un bout à l'autre du pays pour s'opposer aux attaques dont notre pays fait l'objet, les réfugiés et les immigrants font déjà partie de cette réponse collective ». - a déclaré la présidente du Conseil canadien pour les réfugiés. « Nous attendons de nos dirigeants politiques qu'ils les accueillent et les reconnaissent en tant que tels, et qu'ils préservent notre identité fondamentale de pays d'accueil. »

« Les Canadiens sont fiers de leur engagement à accueillir les réfugiés et les migrants et à respecter leurs obligations visant à promouvoir et défendre les droits de la personne », a déclaré la liaison Québécoise de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés. « Nous exhortons tous les partis à s'assurer que ce large consensus soit reflété dans leurs plateformes et leurs discours. »

« Les chefs de partis doivent réaffirmer leur engagement envers l'humanité et les droits humains lors de cette élection », a déclaré la directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone. « Les réfugié-e-s et les migrant-e-s doivent être inclus dans cet engagement, et non être pris comme boucs émissaires des échecs des gouvernements précédents. »

https://ccrweb.ca/fr/une-lettre-ouverte-aux-chefs-partis-politiques

Le Canada face à son engagement juridique et moral

Aujourd'hui, 4 avril 2025, c'est la Journée canadienne des droits des réfugiés. 40 ans jour

pour jour, la Cour suprême du Canada a conclu que la Charte canadienne des droits et libertés protège les droits fondamentaux des réfugiés. Cette décision historique nous rappelle l'importance de défendre ces droits et d'assurer une protection adéquate aux personnes en quête de sécurité.

Quatre décennies après l'arrêt Singh de la Cour suprême : les droits des personnes réfugiées et en quête de refuge sont menacés par des politiques migratoires aseptisées de toute considération humanitaire. À l'occasion de la Journée canadienne des droits des réfugiés, la TCRI invite le gouvernement à se souvenir de cette décision historique pour le Canada en matière de droits humains et à maintenir son exemplarité au niveau international.

La TCRI exhorte le gouvernement :

- De se retirer de l'Entente sur les tiers pays sûrs
- D'élargir l'accès aux services pour les personnes en demande d'asile
- De s'engager à adopter un discours et des politiques qui valorisent les personnes réfugiées et en quête de refuge, tout en dénonçant les discours à caractère alarmistes et mensongers
- De mettre fin à la suspension du Programme des personnes réfugiées à l'étranger https://tcri.qc.ca/2025/04/decision-singh-40-ans-apres-le-canada-face-a-son-engagement-juridique-et-moral/

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Elle durcit encore le ton face à l'immigration illégale en provenance d'Haïti

Des mesures « douloureuses pour certains », mais « nécessaires », d'après le président dominicain qui maintient sa ligne intransigeante vis-à-vis de Haïti. Il promet d'engager plus de soldats à la frontière pour arriver à un total de 11 000 agents. Autre mesure phare : continuer de murer la frontière. « Le ministre de la Défense a reçu pour instruction de lancer immédiatement la procédure d'appel d'offres pour la construction de 13 kilomètres supplémentaires aux 54 kilomètres de mur déjà construits, renforçant ainsi notre capacité à répondre à toute menace tentant d'entrer dans notre pays », a-t-il assuré.

Près de 500 000 Haïtiens vivent en République dominicaine, pays de dix millions et demi d'habitants. La plupart y entrent clandestinement pour fuir la crise politique et économique en Haïti, pays gangréné par la violence des gangs, où l'État s'est effondré. Le président dominicain en appelle à la communauté internationale. « À la communauté internationale, nous disons : faites votre devoir. Haïti a besoin d'aide parce que la République dominicaine ne peut pas et ne doit pas être accablée par une crise qui n'est pas la sienne ». Son plan prévoit aussi d'accentuer les sanctions contre les réseaux de passeurs ; les fonctionnaires aidant les Haïtiens sans papiers ou contre ceux qui leur louent des logements. L'accès aux hôpitaux publics sera conditionné à une preuve d'emploi et de résidence. Le président souhaite enfin « dominicaniser » les emplois. « Pendant trop longtemps, l'agriculture et la construction ont dépendu du travail illégal. La production agricole et la construction de nos villes ne peuvent continuer à dépendre uniquement du travail manuel, ce qui encourage l'immigration clandestine », a-t-il prévenu. Depuis six mois et l'annonce de renforcer les expulsions, plus de 180 000 Haïtiens ont été renvoyés de force vers leur pays.

Les annonces du président dominicain sonnent très mal aux oreilles de certains citoyens de Port-au-Prince, pour un étudiant en Droit à l'Université d'État d'Haïti. « Ces dispositions sont comme des coups de massue pour les migrants haïtiens qui laissent leur pays pour aller chercher un mieux-être sur le territoire voisin. C'est vraiment triste de voir [le président dominicain] agir de la sorte, alors qu'Haïti et la République dominicaine partagent la même île ». Ces nouvelles règles laissent présager des jours sombres aux migrants haïtiens qui étaient déjà très mal vus par les Dominicains. « Il y a une chasse aux Haïtiens qui s'opère en République dominicaine de manière inhumaine. Lorsque des agents dominicains interceptent un Haïtien, ils le maltraitent, l'humilient, le

laissent dormir sans nourriture ni possibilité de se laver ». La situation interpelle aussi une étudiante en psychologie à la faculté d'Éthnologie. « Ce qui est pire encore, c'est le silence total des autorités haïtiennes », dit la jeune femme. « Chaque jour qui passe, la République dominicaine se montre plus sévère envers les migrants haïtiens. Malgré l'attitude du gouvernement dominicain, le Conseil présidentiel de transition et le gouvernement n'ont pris la moindre mesure pour protéger nos compatriotes ». Et dans le silence des autorités haïtiennes, la République dominicaine poursuit l'expulsion et l'arrestation des migrants haïtiens. Au cours du week-end écoulé, Plus de 500 ont été arrêtés.

https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250407-la-r%C3%A9publique-dominicaine-durcit-encore-le-ton-face-%C3%A0-l-immigration-ill%C3%A9gale-en-provenance-d-ha%C3%AFti https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250408-les-ha%C3%AFtiens-s-inqui%C3%A8tent-du-durcissement-des-mesures-de-la-r%C3%A9publique-dominicaine-contre-les-migrants

USA

Des données du fisc bientôt accessibles aux services de l'immigration

Les autorités fiscales américaines ont conclu un accord avec les services de l'immigration en vue de leur fournir des informations sensibles sur les contribuables, ce qui pourrait faciliter l'expulsion de migrants, selon des documents judiciaires. Cet accord représente une victoire pour le gouvernement qui a lancé une politique radicale de lutte contre l'immigration depuis son retour au pouvoir en janvier 2025.

Le fisc américain (IRS) permet à des millions de migrants clandestins de payer leurs impôts, ce qui est perçu par les intéressés comme un moyen de renforcer leur quête de papiers et contribue à alimenter le budget fédéral. Le service des impôts dispose donc de données telles que l'adresse, les revenus et les situations familiales des contribuables, qui sont strictement protégées par la loi fédérale. Mais aux termes de l'accord conclu lundi 7 avril 2025, selon les documents judiciaires, la police fédérale de l'immigration (ICE) peut réclamer à l'IRS des informations sur les personnes sur lesquelles elle enquête ou qui ont déjà reçu l'ordre de quitter le territoire.

Le ministère de la Sécurité intérieure (DHS), qui coiffe l'ICE, peut "légalement demander des informations relatives aux individus faisant l'objet d'une enquête pénale et l'IRS est tenu de les fournir".

Dans ces circonstances, La directrice par intérim du fisc américain démissionne a décidé de quitter l'IRS. Le ministère des Finances s'est limité à confirmer son départ. Elle était la troisième dirigeante du fisc américain depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche en janvier 2025. Elle " a dirigé l'IRS au cours d'une période de transformation extraordinaire. Nous lui souhaitons du succès dans ses prochaines fonctions", écrit une porte-parole.

D'après les médias américains, des organisations de défense des droits des migrants avaient saisi la justice le mois dernier pour empêcher l'IRS de livrer des informations sensibles à ICE. Ce sont les documents judiciaires fournis par l'administration américaine dans le cadre de cette procédure qui ont révélé l'existence de l'accord. "Si l'accord reste en place, il fournira une feuille de route aux forces fédérales de maintien de l'ordre pour accéder à des informations confidentielles sans obtenir de décision judiciaire comme le prévoit la loi", a réagi l'avocat de l'association Public Citizen. https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250409-%C3%A9tats-unis-des-donn%C3%A9es-du-fisc-am%C3%A9ricain-bient%C3%B4t-accessibles-aux-services-de-l-immigration

Conférence épiscopale américaine «Les accords avec le gouvernement ne seront pas renouvelés»

La Conférence des évêques catholiques des États-Unis (USCCB) a annoncé sa décision de ne pas renouveler ses accords de coopération avec le gouvernement fédéral concernant les services

en faveur des <u>mineurs et le soutien aux réfugiés</u>. Annonce faite par le président de la conférence épiscopale américaine, Mgr Timothy Broglio, dans un communiqué publié ce 7 avril 2025. Une décision bien pensée et bien nourrie, qui a été prise, après que le gouvernement a décidé de suspendre les accords de réinstallation de réfugiés, ce qui a entraîné une «réduction drastique» des programmes. «La décision du gouvernement nous oblige à repenser la manière dont nous répondons aux besoins de ceux qui cherchent à fuir la violence et la persécution». «Nous nous efforcerons d'identifier d'autres moyens de soutien pour les personnes que le gouvernement fédéral a déjà admises dans ces programmes».

Cette nouvelle donne, «marque la fin douloureuse d'un partenariat vital avec notre gouvernement, qui s'est étendu sur des décennies à travers les administrations des deux partis politiques». Même si «elle offre à chaque catholique l'occasion de chercher dans son cœur de nouveaux moyens d'apporter son aide», indique Mgr Broglio, «l'USCCB continuera à plaider en faveur de réformes politiques qui assurent des processus d'immigration ordonnés et sûrs, garantissant la sécurité de tous dans nos communautés». «Nous restons déterminés dans notre engagement à défendre les hommes, les femmes et les enfants qui souffrent du fléau de la traite des êtres humains». Car «dès sa fondation, l'USCCB s'est préoccupée d'aider les familles qui fuyaient la guerre, la violence et l'oppression à trouver un foyer sûr».

Par ailleurs les évêques américains demandent, surtout aux fidèles, «de prier pour les nombreux membres du personnel et les réfugiés concernés», afin que «Dieu nous accorde la grâce de trouver de nouveaux moyens d'apporter l'espoir là où il est le plus nécessaire», a-t-il conclu, ajoutant que «l'Évangile reste notre guide».

La Cour suprême autorise les expulsions de migrants en vertu d'une loi du XVIIIe siècle

La Cour suprême américaine a autorisé, lundi 7 avril 2025, les expulsions de migrants en vertu d'une loi du XVIIIème siècle, leur octroyant toutefois "la possibilité de contester leur expulsion".

Le président avait eu recours à cette loi d'exception datant de 1798 – utilisée jusqu'alors uniquement en temps de guerre – à la mi-mars, afin d'expulser vers le Salvador plus de 200 personnes présentées comme membres présumés d'un gang. Il s'est réjoui d'un "grand jour pour la justice", malgré les critiques des défenseurs des droits humains. Un juge fédéral avait bloqué dans la foulée toute expulsion de migrants pendant 14 jours menées sur la base de cette loi et s'était inquiété des répercussions "incroyablement problématiques" du recours à l'"Alien Enemies Act". Il avait alors appelé à la destitution du juge, magistrat fédéral à Washington, provoquant un rappel à l'ordre de la Cour suprême.

Le président républicain s'est réjoui lundi de la décision de la Cour suprême, à majorité conservatrice. "La Cour suprême a confirmé la primauté du droit dans notre pays en permettant à un président, quel qu'il soit, de sécuriser nos frontières et de protéger nos familles et notre pays. UN GRAND JOUR POUR LA JUSTICE EN AMERIQUE!", a-t-il dit. La Cour suprême a levé les restrictions temporaires imposées par le juge, mais principalement pour des raisons techniques liées au lieu de l'audience durant laquelle il a rendu sa décision : Les migrants qui ont intenté une action en justice pour empêcher leur expulsion se trouvent au Texas, alors que l'affaire a été entendue à Washington.

La plus haute juridiction américaine a cependant précisé que les étrangers susceptibles d'être expulsés en vertu du "Alien Enemies Act", qui n'a été utilisé que durant la guerre anglo-américaine de 1812, la Première et la seconde guerre mondiale devaient pouvoir bénéficier d'une forme de procès équitable. "Les personnes détenues en vertu de l'Alien Enemies Act doivent en être informées et peuvent contester leur expulsion", peut-on lire dans la décision de la Cour suprême, selon qui "la seule question est de savoir à quelle cour il revient de statuer".

Le président américain a fait de la lutte contre l'immigration clandestine une priorité, parlant "d'invasion" des Etats-Unis par des ""criminels" venus de l'étranger", et communiquant

abondamment sur les expulsions de migrants. Mi-février 2025, le président a désigné huit cartels latino-américains comme organisations "*terroristes*", une qualification qui élargit l'éventail des actions offertes aux autorités américaines luttant contre le crime organisé.

Des rapports entre l'exécutif et le juridique

Un immigré salvadorien vivant dans le Maryland et marié à une Américaine, a été arrêté le 12 mars 2025 par des agents de la police de l'immigration. Il a ensuite fait partie des plus de 200 personnes expulsées le 15 mars 2025 par l'administration Trump vers le Salvador, la plupart pour appartenance présumée au gang vénézuélien Tren de Aragua, déclaré organisation "terroriste" par Washington. Donald Trump avait accusé les personnes expulsées mi-mars sans jugement vers le Salvador d'appartenir au gang Tren de Aragua. Un immigré salvadorien installé aux États-Unis depuis 2019 avait alors été expulsé par erreur. L'influente organisation de défense des droits civiques ACLU avait dénoncé l'"usage inédit et illégal d'une législation de temps de guerre". L'administration Trump, sommée par la justice de ramener lundi aux États-Unis cet immigré salvadorien expulsé "par erreur" le 15 mars vers le Salvador, a par ailleurs obtenu un répit de la Cour suprême, à majorité conservatrice.

L'administration Trump a ensuite reconnu devant la justice que son expulsion résultait d'une "erreur administrative", puisqu'un arrêté d'expulsion à son encontre avait été définitivement annulé par un tribunal fédéral en 2019. Mais elle a affirmé se trouver dans l'impossibilité de réparer cette erreur, le prévenu étant désormais détenu dans une prison salvadorienne de haute sécurité, et a assuré qu'il faisait partie du gang salvadorien MS-13. Une juge fédérale a balayé les arguments de l'administration Trump, disant n'avoir pas vu de preuve de son appartenance à un gang, et exigeant de l'exécutif qu'il "facilite et effectue" son retour sur le sol américain avant le 7 avril, à 23 h 59 (3 h 59 GMT). L'administration Trump a fait appel de cette décision, mais une cour d'appel fédérale a rejeté ce recours lundi à l'unanimité des trois juges. Elle a ensuite saisi la Cour suprême pour demander l'annulation de la décision et a minima sa suspension le temps qu'elle se prononce sur le fond.

"Cette décision – et son exigence de réaliser à la hâte des négociations internationales sensibles et de réaliser le retour [du salvadorien] cette nuit – est inédite et indéfendable", affirme-telle dans son recours à la Cour suprême, accusant une fois de plus les juges de s'ingérer dans les prérogatives du pouvoir exécutif. Dans un bref arrêt non motivé lundi après-midi, le président de la Cour a suspendu jusqu'à nouvel ordre la décision de la juge de première instance et donné jusqu'à mardi 17 h (21 h GMT) aux avocats du salvadorien pour formuler leur réponse écrite.

https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250408-%C3%A9tats-unis-cour-supr%C3%AAme-autorise-expulsions-de-migrants-en-vertu-d-une-loi-du-xviiie-si%C3%A8cle

L'administration Trump révoque tous les visas des ressortissants du Soudan du Sud

Les États-Unis ont déclaré, samedi 5 avril 2025, révoquer tous les visas accordés aux ressortissants du Soudan du Sud. Une décision inédite contre un pays étranger de la part de l'administration américaine. Le secrétaire d'État qui a informé de cette décision dans un communiqué, a accusé le pays africain de ne pas reprendre ses citoyens visés par une mesure d'expulsion, une problématique qui rappelle la récente polémique entre la France et l'Algérie. "Avec effet immédiat, le département d'État des États-Unis révoque tous les visas détenus par les porteurs de passeports du Soudan du Sud", a-t-il affirmé.

"Il est temps que le gouvernement de transition du Soudan du Sud cesse de tirer profit des États-Unis", a accusé le chef de la diplomatie américaine. "Tout pays doit accepter de reprendre promptement ses citoyens lorsqu'un autre pays, y compris les États-Unis, veut les expulser". Le communiqué précise qu'en plus de la révocation des visas existants, Washington va cesser de remettre des nouveaux visas aux ressortissants du pays de 11 millions d'habitants. "Nous nous tenons prêts à revoir cette politique lorsque le Soudan du Sud sera pleinement coopératif", a-t-il assuré.

Lors de son précédent mandat, un décret signé en 2017 interdisait l'entrée aux ressortissants de pays musulmans de : la Libye, le Soudan, la Syrie, l'Irak, l'Iran, le Yémen et la Somalie. Le Soudan du Sud, pays à majorité chrétienne, avait à l'époque échappé à cette mesure.

La décision de Washington frappe un des pays les plus pauvres de la planète. En 2022 (statistique publiée en 2024), le Soudan du Sud se classait avant-dernier dans l'indice mondial du développement humain publié par les Nations unies, juste avant la Somalie.

Elle survient alors que la pays risque de replonger dans la guerre civile, a averti le mois dernier un haut responsable de l'ONU. Le Soudan du Sud – pays né en juillet 2011, sous les auspices des États-Unis, de la partition du Soudan - a traversé une guerre civile qui a fait près de 400 000 morts et 4 millions de déplacés entre 2013 et 2018, lorsqu'un accord de paix a été signé.

Dans ce contexte, les Soudanais du Sud bénéficiaient jusqu'à présent d'un statut protégé octroyé à titre temporaire (TPS) sur le sol américain. Cette disposition, accordée par l'administration Biden, expire le mois prochain. Elle empêche d'expulser les ressortissants de pays qui ne peuvent pas rentrer chez eux pour cause de guerre ou de catastrophe naturelle ou autres circonstances "extraordinaires". En 2023, l'administration Biden avait indiqué que 133 Soudanais du Sud bénéficiaient de ce statut, 140 autres étant éligibles à ce statut.

L'administration Trump a commencé à revenir sur le statut TPS, qui a été retiré en janvier 2025 à plus de 600 000 Vénézuéliens. Mais la justice vient de bloquer cette décision au motif que l'exécutif l'a justifiée en affirmant que la majorité des Vénézuéliens présents aux États-Unis seraient des criminels. D'après l'institut Pew Research Center, 1,2 million de personnes bénéficiaient en mars 2024 du statut TPS ou pouvaient y prétendre.

https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250406-l-administration-trump-r%C3%A9voque-tous-les-visas-des-ressortissants-du-soudan-du-sud

La Maison-Blanche utilise l'IA pour détourner la photo de l'arrestation d'une migrante en larmes

La présidence des États-Unis a suscité une vive controverse en publiant, jeudi 27 mars 2025, sur son compte X une image générée par IA, sur laquelle on peut voir une personne en pleurs, menottée par un agent américain.

Celle-ci fait référence à une autre publication du même compte survenue quelques semaines plus tôt où l'on pouvait voir des photos d'une arrestation, accompagnées de cette légende : « Virginia Basora-Gonzalez, une criminelle étrangère précédemment expulsée et condamnée pour trafic de fentanyl, a été arrêtée à Philadelphie après être rentrée illégalement aux États-Unis. Elle a pleuré lors de son arrestation ».

Dans les commentaires, de nombreux internautes se sont indignés d'un tel manque d'humanité. « C'est grotesque » ou encore « tout sauf professionnel », ont par exemple écrit certains utilisateurs. « C'est odieux. Bien que je sois d'accord pour dire que les criminels en situation irrégulière doivent être expulsés, cette attitude est tellement indigne de la Maison Blanche que je n'éprouve que du dégoût en la voyant. On ne peut pas créer un mème* à partir de cela. Faites mieux », a encore réagi l'un d'entre eux.

* même « image, vidéo ou texte humoristique se diffusant largement sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux, et faisant l'objet de nombreuses variations ».(Dictionnaire en ligne Le Robert) https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/la-maison-blanche-utilise-lia-pour-detourner-la-photo-de-larrestation-dune-migrante-en-larmes-193faafc-0e41-11f0-ae86-6d5913869474

Suspension de la délivrance de visas américains pour 43 pays

Depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, une évolution des règles d'entrée aux États-Unis. Il y a une dizaine de jours, une liste a fuité, indiquant la mise en place de restrictions d'entrée sur le territoire américain pour les ressortissants de 43 pays dont 22 États africains. Ils sont répartis en trois catégories selon les restrictions imposées.

Sur la première - la plus stricte : les ressortissants des pays qui y figurent seraient soumis à une interdiction totale d'entrée sur le territoire américain -, on retrouverait entre autres la Libye et le Soudan alors que sur la deuxième apparaîtrait l'Érythrée, la Sierre Leone et le Soudan du Sud, trois pays dont la plupart des habitants ne pourraient pas obtenir la délivrance d'un visa, mais avec des exceptions.

Sur la dernière - la moins contraignante - 16 des 22 pays inscrits seraient africains. Il y aurait là le Burkina Faso, la République du Congo, la RDC, le Benin, le Tchad ou encore le Mali. Contrairement aux pays figurant dans les catégories rouge et orange, eux se verraient offrir un délai de 60 jours pour rectifier ce que Washington considère comme des carences sécuritaires, que ce soit en termes de partage d'informations sur les voyageurs ou de modalités de délivrance des passeports. Reste que s'ils refusaient de se conformer à ces exigences, ces pays encourraient alors le risque d'être placés dans l'une des catégories plus strictes de la liste. A ce stade, enfin, aucune information n'a été donnée en ce qui concerne le sort des personnes ayant déjà obtenu un visa.

Ces différentes catégories ne sont pas encore définitives et doivent encore être retravaillées avant d'être validées par la Maison Blanche. Pour le moment, ces informations n'ont pas encore été confirmées officiellement par le gouvernement américain.

https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250320-les-%C3%A9tats-unis-envisagent-de-nouvelles-restrictions-de-voyage-contre-les-ressortissants-de-22-pays-africains

Expulsions vers le Salvador : revers judiciaire en appel pour l'administration Trump

L'administration Trump a enregistré en appel, mercredi 26 mars 2025, un nouveau revers dans son projet d'expulsion d'immigrés accusés d'appartenir à un gang vénézuélien en vertu d'une loi d'exception utilisée jusqu'alors uniquement en temps de guerre.

Un juge fédéral, avait suspendu le 15 mars 2025 pour deux semaines les expulsions fondées sur cette loi de 1798 sur les "ennemis étrangers", alors que plus de 200 personnes présentées comme des membres présumés du gang vénézuélien Tren de Aragua étaient en cours d'expulsion sans autre forme de procès vers le Salvador. L'administration Trump a fait appel de cette suspension. Mais, par deux voix contre une, une cour d'appel fédérale de Washington a rejeté ce recours.

"À ce stade, le gouvernement n'a pas encore démontré de probabilité qu'il prévaudra sur le fond" dans cette affaire, estime l'une des juges, considérant que pour l'instant la balance penche en faveur des plaignants. "Si le gouvernement peut choisir de renoncer à une procédure juste et équitable pour certaines personnes, il peut le faire pour tout le monde", prévient sa collègue. Elle a reproché à l'administration Trump de s'arroger le droit d'expulser ces immigrés "sans préavis, sans audition en justice - zéro recours - ni possibilité de prouver qu'ils n'appartiennent pas au gang". "Les nazis ont été mieux traités quant à l'application de la loi sur les ennemis étrangers" dans les années 1940, avait-elle relevé lundi à l'audience, rappelant qu'à l'époque "il y avait des instances d'appel avant qu'une personne puisse être expulsée".

Cette loi de 1798 avait jusqu'alors été utilisée uniquement en temps de guerre, notamment à l'encontre des ressortissants japonais et allemands en territoire américain pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle a été invoquée dans une déclaration présidentielle publiée le 15 mars 2025 pour justifier l'expulsion le jour même vers le Salvador de plus de 200 personnes présentées comme des membres présumés de Tren de Aragua, décrété "organisation terroriste" par Washington.

La ministre américaine de la Sécurité intérieure, a entamé, mercredi, une visite au Salvador, se rendant notamment dans la méga prison où sont incarcérés les Vénézuéliens expulsés le 15 mars 2025. Ces expulsions "ont envoyé un message au monde que l'Amérique n'est plus un refuge sûr pour les criminels violents", a-t-elle déclaré sur les réseaux sociaux avant son arrivée. La ministre a précisé qu'elle rencontrerait le président salvadorien pour discuter de comment "augmenter le nombre de vols et d'expulsions de criminels violents des Etats-Unis".

L'administration Trump dénonce la décision du juge comme une "intrusion sans précédent dans les prérogatives du pouvoir exécutif", lui reprochant notamment d'avoir ordonné, en vain, que les avions ayant déjà décollé rebroussent chemin. La Maison Blanche a voué aux gémonies le juge, Le président allant la semaine dernière jusqu'à appeler à sa révocation, suscitant un rare rappel à l'ordre du président de la Cour suprême.

L'influente organisation de défense des droits civiques ACLU, qui défend les personnes visées par ces expulsions, a <u>salué la décision de la cour d'appel</u> et demandé au juge de première instance de prolonger sa suspension de deux semaines, jusqu'au 12 avril 2025. Le magistrat a confirmé

lundi sa suspension, considérant qu'avant leur éventuelle expulsion, les plaignants devaient pouvoir contester individuellement devant la justice américaine leur appartenance au gang visé par la déclaration présidentielle. Il a également insisté sur l'apparent manque de transparence de l'administration, soulignant que cette déclaration présidentielle, datée du 14 mars 2025, n'a été publiée par la Maison Blanche que le lendemain.

https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20250326-nouveau-revers-en-appel-pour-trump-sur-l-expulsion-de-migrants-en-vertu-d-une-loi-d-exception

INTERNATIONAL

Journée d'action internationale contre le Pacte européen sur l'asile et la migration 10 avril 2025 - Rien à fêter!

Partout, la même logique d'oppression nous étrangle. De Belgrade à Athènes, de Rome à Bruxelles, les gouvernements étouffent les plus vulnérables, détruisent les solidarités et oppriment ceux qui refusent de courber l'échine. Ils imposent un monde où la survie est une lutte quotidienne, où les frontières tuent et où les personnes sont criminalisées.

Il y a un an, le 10 avril 2024, le Parlement européen a adopté le Pacte européen sur l'asile et la migration malgré l'opposition farouche de beaucoup d'entre nous. Dans cette même logique, le Pacte est un outil pour organiser et légitimer un système cruel de contrôle, de filtrage, d'exploitation, de détention et d'expulsion des personnes jugées indésirables. Il cherche à les isoler, invisibiliser, fragiliser et criminaliser, abolissant de facto le droit à la circulation et à l'asile en Europe. Rien de tout cela n'est nouveau ; nous luttons contre un continuum raciste, répressif et fasciste. Par contre, la nouveauté est que le pacte sera transposé en droit national dans tous les pays de l'UE en même temps.

Comme si cela ne suffisait pas, la Commission a annoncé en mars 2025 une nouvelle proposition législative visant à accélérer les déportations. Si elle est approuvée par le Parlement et le Conseil, elle établira un régime d'expulsion élargi, néocolonial et brutal, dont les pays tiers seront les complices.

Luttons contre ce pacte et la proposition en matière de retours qui :

- Introduit de nouveaux contrôles et obligera les migrants à fournir leurs données biométriques dès l'âge de 6 ans. Celles-ci seront comparées à des bases de données criminelles et conservées pendant au moins 5 ans.
- Interdit l'entrée de certains groupes de personnes sur le territoire européen pendant la durée de traitement de leur demande d'asile. Ces personnes seront probablement détenues dans des centres frontaliers, y compris les enfants.
- Supprime pour un plus grand nombre de personnes en quête de protection l'examen approfondi de leurs demandes d'asile, tout en accordant moins d'assistance juridique.
- Généralise la détention et étend l'approche « hotspot », débouchant sur un plus grand nombre de personnes isolées dans l'attente d'une décision concernant leur statut ou leur expulsion.
- Crée une interopérabilité entre les bases de données criminelles et migratoires et les systèmes juridiques, renforçant ainsi une vision stigmatisante et criminalisée des personnes migrantes
- Ne parvient pas à établir une véritable solidarité entre les États membres de l'UE et leur permet de verser de l'argent au lieu d'accueillir des personnes.
- Injecte encore plus d'argent dans des régimes de contrôle des frontières brutaux, racistes et violents, dans les technologies de surveillance, dans Frontex et dans la police.
- Facilite et encourage les déportations massives et ferme les yeux sur les refoulements illégaux aux frontières.
- Perpétue une approche raciste et néocoloniale par laquelle l'UE délocalise la responsabilité de la protection des personnes vers des pays tiers qui ne sont pas sûrs
- Expose davantage les personnes migrantes à des formes d'exploitation en leur refusant un statut légal

• Augmente la violence, la stigmatisation et la criminalisation des personnes en mouvement dans toute l'UE.

Les nouvelles règles sont en train d'être transposées dans les législations nationales. Les administrations nationales sont en train de changer. Des prisons et des clôtures sont en cours de construction. Le pacte est utilisé dès maintenant par les gouvernements nationaux pour mettre en place des politiques encore plus fascistes et racistes.

Nous vous invitons à unir vos forces et à construire un front international de collectifs et d'activistes contre le Pacte et la politique européenne migratoire. Nous devons être présents et frapper partout à la fois : dans les capitales de nos pays, dans les institutions de l'UE, aux frontières, dans chaque centre de détention. Nous devons continuer à lutter pour l'ouverture des frontières, la décolonisation de l'Europe et les droits pour tous.

Le 10 avril, des actions locales simultanées auront lieu à travers l'Europe, l'Afrique et l'Asie.

https://migreurop.org/article3397.html?lang article=fr

L'année 2024 est la plus meurtrière sur les routes migratoires dans le monde

En 2024, au moins 8 938 personnes sont mortes sur les routes migratoires dans le monde, selon les derniers chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). C'est la cinquième année consécutive que l'agence onusienne enregistre une hausse.

L'année 2024 a été "la plus meurtrière jamais enregistrée dans la plupart des régions du monde, y compris en Asie (2 778 décès enregistrées), en Afrique (2 242) et en Europe (233)", précise l'OIM. Les 2 452 décès documentés en mer Méditerranée en 2024 ne constituent pas un record, d'après l'ONU. Mais cette route reste cependant la plus meurtrière au monde. Au cours de la dernière décennie, plus de 31 700 personnes y ont perdu la vie.

Les données finales ne sont pas encore disponibles pour la région des Amériques, mais les données actuelles font état d'au moins 1 233 décès, dont des nombres record de 341 morts dans les Caraïbes et de 174 autres dans la jungle du Darien, située à cheval entre Panama et Colombie.

"La tragédie du nombre croissant de décès de migrants dans le monde est à la fois inacceptable et évitable. Derrière chaque chiffre se cache un être humain, quelqu'un pour qui la perte est dévastatrice", a déclaré la directrice générale adjoint de l'OIM pour les opérations. "L'augmentation du nombre de décès dans de nombreuses régions du monde montre pourquoi nous avons besoin d'une réponse internationale et holistique pour empêcher d'autres pertes tragiques de vies humaines". Dans le monde entier, les décès par noyade, les accidents de la route, le manque d'abris adéquats, de nourriture, d'eau et la violence sont restés les principales causes de décès des migrants.

L'OIM estime par ailleurs que "le nombre réel de décès et de disparitions de migrants est probablement bien plus élevé, car beaucoup n'ont pas été documentés en raison du manque de sources officielles". De plus, l'identité et l'origine de la majorité des migrants qui sont décédés ou portés disparus sont inconnues. "La hausse des décès est terrible en soi, mais le fait que des milliers de personnes restent non identifiées chaque année est encore plus tragique", a commenté la coordinatrice du projet "Migrants disparus" de l'OIM. En mer Méditerranée par exemple, de nombreux "bateaux fantômes" disparaissent sans laisser de traces. "Il est très difficile de documenter ces disparitions. Dans ces 'naufrages invisibles' il n'y a, par définition, ni survivant, ni dépouille".

La traversée du Sahara est aussi à l'origine de nombreux drames. D'après un rapport de l'ONU publié en juillet 2024, la traversée de ce désert est la plus redoutée par les exilés, avant même celle de la Méditerranée centrale. Les migrants peuvent subir des violences physiques, des viols ou même, le trafic d'organe. Il peut arriver que "les passeurs se débarrassent des migrants, ou alors que des exilés tombent des camions pendant le trajet et que les trafiquants ne les attendent pas. Parfois

aussi quand ils sont malades, les passeurs les laissent dans le désert." selon le responsable au Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) de l'ONU. "Tous ceux qui ont traversé le Sahara connaissent quelqu'un qui est mort là-bas."

En 2023, un rapport de l'organisation Border Forensics affirmait que les migrants abandonnés dans le désert n'avaient "aucune chance de survie". Les exilés empruntent des itinéraires éloignés des axes routiers, une pratique qui multiplie les risques : en cas d'abandon ou d'accident, la distance à parcourir est trop importante "pour être repérés et aidés dans un temps imparti". L'ONU estime que deux fois plus de migrants meurent dans le Sahara qu'en Méditerranée. Mais les chiffres sur les décès dans le Sahara sont très difficiles à obtenir. Les cadavres se perdent dans l'immensité du désert, ou peuvent être ensevelis lors de tempêtes de sable notamment. "Certaines dépouilles sont ensevelies à tout jamais".